

Ministère de l'Economie,
des Finances et de la Prospective

Secrétariat général

Direction Générale des Affaires
Immobilières et de l'Équipement de l'État



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



ANNUAIRE STATISTIQUE DES AFFAIRES IMMOBILIERES ET DE L'EQUIPEMENT DE L'ETAT 2023

**ANNUAIRE STATISTIQUE
DES AFFAIRES IMMOBILIERES
ET DE L'EQUIPEMENT
DE L'ETAT 2023**

Edition 2024

AVANT-PROPOS



Chères lectrices, chers lecteurs !

La DGAIE se félicite de la parution de son annuaire statistique 2023.

Huitième du genre, cet annuaire est une compilation chiffrée et graphique des résultats capitalisés par la DGAIE au cours de la période quinquennale 2019-2023, grâce aux moyens humains, financiers, mobiliers et immobiliers mis à sa disposition ou sous sa supervision.

Outils par excellence de reflet de la vitalité d'une structure, les statistiques collectées, analysées et interprétées sur la période sous revue sont en occurrence, la révélation de la résilience de la DGAIE face à la double crise sécuritaire et humanitaire caractéristique de la période.

La structuration de l'annuaire statistique 2023 respecte la configuration stéréotypée des éditions antérieures :

- présentation de la DGAIE et ses moyens généraux ;
- analyse des indicateurs clés du patrimoine non financier de l'Etat ;
- banque de données statistiques.

Tout en félicitant les membres de l'équipe de rédaction, je les exhorte dès à présent à mener une réflexion approfondie en vue d'une innovation des prochaines parutions tant du point de vue de la forme que du fond pour une meilleure satisfaction de nos publics cibles. La concrétisation de ce changement souhaité devrait être effective à partir de la dixième édition. Dans cette perspective, je souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.

Le Directeur Général des Affaires Immobilières
et de l'Équipement de l'État

Djakaridja BARRO

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	1
TABLE DES MATIERES	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES	7
DEMARCHE METHODOLOGIQUE	9
RESUME EXECUTIF	11

1^{ÈRE} PARTIE : PRESENTATION DE LA DGAIE 15

I. PRESENTATION DE LA DGAIE	16
1. Mission	16
2. Attributions	17
3. Structures	18
4. Organigramme de la DGAIE	22
II. INDICATEURS CLES DE LA DGAIE	23
1. Ressources humaines	23
2. Ressources matérielles et immatérielles	29
3. Gestion des archives et de la documentation	33
4. Ressources financières	37

2^{ÈME} PARTIE : ANALYSE DES INDICATEURS CLES DU PATRIMOINE NON FINANCIER DE L'ETAT 42

I. BATIMENTS ET BAUX ADMINISTRATIFS DE L'ETAT	43
1. Indicateurs clés des bâtiments administratifs	44
2. Indicateurs clés des baux administratifs	48
3. Répartition des baux administratifs par région	52
II. DEPENSES D'EQUIPEMENTS, EAU, ELECTRICITE ET TELEPHONE ; TRAIN DE VIE DE L'ETAT	59
1. Dépenses d'eau, d'électricité et de téléphone	60
2. Dépenses de fournitures et équipements de l'Etat	66
3. Le train de vie de L'Etat	72
III. PARC AUTOMOBILE DE L'ETAT	75
1. Taille du parc automobile de l'Etat	76
2. Evolution des dépenses relatives à la gestion du parc automobile de l'Etat	83
3. Opérations de contrôle des véhicules de l'Etat et des autres organismes publics	86
IV. COMPTABILITE MATIERES	90
1. Réceptions des commandes publiques	91
2. Réforme des biens de L'Etat	93
3. Dévolution des biens des projets et programmes en fin d'exécution au Burkina Faso	96
4. Déploiement de la comptabilité des matières dans l'administration publique	98
V. RECETTES DE SERVICE	102

3^{ÈME} PARTIE : QUELQUES STATISTIQUES DES AFFAIRES IMMOBILIERES ET DE L'EQUIPEMENT DE L'ETAT	107
I. STATISTIQUES SUR LE PERSONNEL DE LA DGAIE	108
II. STATISTIQUES SUR LES RESSOURCES MATERIELLES ET IMMATERIELLES	110
III. STATISTIQUES SUR LES ARCHIVES ET LA DOCUMENTATION	111
IV. STATISTIQUES SUR LES RESSOURCES FINANCIERES	113
V. STATISTIQUES SUR LES BATIMENTS ET BAUX ADMINISTRATIFS DE L'ETAT	114
VI. STATISTIQUES SUR LES DEPENSES D'EQUIPEMENTS, D'EAU, D'ELECTRICITE, DE TELEPHONE ET DU TRAIN DE VIE DE L'ETAT	120
VII. STATISTIQUES SUR LE PARC AUTOMOBILE DE L'ETAT	123
VIII. STATISTIQUES SUR LA COMPTABILITE MATIERES	126
IX. STATISTIQUES SUR LES RECETTES DE SERVICE	128
GLOSSAIRE	129

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CID	Circuit Informatisé de la Dépense
CNOI	Commission Nationale des Opérations Immobilières
DAIE	Direction des Affaires Immobilières de l'Etat
DCM	Direction de la Comptabilité Matières
DEDC	Direction de l'Équipement de l'Etat et des Dépenses Communes
DGAIE	Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Équipement de l'Etat
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGPE	Direction Générale du Patrimoine de l'Etat
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGTTM	Direction Générale des Transports Terrestre et Maritime
DPAE	Direction du Parc Automobile de l'Etat
EPE	Établissement Public de l'Etat
F CFA	Francs de la Communauté Financière Africaine
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des effectifs de la DGAIE par structure en 2023	26
Tableau 2 : Répartition du personnel de la DGAIE par catégorie.....	26
Tableau 3 : Evolution du personnel par tranche d'âge.....	26
Tableau 4 : Répartition annuelle de l'effectif selon le genre (2019-2023).....	26
Tableau 5 : Répartition de l'effectif par ancienneté.....	27
Tableau 6 : Couverture des besoins en ressources humaines.....	27
Tableau 7 : Situation du nombre d'agents par bureau (en unités).....	32
Tableau 8 : Taille du parc auto de la DGAIE	32
Tableau 9 : Parc informatique de la DGAIE	32
Tableau 10 : Situation des archives traitées entre 2019 et 2023.....	35
Tableau 11 : Evolution de la consultation des archives et des ouvrages	35
Tableau 12 : Situation des archives évaluées et transférées entre 2019 et 2023	36
Tableau 13 : Situation d'exécution des dotations budgétaires et des recettes de la DGAIE.....	39
Tableau 14 : Situation des bâtiments administratifs de l'Etat par type d'usage.....	46
Tableau 15 : Situation de la répartition des bâtiments dans les chefs-lieux de région au 31/12/2023.....	46
Tableau 16 : Evolution des dépenses de constructions nouvelles en millions F CFA.....	46
Tableau 17 : Evolution du montant et du nombre de contrats de réhabilitation.....	47
Tableau 18 : Evolution du montant des baux administratifs consentis à l'Etat en millions de FCFA.....	51
Tableau 19 : Evolution du portefeuille de baux administratifs consentis à l'Etat.....	51
Tableau 20 : Evolution du nombre de demande de location de bâtiment exprimée et approuvée.....	51
Tableau 21 : Evolution des montants prévisionnels des baux administratifs.....	51
Tableau 22 : Répartition du montant des baux administratifs par région.....	55
Tableau 23 : Répartition des montants des baux consentis à l'Etat par type d'usage	56
Tableau 24 : Répartition du portefeuille de baux administratifs par ministère et institution.....	57
Tableau 25 : Répartition du montant des baux administratifs par ministère et institution	58
Tableau 26 : Evolution du montant des factures d'eau, d'électricité et de téléphone.....	64
Tableau 27 : Evolution des acquisitions d'équipements faites par les ministères et institutions	69
Tableau 28 : Situation de la vente des timbres numérique au 31 décembre 2023	70
Tableau 29 : Evolution des acquisitions d'imprimés administratifs et de valeur.....	71
Tableau 30 : Evolution du train de vie de l'Etat.....	73
Tableau 31 : Evolution du parc automobile de l'Etat au niveau central et déconcentré.....	79
Tableau 32 : Situation des véhicules du parc central de l'Etat en 2023	79
Tableau 33 : Situation du Parc Automobile de l'Etat de 2019 à 2023.....	80
Tableau 34 : Situation du parc auto de l'Etat au niveau central et au niveau régional en 2023.....	81
Tableau 35 : Evolution des dépenses relatives au matériel roulant des Ministères et Institutions	85
Tableau 36 : Synthèse des opérations de contrôle des véhicules de l'Etat	88
Tableau 37 : Situation des demandes de sollicitation des véhicules du parc central de l'Etat	89
Tableau 38 : Détermination du ratio nombre de véhicules/chauffeur	89
Tableau 39 : Evolution du nombre de véhicules reformés	95
Tableau 40 : Situation des biens dévolus des projets et programmes entre 2019-2023	97
Tableau 41 : Evolution du nombre de structures bénéficiaires de l'implantation de la comptabilité des matières.....	100
Tableau 42 : Evolution du nombre d'acteurs formés et sensibilisés sur la comptabilité des matières	100
Tableau 43 : Evolution des recouvrements des recettes de service de la DGAIE	105

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de la répartition de l'effectif du personnel par catégorie.....	27
Graphique 2 : Effectif de la DGAIE selon l'âge en 2023	28
Graphique 3 : Evolution des ressources financières de la DGAIE.....	40
Graphique 4 : Situation des bâtiments administratifs de l'Etat par type d'usage	47
Graphique 5 : Situation des bâtiments administratifs de l'Etat par type d'usage.....	47
Graphique 6 : Répartition des baux administratifs de 2019 à 2023 par région.....	55
Graphique 7 : Répartition du nombre des baux administratifs par type d'usage.....	56
Graphique 8 : Répartition des dépenses de consommation par poste	64
Graphique 9 : Evolution de la facture d'eau.....	64
Graphique 10 : Evolution de la facture d'électricité.....	65
Graphique 11 : Evolution de la facture du téléphone.....	65
Graphique 12 : Evolution des dépenses des timbres fiscaux et des autres imprimés administratifs	69
Graphique 13 : Evolution des dépenses d'équipements par type	70
Graphique 14 : Répartition des dépenses d'équipements entre 2019 et 2023.....	71
Graphique 15 : Evolution du parc automobile de l'Etat au niveau central et déconcentré	79
Graphique 16 : Proportion des véhicules du Parc Central de l'Etat par rapport à l'ensemble des véhicules du parc automobile de l'Etat en 2023	80
Graphique 17 : Situation du Parc Automobile de l'Etat de 2019 à 2023	81
Graphique 18 : Situation du parc auto de l'Etat au niveau central et au niveau régional en 2023.....	82
Graphique 19 : Situation du parc auto de l'Etat au niveau national en 2023	82
Graphique 20 : Evolution des dépenses relatives au matériel roulant.....	85
Graphique 21 : Synthèse des opérations de contrôle des véhicules de l'Etat (2019-2023).....	88
Graphique 22 : Evolution des taux d'infraction dans le cadre de l'utilisation des véhicules de l'Etat.....	89
Graphique 23 : Evolution du nombre de dossiers et des montants des réceptions.....	92
Graphique 24 : Evolution du nombre de véhicules reformés.....	95
Graphique 25 : Evolution du nombre de structures bénéficiaires de l'implantation de la comptabilité des matières.....	100
Graphique 26 : Evolution du nombre d'acteurs formés et sensibilisés sur la comptabilité des matières et la gouvernance des biens publics	101
Graphique 27 : Evolution des recouvrements des recettes de service de la DGAIE.....	105
Graphique 28 : Evolution des recouvrements des recettes de la vente aux enchères de la DGAIE	105

DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'actualisation de l'annuaire statistique 2023 des affaires immobilières et de l'équipement de l'Etat a comporté les trois (03) phases suivantes :

 première phase :

- mise en place d'une équipe matricielle polyvalente et collecte des données statistiques sur les indicateurs prédéfinis au titre de l'année 2023 ;
- tenue d'une réunion de cadrage en vue de statuer pertinemment sur le maintien, l'abandon ou l'ajout d'indicateurs ;

 deuxième phase : la tenue de l'atelier d'élaboration de l'annuaire statistique au cours duquel les points saillants et les tendances évolutives des indicateurs sont traités, analysés et interprétés ;

 troisième phase :

- validation du projet d'annuaire par le comité de direction de la DGAIE ;
- la publication de l'annuaire au format numérique sur le site web : www.dgaie.gov.bf de la DGAIE et sur le site web du ministère ;
- une copie légale faisant foi sera déposée au Service des Archives et de la Documentation de la DGAIE pour toutes fins utiles.

RESUME EXECUTIF

L'annuaire statistique des affaires immobilières et de l'équipement de l'Etat 2023 est à sa huitième parution sans interruption. Ses pages liminaires comprennent l'avant-propos du Directeur Général, les acronymes, la démarche méthodologique et le présent résumé exécutif.

L'annuaire statistique est configuré en trois (03) grandes parties. Il s'agit de :

- la première partie qui présente l'organisation de la DGAIE ainsi que ses moyens généraux ;
- la deuxième partie qui analyse les indicateurs clés du patrimoine non financier de l'Etat ;
- la troisième partie qui est une base de données statistiques sous forme de tableaux.

Le champ de couverture des données recueillies et analysées dans le cadre de cette édition concerne les données des ministères et institutions. Il n'intègre pas substantiellement les données des EPE et des collectivités territoriales. Ce champ porte sur la période de référence de 2019 à 2023.

Chaque rubrique analysée fait ressortir :

- les points saillants qui synthétisent les caractéristiques majeures ;
- le commentaire général qui interprète les tendances aussi bien sur la période sous revue qu'entre 2022 et 2023 ;
- les notes méthodologiques le cas échéant, qui définissent et explicitent certaines terminologies.

L'analyse des données sur le patrimoine non financier de l'Etat révèle que certains indicateurs sont sur la bonne trajectoire, traduisant une performance et une résilience face à la crise sécuritaire. Au titre de cette rubrique, on peut relever :

- une meilleure connaissance du patrimoine immobilier de l'Etat. Grâce à l'inventaire géo référencé, le nombre de bâtiments administratifs est estimé à 1 623 dont 1 221 à usage de bureaux ;

- les dépenses de téléphone présentent une tendance baissière à partir de 2020 passant de 6 246,79 millions de F CFA en 2020 à 5 939,05 millions de F CFA en 2023 soit une diminution moyenne annuelle de 1,26% sur les trois ans ;
- une forte implantation de la comptabilité des matières dans l'Administration. En 2023, 53 comptables principaux des matières dans les ministères et institutions ont été responsabilisés. Un total de 300 personnes a été formé ou sensibilisé sur le cadre juridique de la comptabilité des matières ainsi que sur les techniques de gestion de matières et de tenue de la comptabilité des matières.

A l'inverse, l'évolution de certains indicateurs interpelle à un changement de comportement ou à une vigilance mineure ou accrue.

A ce titre, on peut remarquer :

- la baisse continue de l'effectif du personnel de la DGAIE passant de 221 agents en 2019 à 175 en 2023, soit un taux moyen annuel de régression de 12,06% ;
- la prédominance des agents d'exécution (76,57%) par rapport aux agents de conception (23,43%) ;
- une hausse des consommations d'électricité des services publics enregistrée entre 2022 et 2023. Elles sont respectivement passées de 20 397,45 millions à 21 835,37 millions ;
- les dépenses relatives au portefeuille des baux administratifs sont tendanciellement en hausse. Elles sont passées de 6 404,09 millions F CFA en 2019 à 8 536,97 millions F CFA en 2023, soit un taux de croissance annuel moyen de 7,45% sur la période ;
- les recettes de service de la DGAIE sont tendanciellement en baisse passant de 547,72 millions F CFA en 2019 à 167,84 millions F CFA en 2023, soit un taux de régression moyen annuel de 25,60% ;
- les recettes des ventes aux enchères ont fortement baissé de 85,12% entre 2022 et 2023 passant respectivement de 114,35 millions F CFA à 17,01 millions FCFA. Cette baisse est imputable à l'absence d'opérations de vente aux enchères sous plis fermés au cours de l'année 2023 ;
- la persistance des cas d'infraction à la réglementation sur l'utilisation des véhicules de l'Etat. Les taux d'infraction sont en constante augmentation sur les années 2022 et 2023 avec respectivement 9,09% et 13,54%.

**PREMIERE PARTIE :
PRESENTATION DE LA DGAIE**

I. PRESENTATION DE LA DGAIE

La Direction générale des affaires immobilières et de l'équipement de l'Etat est une structure centrale du Ministère de l'économie, des finances et de la Prospective. Elle contribue au programme budgétaire « Gestion budgétaire, tenue des comptes publics, exercice de la tutelle et supervision des systèmes financiers.

Les textes fondamentaux qui régissent son organisation, ses attributions et son fonctionnement sont :

- le décret n°2023-0198/PRES/TRANS/PM/MEFP du 13 mars 2023 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective ;
- L'arrêté n°2023-00157/MEFP/SG/DGAIE du 27 mars 2023, portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGAIE.

1. MISSION

La Direction générale des affaires immobilières et de l'équipement de l'Etat a pour mission « d'assurer la gestion du patrimoine non financier de l'Etat ». En termes d'attributions, elle est chargée principalement :

- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la stratégie immobilière de l'Etat (SIE) ;
- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la stratégie de l'équipement de l'Etat (SEE) ;
- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation de la gestion du parc automobile de l'Etat (SOGPAE)
- de définir et de suivre la mise en œuvre de la stratégie de rationalisation des dépenses de fonctionnement du budget de l'Etat ;
- de s'assurer de la contractualisation pour l'entretien et le gardiennage des bâtiments administratifs communs abritant plusieurs ministères ou institutions ;

- d'assurer la contractualisation des baux administratifs ;
- de gérer le parc automobile de l'Etat et les consommables y afférents ;
- de gérer les crédits budgétaires au titre des dépenses communes de fonctionnement de l'administration ;
- de tenir la comptabilité des matières de l'Etat et de ses démembrements ;
- de centraliser les comptes de gestion des Comptables principaux des matières ;
- de superviser et de coordonner les réformes des biens de l'Etat et de ses démembrements ;
- de procéder à l'aliénation des biens du domaine mobilier de l'Etat et de ses démembrements.

2. ATTRIBUTIONS

La DGAIE exerce ses attributions sur la base d'un programme annuel d'activités adopté par le Conseil d'Administration du Secteur Ministériel du MEFP. Le suivi de la mise en œuvre de ce programme est assuré par un comité de direction et des cadres de concertation créés au sein des structures.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Comptabilité des matières, elle joue le rôle de comptable matières « centralisateur » de l'Etat en lien fonctionnel avec les Comptables principaux des matières. Elle met en œuvre le cahier de charge relatif aux bâtiments communs.

3. STRUCTURES

La Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Équipement de l'État est organisée autour d'une Direction générale, de six (6) structures d'appui et de quatre (04) directions techniques.

La Direction Générale comprend :

- le Directeur Général ;
- le Secrétariat du directeur général ;
- la Cellule d'Appui Technique.

Le Directeur général définit les grandes orientations, coordonne, contrôle l'exécution des activités et évalue les performances. Il assure les fonctions d'ordonnateur délégué des dépenses communes interministérielles à l'exclusion des dépenses du personnel du budget de l'État ainsi que la fonction d'Ordonnateur du budget du fonds d'équipement de la DGAIE.

Animé par une secrétaire particulière, le Secrétariat du Directeur général est chargé de la gestion du courrier et de l'organisation des audiences du Directeur général.

La Cellule d'appui technique est composée de quatre (04) chargés d'études en 2023 sur un quota maximum réglementaire de cinq (05). Elle est chargée de l'étude et du traitement des dossiers à elle confiés par le Directeur général. La secrétaire particulière et les chargés d'études ont rang de chefs de service.

Les structures d'appui sont :

- la Cellule de Contrôle Interne et de Suivi-Evaluation (CCI-SE) ;
- Le Bureau comptable matières secondaire (BCMS).
- le Service des Ressources Humaines (SRH) ;
- le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCRIP) ;
- le Service des Archives et de la Documentation (SAD) ;
- le Service Financier (SF) ;

La Cellule de contrôle interne et de suivi-évaluation a pour mission d'assurer la fonction de contrôle interne et de suivi-évaluation au sein de la DGAIE. Elle est animée par cinq (05) Chargés de contrôle interne et de suivi-évaluation en décembre 2023. Un chargé de contrôle interne préside le comité anti-corruption régit par L'arrêté n°2019-0581/MINEFID/IGF du 31 décembre 2019 portant création, composition, attributions et fonctionnement des Comités Anti-corruption au sein des structures du MINEFID.

Le Bureau comptable matières secondaire a pour mission d'assurer la gestion des matières de la DGAIE. Il est placé sous la responsabilité d'un comptable secondaire des matières. Les chargés de contrôle interne et le comptable secondaire des matières ont rang de chefs de service. Les autres structures d'appui sont placées sous la responsabilité d'un chef de service.

Le Service des ressources humaines a pour mission la gestion du personnel de la DGAIE.

Le Service de la communication et des relations publiques a pour mission de veiller à la visibilité de l'action de la DGAIE par l'information de son public cible et de ses partenaires.

Le Service des archives et de la documentation a pour mission d'organiser et de gérer l'ensemble des archives de la DGAIE.

Le Service financier a pour mission la gestion des moyens financiers de la DGAIE.

Le maniement des fonds et la tenue des comptes appartenant à la DGAIE sont assurés par un régisseur dûment nommé. A ce titre, une régie d'avances est créée auprès du SF pour faciliter l'exécution d'opérations spécifiques.

Les directions techniques de la DGAIE sont constituées de la Direction de la comptabilité des matières (DCM), de la Direction des affaires immobilières de l'Etat (DAIE), de la Direction de l'équipement de l'Etat et des dépenses communes (DEDC) et de la Direction du parc automobile de l'Etat (DPAE).

Elles sont placées chacune sous la responsabilité d'un directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services.

La Direction de la comptabilité des matières a pour mission la tenue de la comptabilité des matières de l'Etat. Elle comprend les services suivants :

- le Service de la centralisation de la comptabilité des matières (SCCM) qui assure la production de la situation comptable consolidée et le compte de gestion des biens meubles et immeubles de l'Etat ;
- le Service du réseau des comptables matières (SRCM) qui assure la supervision du réseau des comptables matières ;
- le Service des réceptions des biens mobiliers et immobiliers (SRBMI) qui assure la participation, la centralisation et le traitement des informations relatives à la réception des marchés publics.

La Direction des affaires immobilières de l'Etat a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la stratégie immobilière de l'Etat. Elle est composée des services ci-après :

- le Service du patrimoine immobilier de l'Etat (SPIE) qui assure la gestion des biens immobiliers de l'Etat ;
- le Service des baux administratifs (SBA) qui assure la gestion des baux administratifs ;
- le Service de l'aliénation des biens du domaine mobilier de l'Etat (SADOME) qui assure la vente aux enchères des biens réformés de l'Etat ;
- une régie de recettes est créée au sein de la DAIE pour la gestion des recettes de service de sa compétence. Le régisseur de recettes est sous la responsabilité fonctionnelle du Percepteur spécialisé du MEFP.

La Direction de l'équipement de l'Etat et des dépenses communes a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la stratégie de l'équipement de l'Etat. Elle est composée des services ci-après :

- le Service des acquisitions (SA) chargé de la définition et le suivi de la mise en œuvre de la réglementation de l'équipement de l'administration publique ;
- le Service du suivi des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone (SCEET) qui assure le suivi des abonnements publics d'eau, d'électricité et de téléphone ;
- le Service des magasins et ateliers (SMA) qui assure la gestion des matières en stock dans les magasins de l'Etat ;
- le Service des engagements des dépenses communes (SEDC) qui assure l'engagement et la liquidation des dépenses communes

La Direction du parc automobile de l'Etat a pour mission d'élaborer et suivre la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation de la gestion du parc automobile de l'Etat (SOGPAE). Elle comprend les services ci-après :

- le Service d'assistance technique (SAT) qui assure l'entretien et la réparation des véhicules du parc automobile de l'Etat ;
- le Service du transport et de la logistique (STL) qui examine les besoins en matériel roulant ;
- le Service de la réglementation du parc automobile de l'Etat (SRPAE) qui assure la réglementation relative au parc automobile de l'Etat ;
- le service du matériel roulant et des consommables (SMARC) qui assure le processus d'acquisition au titre du matériel roulant.

Une régie de recettes est créée au sein de la DPAE pour la gestion des recettes de service de sa compétence. Le régisseur de recettes est sous la responsabilité fonctionnelle du Percepteur spécialisé du MEFP.

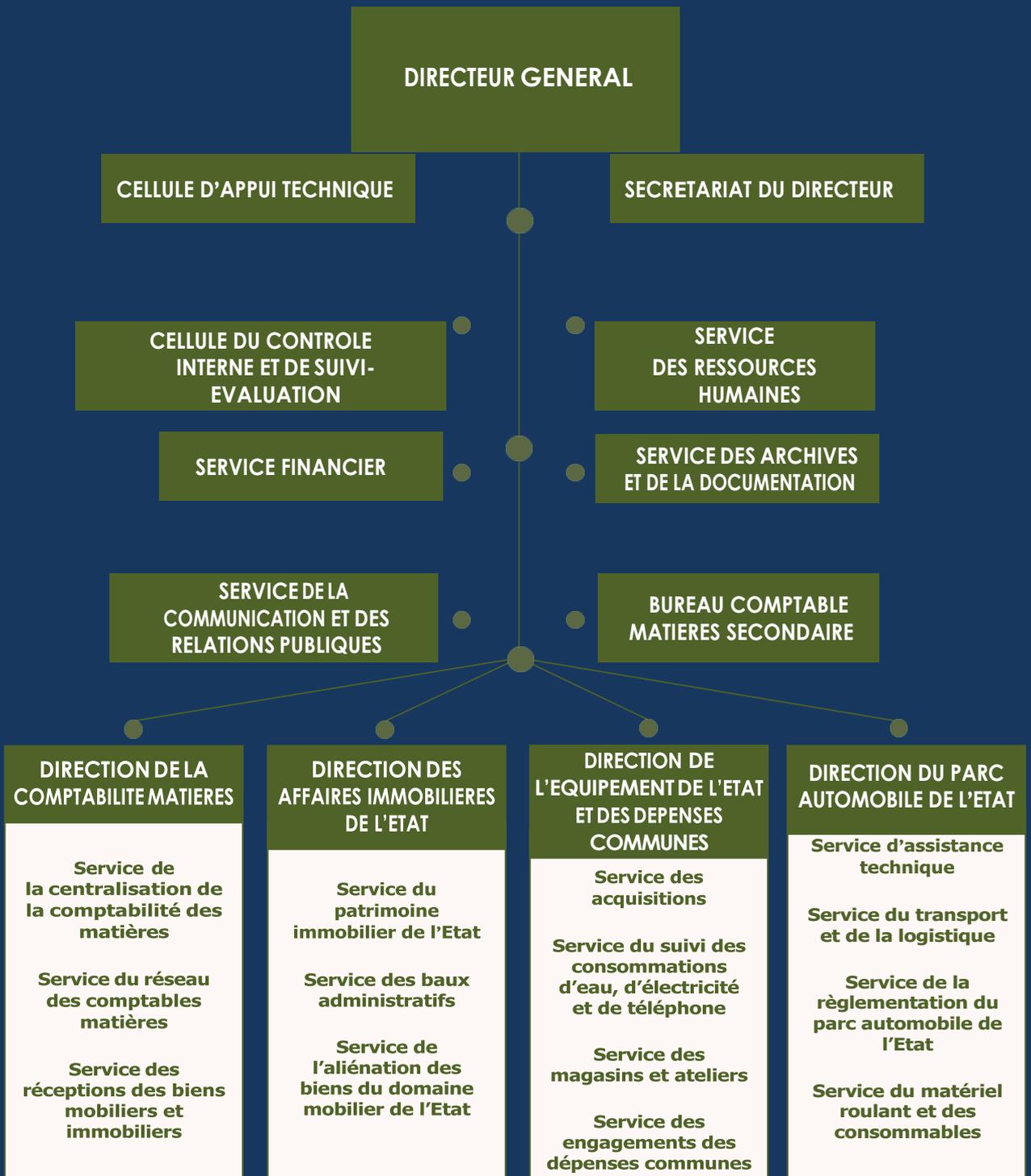
La DGAIE ne dispose pas de structures déconcentrées. Toutefois les Bureaux Comptables principaux des matières sont la cheville ouvrière de la DGAIE auprès des Ministères et Institutions. Ses activités au niveau déconcentré sont prises en charge par les Directions régionales du budget (DRB) sur la base d'un protocole d'accord.

En tant qu'ordonnateur délégué de la section 99 du budget de l'Etat relative aux dépenses communes interministérielles (DCIM), hormis les dépenses de personnel, la DGAIE dispose en son sein d'une unité de vérification composée des représentants :

- de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers ;
- de la Direction Générale du Budget/Direction de l'Ordonnancement et de la Comptabilité ;
- de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique/Paierie Générale ;

L'unité de vérification est placée sous la coordination du Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers.

4. L'ORGANIGRAMME DE LA DGAIE



II. INDICATEURS CLES DE LA DGAIE

1. RESSOURCES HUMAINES

Points saillants

- *Personnel fortement composé d'agents d'exécution*
- *Personnel à majorité masculine*
- *Personnel majoritairement jeune*
- *Insuffisance des ressources humaines*

COMMENTAIRE GENERAL

Le capital humain demeure l'élément primordial dans la réalisation des objectifs d'une organisation. En tant que structure centrale du Ministère en charge des Finances, la DGAIE dispose de ressources humaines essentielles pour accomplir sa mission.

Entre 2019 et 2023, l'effectif total du personnel de la DGAIE a diminué de façon constante, passant de 221 à 175 agents, ce qui équivaut à un taux de régression moyen annuel de 4,56%.

En 2023, elle compte 175 agents toutes catégories confondues contre 199 en 2022 soit une baisse de 12,06%. Voici les principaux traits caractéristiques de son personnel :

Selon la catégorie

La répartition des agents selon les catégories pour l'année 2023 est la suivante :

- catégorie A : 23,43% (contre 22,11% en 2022) ;
- catégorie B : 29,14% (contre 29,15% en 2022) ;
- catégorie C : 25,14% (contre 26,13% en 2022) ;
- catégorie D : 2,29% (contre 2,51% en 2022) ;
- catégorie E : 20,00% (contre 20,10% en 2022).

Il est à noter une prédominance des agents d'application et d'exécution (76,57%) par rapport aux agents de conception (23,43%). Comparativement à 2022, toutes les catégories ont connu une légère diminution de leur effectif. Sur la période de référence de 2019 à 2023, les variations relatives des effectifs par catégorie sont les suivantes :

- catégorie A : -12,77% ;
- catégorie B : -15,00% ;
 - catégorie C : -18,52% ;
 - catégorie D : -42,86% ;
 - catégorie E : -33,96% ;

Ces données montrent une tendance générale à la baisse des effectifs dans toutes les catégories sur cette période.

Selon l'âge

En 2023, la DGAIE maintient sa tendance des années précédentes avec une majorité de personnel jeune (âgé de 45 ans ou moins), représentant 66,29% de l'effectif. En comparaison à 2022, on observe une diminution de cette proportion, qui était alors de 70,35%.

L'analyse de l'âge du personnel sur la période 2019-2023 montre que les agents âgés de 41 à 45 ans sont les plus nombreux, représentant environ 25% de l'effectif sur toute la période.

Selon le genre

En 2023, la répartition du personnel montre que les hommes représentent 72,57% tandis que les femmes représentent 27,43%. Ces taux restent pratiquement inchangés par rapport à 2022, (72,36 pour les hommes et 27,64 pour les femmes).

L'effectif masculin est passé de 171 en 2019 à 127 en 2023 correspondant à un taux de régression annuel moyen de 7,17%, alors que celui du genre féminin est demeuré relativement stable (-1,02%) sur la même période.

Selon la structure

En 2023, la répartition des effectifs du personnel par structure se présente comme suit :

- 25,14% pour la direction générale et ses structures rattachées (contre 22,11% en 2022) ;
- 23,43% pour la DAIE (contre 24,62% en 2022).
- 19,43% pour la DCM (contre 20,10% en 2022) ;
- 17,14% pour la DEDC (contre 18,59% en 2022) ;
- 14,86% pour la DPAE (contre 14,57% en 2022) ;

L'analyse de l'évolution des effectifs par structure sur la période 2019-2023 révèle que la DEDC et la DAIE ont enregistré les plus grandes proportions de baisse, avec respectivement des moyennes annuelles de -10,13% et -9,46%.

En 2023, la Direction générale (et ses services rattachés) ainsi que la DAIE comptent les effectifs les plus élevés, avec respectivement 44 agents et 41 agents. La forte proportion observée au niveau de la DAIE s'explique par la prise en compte des gardiens des édifices publics dans l'effectif de cette direction.

Selon l'ancienneté

La répartition du personnel selon l'ancienneté dans la fonction publique se présente comme suit :

- 2,28% des agents ont une ancienneté de 5 ans ou moins ;
- 30,86% des agents ont une ancienneté comprise entre 5 ans et moins de 10 ans ;
- 66,86% des agents ont une ancienneté de 10 ans et plus.

La tranche d'ancienneté comprise entre plus de 10 ans et 15 ans inclus enregistre la plus grande proportion soit 31,43%.

Selon la couverture des besoins

Dans l'ensemble, les ressources humaines sont jugées insuffisantes, bien que cela n'entrave pas significativement la réalisation des objectifs. En effet, sur les 62 agents sollicités en 2023, la DGAIE n'a reçu que 12 agents soit un manque de 50 agents. De plus, au cours de la même période, 37 agents ont quitté leurs postes (retraites, affectations, disponibilités et stages de formation).

Tableau 1 : Répartition des effectifs de la DGAIE par structure en 2023

STRUCTURE	NOMBRE	PROPORTION (%)
Direction Générale et services rattachés	44	25,14
Direction des Affaires Immobilières de l'Etat	41	23,43
Direction de la Comptabilité Matières	34	19,43
Direction de l'Equipement de l'Etat et des Dépenses Communes	30	17,14
Direction du Parc Automobile de l'Etat	26	14,86
Total	175	100,00%

Source : DGAIE/SRH

Tableau 2 : Répartition du personnel de la DGAIE par catégorie

ANNEE	CATEGORIE				
	A	B	C	D	E
2019	47	60	54	7	53
2020	47	60	54	6	50
2021	46	60	52	5	45
2022	44	58	52	5	40
2023	41	51	44	4	35

Source : DGAIE/SRH

Tableau 3 : Evolution du personnel par tranche d'âge

CATEGORIE	2019	2020	2021	2022	2023
23 à 30 ans	33	28	14	7	4
31 à 36 ans	42	40	47	45	35
37 à 40 ans	36	46	41	36	27
41 à 45 ans	51	51	50	52	50
46 à 50 ans	23	21	33	37	41
51 à 55 ans	26	26	19	16	13
56 à 60 ans	10	5	4	6	5
Total	221	217	208	199	175

Source : DGAIE/SRH

Tableau 4 : Répartition annuelle de l'effectif selon le genre (2019-2023)

DÉSIGNATION	2019		2020		2021		2022		2023	
Genre masculin	171	77%	168	84%	154	74,04%	144	72,36%	127	72,57%
Genre féminin	50	23%	49	16%	54	25,96%	55	27,64%	48	27,43%
Total	221	100%	217	100%	208	100%	199	100%	175	100%

Source : DGAIE/SRH

Tableau 5 : Répartition de l'effectif par ancienneté

TRANCHE D'ANCIENNETE	EFFECTIF	POURCENTAGE
]0 – 5]	4	2,29%
]5 – 10]	54	30,86%
]10 – 15]	55	31,43%
]15 – 20]	45	25,71%
]20 – 25]	8	4,57%
]25 – 30]	1	0,57%
]30 – 35]	5	2,86%
]35 – 40]	3	1,71%
Total	175	100%

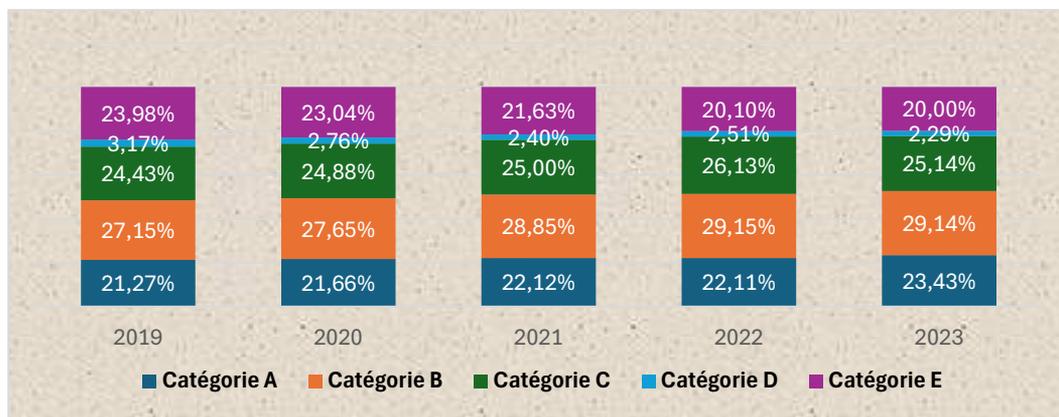
Source : DGAIE/SRH

Tableau 6 : Couverture des besoins en ressources humaines

BESOIN EXPRIME	DEPARTS					ECART
	EFFECTIF RECU	AFFECTATION	RETRAITE	DISPONIBILITE	STAGE DE FORMATION	
62	12	25	5	1	6	-87

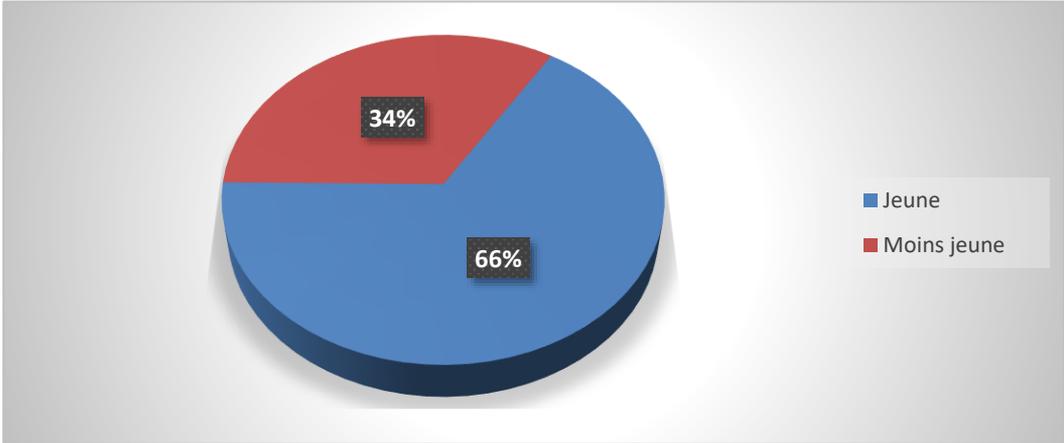
Source : DGAIE/SRH

Graphique I : Evolution de la répartition de l'effectif du personnel par catégorie



Source : DGAIE/SRH

Graphique 2 : Effectif de la DGAIE selon l'âge en 2023



Source : DGAIE/SRH

2. RESSOURCES MATERIELLES ET IMMATERIELLES

Points saillants

- *Kit minimum relativement respecté*
- *Etat vieillissant du matériel roulant*
- *Insuffisance de locaux à usage de bureau*

COMMENTAIRE GENERAL

Les ressources du ressort du bureau comptable matières secondaire de la DGAIE comprennent l'ensemble des biens meubles, immeubles, fongibles, stocks et logiciels (ou progiciels) utilisés pour mettre en œuvre les activités des structures administratives. La gestion de ces ressources vise à soutenir les activités de la structure, en contribuant au confort, à la sécurité et à l'optimisation du rendement des ressources humaines dans la production de services publics. Le suivi régulier de ces ressources, via la comptabilité des matières, constitue ainsi un outil essentiel de planification, de rationalisation et de prise de décision.

QUELQUES RESSOURCES MATERIELLES

Le parc automobile

Le parc automobile de la DGAIE (pool DGAIE) est constitué de motos (09), de véhicules berlines (07), de stations wagon (05), de pick-up (02) et de camion (01).

La taille du parc automobile de la DGAIE est restée stable sur la période sous revue. Elle enregistre la baisse la plus importante en 2021. En effet, le nombre de véhicules est passé de 27 à 23 en 2021. Cette situation s'explique par la mise à la réforme de quatre (04) véhicules. En 2023, la valeur du parc automobile de la DGAIE est estimée à 357 700 015 F CFA. Dans l'ensemble, le parc auto est vieillissant avec un âge moyen de six (06) ans.

Le parc informatique

En 2023, le parc informatique de la DGAIE est constitué principalement de :

- 186 ordinateurs de bureau
- 156 imprimantes
- 14 photocopieuses
- 29 ordinateurs portables

Dans son ensemble, l'état physique du parc informatique est bon. Sur les quatre dernières années, le parc informatique de la DGAIE a connu une tendance haussière. Cela s'explique par les différentes acquisitions et les transferts reçus de nouveaux matériels informatiques. Il est à noter une baisse du nombre des imprimantes et des photocopieurs.

En effet, cette baisse s'explique par leur déclassement dû à leur état de vétusté. La valeur du parc informatique est estimée en 2023 à 78 345 500 F CFA.

Les infrastructures de la DGAIE

Sur la période 2019-2023, le patrimoine immobilier de la DGAIE est resté relativement constant. Néanmoins, en 2023 il a connu une légère hausse avec la construction de nouvelles infrastructures (cafétéria et plateau omnisport). Il est constitué de bâtiments administratifs à usage de bureau, de bâtiments administratifs à usage de logement, de bâtiments administratifs à usage technique et de bâtiments à usage spécifique.

La situation des bâtiments à usage de bureau apparait comme suit :

- ✚ un (01) bâtiment principal de type R+I situé à Ouaga 2000 abritant le siège de la direction générale ;
- ✚ un (01) bâtiment annexe de type villa abritant le service des archives et de la documentation, sis à Ouaga 2000 ;
- ✚ trois (03) bâtiments de type villa situés à la zone industrielle de Gounghin abritant les services de la DPAE ;
- ✚ un (01) bâtiment de type villa abritant le service des magasins et ateliers sis à Koulouba ;
- ✚ un (01) bâtiment principal et une annexe de type villa sis à Bassinko ;
- ✚ deux (02) bâtiments de type villa abritant l'ex-service régional du parc automobile de l'Etat à Bobo-Dioulasso.

Au nombre des bâtiments administratifs à usage de logement, nous pouvons énumérer deux (02) bâtiments principaux et deux (02) bâtiments annexes. La liste se présente comme suit :

- ✚ un (01) bâtiment principal et un (01) annexe de type villa à usage de logement situés au quartier Petit Paris, à Bobo-Dioulasso ;
- ✚ un (01) bâtiment principal et un (01) annexe de type villa situés côté nord de la direction régionale du contrôle financier des Hauts-bassins.

Les bâtiments administratifs à usage technique sont constitués essentiellement de :

- ✚ un (01) atelier de soudure et de menuiserie situé côté Est du Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA), sis à Koulouba ;
- ✚ deux (02) ateliers de réparation du matériel roulant situés au sein du Parc automobile de l'Etat ;

- ✚ un incinérateur sis à Bassinko.

Les bâtiments administratifs à usage spécifique sont au nombre de quatre (04) et se présentent comme suit :

- ✚ un (01) magasin central situé à Koulouba côté Programme d'Appui au Développement Sanitaire (PADS) ;
- ✚ un (01) magasin de récupération non loin du Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA) ;
- ✚ un (01) cafétéria située au sein de la DGAIE sis à Ouaga 2000 ;
- ✚ un (01) terrain omnisports situé au sein de la DGAIE sis à Ouaga 2000.

La DGAIE possède également un terrain non bâti à Ouaga 2000.

D'un point de vue général, le patrimoine immobilier de la DGAIE présente un Etat physique acceptable. Sa valeur est estimée à quatre milliards cinq cent quatre-vingt-treize millions trois mille huit soixante-quatorze franc CFA (4 593 003 874).

Concentration des agents par bureau

En 2023, 171 agents de la DGAIE se répartissent sur 83 bureaux, ce qui correspond à une moyenne d'environ 2 agents par bureau. La Direction générale et ses services rattachés affichent la plus forte concentration avec environ trois (3) agents par bureau. Le niveau de concentration des agents par bureau est resté relativement stable entre 2019 et 2023. Il est passé de trois (03) agents par bureau en 2019 et 2020 à deux (2) agents par bureau en 2021, 2022 et 2023. Cette légère amélioration est attribuable au mouvement de personnel et à l'aménagement de trois (3) bureaux.

NOTES METHODOLOGIQUES

La valeur actuelle des biens est obtenue à partir de la valeur neuve (c'est-à-dire le prix du bien inscrit sur la facture lors de sa première mise en service) sur laquelle est appliquée un coefficient d'amortissement temporel correspondant au temps d'usage du bien.

L'effectif du personnel utilisé pour calculer la concentration des agents dans les bureaux est déterminé par la formule suivante : Effectif total = (Nombre d'agents de la DGAIE) + (Nombre d'agents de l'UV/DCIM) - (Nombre de gardiens).

En 2023, cela se traduit par : Effectif total = 175 + 14 - 18 = 171. Ainsi, l'effectif total des agents pris en compte pour cette analyse est de 171.

Tableau 7 : Situation du nombre d'agents par bureau (en unités)

DESIGNATION	NOMBRE D'AGENTS (A)	NOMBRE DE BUREAUX (B)	RATIO (A/B)
DG et services rattachés	44	17	3
DAIE	23	11	2
DCM	34	16	2
DEDC	30	19	2
DPAE	26	15	2
UV/DCIM	14	5	3
Total	171	83	2

Source : DGAIE / BCMS

Tableau 8 : Taille du parc auto de la DGAIE

DESIGNATION	2019	2020	2021	2022	2023
Moto	9	9	9	9	9
Berline	9	9	8	7	6
Pick-up	5	5	2	2	2
Station wagon	3	3	3	5	5
Camion	1	1	1	1	1

Source : DGAIE / Rapports d'inventaire annuels

Tableau 9 : Parc informatique de la DGAIE

DESIGNATION	2019	2020	2021	2022	2023
Ordinateur de bureau	133	171	176	186	186
Imprimante	99	121	134	162	156
Ordinateur portable	9	8	11	16	29
Photocopieuse	ND	16	20	20	14

Source : DGAIE / Rapports d'inventaire annuels

3. GESTION DES ARCHIVES ET DE LA DOCUMENTATION

Points saillants

- *Baisse de la variation du volume des archives conservées d'une direction à l'autre*
- *Réduction importante d'éliminables par direction*
- *Baisse du volume des archives évaluées et transférées*
- *Faible fréquence de consultation des archives et de la documentation*

COMMENTAIRE GENERAL

Les archives ont une grande valeur pour les historiens pour le maintien de la mémoire collective. Ce sont des sources très utiles pour connaître le passé. Les archives courantes permettent à l'administration de disposer en permanence des informations utiles à son activité. Les archives intermédiaires permettent de justifier les droits et obligations des personnes physiques et morales, publiques ou privées et de conserver les preuves en cas de contestation.

Les archives de la DGAIE sont bien gérées globalement. Après leur transfert, elles sont traitées, certaines sont conservées, d'autres appelées éliminables sont incinérées. Les archives conservées sont ensuite numérisées et stockées dans le logiciel MS ACCESS.

Archives évaluées et transférées

Le volume des archives a enregistré une forte baisse en 2023 passant d'un volume de 51 m/l en 2022 à 1,5 m/l en 2023. Sur la période 2019-2020, le volume est passée de 0 m/l à 22 m/l. Ce volume de 0 m/l s'explique par le fait que le service n'a pas enregistré d'archives transférées cette année, aucune structure n'ayant manifesté le besoin.

Sur la période 2019-2023, le volume des archives enregistre toutefois une tendance à la hausse due aux pics en 2021 et 2022.

En 2023, l'Unité de vérification de la DGCMEF détient le record avec 23m/l suivi de la DPAAE avec 22 m/l, le Secrétariat de la DGAIE avec 3m/l, la DEDC avec 2m/l et la Cellule de contrôle interne et de suivi -évaluation (CCI-SE) avec 1m/l.

Archives traitées et destinées à la conservation

Entre 2019 et 2023, le volume des archives traitées est passé de 28,97 m/l à 51 m/l. correspondant à une tendance à la hausse avec un accroissement moyen annuel de 15,19%.

Entre 2022 et 2023, le volume a plus que triplé, passant de 16 m/l à 51 m/l, ce qui correspond à une augmentation de 218,75%. En outre, le volume des archives conservées passe de 8 m/l en 2019 à 22,3 m/l en 2023 soit un accroissement moyen annuel de 29,21%, traduisant une tendance haussière. En 2023, ce volume a augmenté de plus de 20 m/l comparativement à 2022 où il se situait à 2 m/l. Ce résultat s'explique par une opération spéciale de traitement des archives.

S'agissant des éliminables, ils sont passés de 20,97 m/l en 2019 à 28,7m/l en 2023 et représentaient respectivement 72,39 % et 56,27% du volume total des archives traitées.

Consultation des ouvrages

Il faut retenir qu'il y a une très faible fréquentation du service des archives selon les données du registre de consultation des archives et de la documentation. En effet, six (6) personnes ont visité le service en 2020, dix (10) personnes en 2022, huit (8) personnes en 2023. Il s'agit principalement des services producteurs de la DGAIE.

Numérisation des archives traitées de la DGAIE

Dans sa quête de performance, le service des archives et de la documentation a lancé une opération de numérisation des archives. Cette initiative permet d'optimiser la gestion documentaire en facilitant la recherche et l'accès aux documents pour les différents utilisateurs, tout en renforçant leur sécurité. La numérisation améliore l'accessibilité des archives, prévenant la détérioration, la dégradation ou la perte accidentelle des originaux.

L'opération a débuté en novembre 2021 et a permis de numériser 347 dossiers d'archives, soit 22 373 pages. En 2022, 218 dossiers supplémentaires, représentant 140 345 pages, ont été numérisés. En 2023, 128 153 pages d'archives ont également été numérisées.

Incinération des éliminables

Lors de l'opération d'incinération des imprimés obsolètes, organisée par la DEDC en fin d'année 2022, 19 m/l d'éliminables ont été incinérés. En 2023, cette quantité a augmenté pour atteindre 180 m/l d'éliminables incinérés.

NOTES METHODOLOGIQUES

Le traitement d'archives est un ensemble d'opérations et de procédures par lesquelles les archives sont triées, classées, décrites et indexées. A termes, ces opérations permettent de distinguer les archives à conserver de celles à éliminer.

Sont considérés comme éliminables, les documents suivants : les brouillons, les doublons, les fiches d'accompagnement, les notes, les bordereaux.

1 m³ d'archives équivaut à 12m/l d'archives.

Tableau 10 : Situation des archives traitées entre 2019 et 2023

STRUCTURES	2019			2020			2021			2022			2023		
	Qte traitée (m/l)	Qte conservée (m/l)	Qte d' éliminables (m/l)	Qte traitée (m/l)	Qte conservée (m/l)	Qte d' éliminables (m/l)	Qte traitée (m/l)	Qte conservée (m/l)	Qte d' éliminables (m/l)	Qte traitée (m/l)	Qte conservée (m/l)	Qte d' éliminables (m/l)	Qte traitée (m/l)	Qte conservée (m/l)	Qte d' éliminables (m/l)
DG et Services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3	1
DCM	0	0	0	0	0	0	13	8	5	0	0	0	0	0	0
DEDC	12,84	3	9,84	0	0	0	0	0	0	16	2	14	2	0,3	1,7
DAIE	16,13	5	11,13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DPAE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	4	18
UV/DCMEF	0	0	0	18	10	8	13	0	0	0	0	0	23	15	8
Total	28,97	8	20,97	18	10	8	13	8	5	16	2	14	51	22,3	28,7

Source : DGAIE/SAD

Tableau 11 : Evolution de la consultation des archives et des ouvrages

STRUCTURES	2019	2020	2021	2022	2023
Ouvrages	0	0	0	0	0
Archives	0	6	3	10	8
Total	0	6	3	10	8

Source : DGAIE/SAD

Tableau 12 : Situation des archives évaluées et transférées entre 2019 et 2023 (Qté en m/l)

STRUCTURE	ANNÉE									
	2019		2020		2021		2022		2023	
	Qté (m3)	Qté (m/l)	Qté (m3)	Qté (m/l)	Qté (m3)	Qté (m/l)	Qté (m3)	Qté (m/l)	Qté (m3)	Qté (m/l)
DG et Secrétariat	0	0	0,2	2,5	0,4	5	0	3	0	0
SRH	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	1,5
SFM	0	0	0	0	0,2	2	0	0	0	0
CCI-SE	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
CAT	0	0	0,1	1	0	0	0	0	0	0
DAIE	0	0	0	0	0,8	10	0	0	0	0
DEDC	0	0	0	0	1,6	19	0	2	0	0
DCM	0	0	1,5	19	1,1	13	0	0	0	0
DPAE	0	0	0	0	0	0	2	22	0	0
DCMEF/UV	0	0	0	0	0	0	2	23	0	0
TOTAL	0	0	1,8	22	4,1	49	4	51	0,1	1,5

Source : DGAIE/SAD

4. RESSOURCES FINANCIERES

Points saillants

- *Ressources financières de la DGAIE relativement haussière*
- *Prévisions budgétaires du fonds d'équipement relativement stationnaire*

COMMENTAIRE GENERAL

Les ressources financières de la DGAIE, gérées par le Service Financier pour le fonctionnement et la mise en œuvre des activités de la structure, proviennent des dotations du budget de l'Etat (section 14, section 99, Régie d'avances) et du fonds d'équipement. Sur la période 2019-2023, les prévisions budgétaires ont montré une tendance relativement haussière, tandis que les niveaux d'exécution ont affiché une tendance baissière.

Les dotations sont de 737,41 millions F CFA en 2022 contre 2000,66 millions F CFA en 2023 soit une forte progression de 171,31%. Cette augmentation en 2023 s'explique par des dotations destinées à des projets spécifiques, tels que l'étude de faisabilité pour la construction de la cité ministérielle de Ouagadougou, l'acquisition de timbres numériques, la géolocalisation des véhicules du parc de l'Etat et la digitalisation des baux administratifs.

L'analyse des prévisions des ressources financières de la DGAIE sur la période révèle un taux d'évolution annuel moyen de 19,29%. En revanche, le niveau d'exécution de ces ressources affiche un taux de régression annuel moyen de 7,02%.

Malgré une tendance globalement haussière, les dotations ont connu une baisse entre 2020 et 2022, passant de 1 613,33 millions F CFA en 2020 à 1 080,4 millions F CFA en 2021, puis à 737,39 millions F CFA en 2022. La baisse des dotations entre 2020 et 2022 s'explique par la diminution des fonds alloués aux activités des célébrations du 11 décembre, qui étaient arrivées à terme. Cependant, en 2023, les prévisions budgétaires ont augmenté, passant de 737,39 millions F CFA en 2022 à 2 000,66 millions F CFA en 2023. Parallèlement, le niveau d'exécution est passé de 793,55 millions FCFA en 2019 à 387,72 millions F CFA en 2022, avant de remonter à 1 201,07 millions F CFA en 2023.

Pour l'année 2023, sur une prévision de recettes de 2 000,66 millions de francs CFA, les recouvrements se sont élevés à 1 941,13 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 97,02%. Quant aux dépenses, sur une prévision de 2 000,66 millions de francs CFA, 1201,07 millions de francs CFA a été exécuté, soit un taux de 60,03%.

En 2023, les parts du budget de l'Etat et du fonds d'équipement dans les prévisions budgétaires étaient respectivement de 90,88% et 9,12% contre 49,93% et 50,07% en 2022. Cette forte baisse du fonds d'équipement s'explique non seulement par la situation sécuritaire réduisant la location des véhicules, mais aussi par la suspension des ventes aux enchères publiques due au processus de digitalisation.

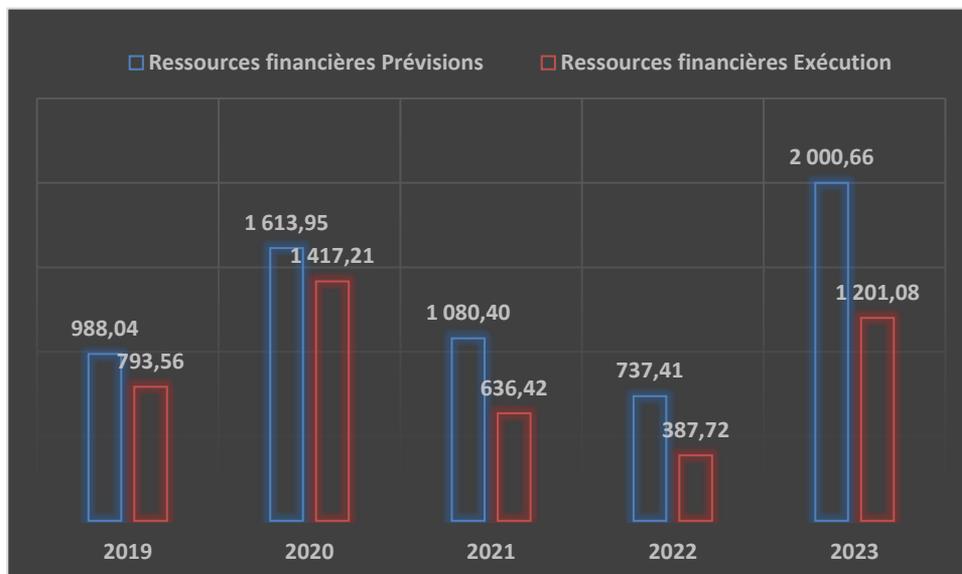
La situation d'exécution est également influencée par le déblocage tardif de certaines dotations (dernier trimestre de l'année), ce qui n'a pas permis leur exécution complète en 2023 en raison des procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

Tableau 13 : Situation d'exécution des dotations budgétaires et des recettes de la DGAIE de 2019 à 2023

DESIGNATION	Prévisions	Exécution	Taux en %
2 019			
Budget de l'Etat	620 519 000	555 637 000	89,54
Fonds d'Équipement	367 525 551	237 921 030	64,74
Compte DGAIE "Activités Spécifiques"			
Total 1	988 044 551	793 558 030	80,32
2 020			
Budget de l'Etat	1 142 696 733	1 120 348 233	98,04
Fonds d'Équipement	471 251 801	296 866 337	63,00
Compte DGAIE "Activités Spécifiques"			
Total 2	1 613 948 534	1 417 214 570	87,81
2 021			
Budget de l'Etat	875 300 600	454 206 426	51,89
Fonds d'Équipement	205 103 371	182 210 370	88,84
Compte DGAIE "Activités Spécifiques"			
Total 3	1 080 403 971	636 416 796	58,91
2 022			
Recettes			
Budget de l'Etat	368 159 250	368 159 250	100
Fonds d'Équipement	369 247 311	51 503 653	13,94
Sous total recettes	737 406 561	419 662 903	56,91
Dépenses			
Budget de l'Etat	368 159 250	336 836 265	91,49
Fonds d'Équipement	369 247 311	50 887 160	13,78
Sous total dépenses	737 406 561	387 723 425	52,57
2 023			
Recettes			
Budget de l'Etat	1 818 157 488	1 818 157 488	100
Fonds d'Équipement	182 497 833	122 973 952	67,38
Sous total recettes	2 000 655 321	1 941 131 440	97,02
Dépenses			
Budget de l'Etat	1 818 157 488	1 078 504 984	59,32
Fonds d'Équipement	182 497 833	122 573 952	67,16
Sous total dépenses	2 000 655 321	1 201 078 936	60,03

Source : DGAIE/SF

Graphique 3 : Evolution des ressources financières de la DGAIE (en millions de F CFA)



Source : DGAIE/SF

DEUXIÈME PARTIE :
ANALYSE DES INDICATEURS CLÉS
DU PATRIMOINE NON FINANCIER DE L'ÉTAT

I. BATIMENTS ET BAUX ADMINISTRATIFS DE L'ETAT

1. INDICATEURS CLES DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS

Points saillants

- *Forte prédominance des bâtiments à usage de bureaux*
- *Hausse tendancielle des dépenses relatives aux constructions nouvelles sur la période*
- *Hausse significative des dépenses de constructions nouvelles en 2023*

COMMENTAIRE GENERAL

Les bâtiments administratifs de l'Etat sont constitués de bâtiments à plusieurs usages. Dans le but de maîtriser ce patrimoine immobilier, des inventaires ont été initiés et se poursuivent. A terme, ce recensement permettra d'avoir des données exhaustives et fiables sur le patrimoine immobilier bâti et non bâti de l'Etat sur toute l'étendue du territoire.

C'est ainsi que sur la période 2018-2023, un inventaire géo référencé du patrimoine immobilier de l'Etat dans dix (10) chefs-lieux de région a permis de disposer de données sur les bâtiments administratifs dans ces régions.

L'analyse des données fait ressortir une forte prédominance des bâtiments administratifs à usage de bureaux par rapport aux autres types d'usage (logement et technique). En effet, les résultats du dénombrement dans les chefs-lieux de région concernés (Centre, Hauts-Bassins, Sud-Ouest, Centre-Est, Centre-Ouest, Centre-Sud, Cascades, Centre-Nord, Plateau Central et Boucle du Mouhoun) font état de 1 623 bâtiments administratifs abritant les structures publiques dont 1 221 à usage de bureaux, soit 75,23%, 338 à usage de logement, soit 20,83% et 64 bâtiments administratifs à usage technique, soit 3,94%.

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, l'ensemble des bâtiments inventoriés (1 623) dans les dix (10) chefs-lieux de région ont une valeur totale de 379 326,08 millions F CFA (valeur de la parcelle + investissement). Le tableau 15 donne la situation de leur répartition et valeur dans les chefs-lieux de régions recensées.

S'agissant des dépenses de constructions de nouveaux bâtiments administratifs exécutées par l'Etat, elles affichent une tendance haussière sur la période 2019-2023. En effet, elles ont progressé en moyenne annuelle de 5,4% avec un pic d'une valeur de 7 667 millions F CFA observé en 2022. En 2023, les dépenses relatives aux constructions de nouveaux bâtiments se sont situées à 18 597 millions F CFA, en hausse de 142,56% comparativement à 2022.

Cette forte hausse s'explique principalement par l'acquisition d'un immeuble de type R+II avec sous-sol au profit de l'administration d'une valeur de 13 900 millions F CFA en 2023.

Outre les constructions de nouveaux bâtiments administratifs, des travaux de réhabilitation sont effectués sur les bâtiments administratifs en état de dégradation avancée. Sur la période sous revue, le nombre de contrats de réhabilitation a enregistré une tendance baissière, en se situant à 4 contrats en 2023 contre 23 en 2019, soit un taux de régression moyen annuel de 35,42%.

Cette évolution est marquée par deux baisses de 52,17% et 82,61% respectivement entre 2019-2020 et 2022-2023, une hausse de 109,09% entre 2020-2021 et une stagnation entre 2021 et 2022.

En 2023, le nombre de contrats de réhabilitation est en baisse de 82,61% comparativement à 2022. Cette situation est due à la suspension depuis 2022 des travaux des festivités du 11 décembre et à la réorganisation des contrats de réhabilitation en lots composites en 2023.

Quant aux dépenses y relatives, elles ont affiché une tendance baissière sur la période 2019-2023. En effet, elles sont passées de 1 519,90 millions F CFA en 2019 à 472,33 millions F CFA en 2023, soit un taux de régression annuel moyen de 25,34%. Le montant des contrats de réhabilitation en 2023 est en baisse de 65,23% par rapport à 2022 (472,33 millions F CFA contre 1 358,30 millions F CFA).

Tableau 14 : Situation des bâtiments administratifs de l'Etat par type d'usage

	2019	2020	2021	2022	2023
Usage de bureaux	302	626	805	805	1 221
Usage de logement	151	162	246	246	338
Usage technique	4	26	34	34	64
Total	457	814	1 085	1 085	1 623

Source : DGAIE/DAIE**Tableau 15** : Situation de la répartition des bâtiments dans les chefs-lieux de région au 31/12/2023

Chef-lieu de régions	Nombre de bâtiment	Valeur intrinsèque des parcelles (en millions F CFA)	Valeur intrinsèque des bâtiments (en millions F CFA)	Valeur totale (parcelle + bâtiment) (en millions F CFA)
Ouagadougou	357	143 058,73	44 912,40	187 971,12
Bobo	274	82 559,63	8 724,40	91 284,04
Ziniaré	114	4 770,89	3 696,56	8 467,45
Gaoua	101	6 468,04	720,89	7 188,93
Tenkodogo	156	10 502,08	5 520,95	16 023,03
Koudougou	115	8 816,57	3 939,97	12 756,54
Manga	82	4 601,61	622,30	5 223,91
Banfora	133	8 208,32	4 159,68	12 368,01
Kaya	153	13 173,90	4 881,14	18 055,05
Dédougou	138	15 588,24	4 399,77	19 988,01
Total	1 623	297 748,01	81 578,07	379 326,08

Source : DGAIE/DAIE**Tableau 16** : Evolution des dépenses de constructions nouvelles en millions F CFA

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de constructions nouvelles	5 040	3 750	5 373	7 667	18 597

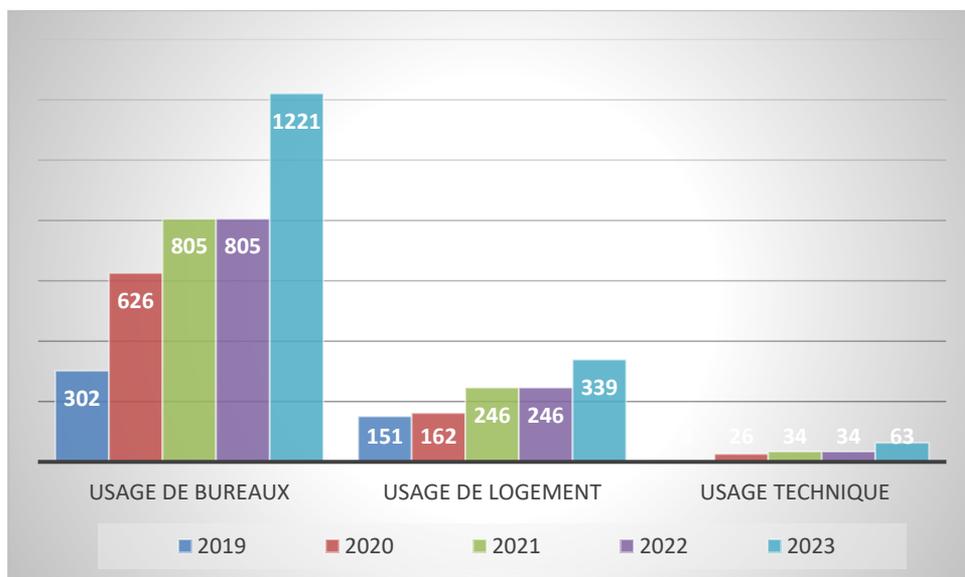
Source : DGAIE/DCM

Tableau 17 : Evolution du montant (en millions de F CFA) et du nombre de contrats de réhabilitation

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de contrats	23	11	23	23	4
Montant en F CFA	1 519,90	1 038,88	792,19	1 358,30	472,33

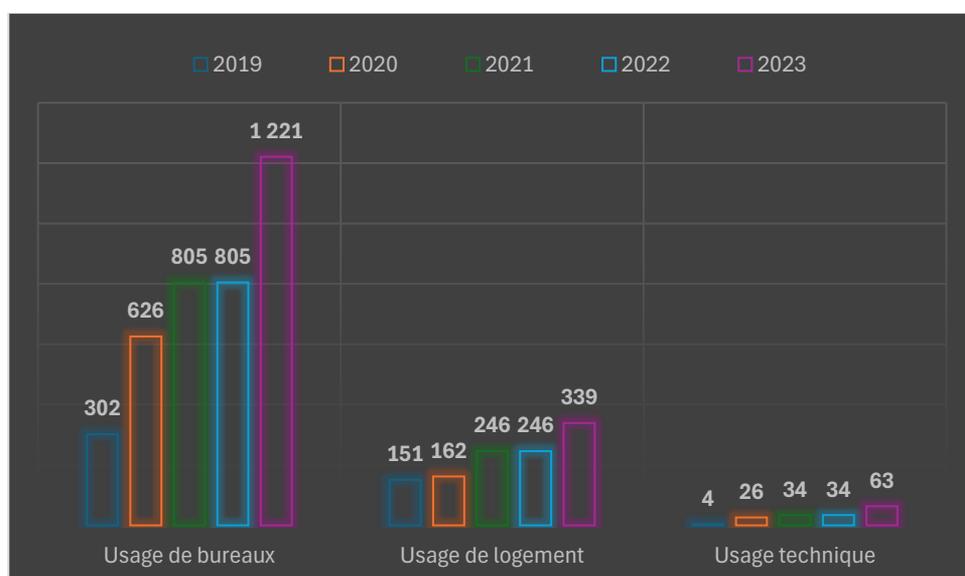
Source : DGAIE/DAIE

Graphique 4 : Situation des bâtiments administratifs de l'Etat par type d'usage



Source : DGAIE/DAIE

Graphique 5 : Situation des bâtiments administratifs de l'Etat par type d'usage



Source : DGAIE/DAIE

2. INDICATEURS CLES DES BAUX ADMINISTRATIFS

Points saillants

- *Tendance baissière du portefeuille des baux consentis à l'Etat*
- *Tendance haussière du montant des baux consentis à l'Etat*
- *Baisse du taux d'exécution des dépenses relatives aux baux administratifs en 2023*
- *Forte expression des besoins en baux administratifs en 2020*

COMMENTAIRE GENERAL

Ces indicateurs sont relatifs à l'évolution du portefeuille et au taux de satisfaction des demandes de location.

■ Evolution du nombre des baux consentis à l'Etat

L'analyse du portefeuille des baux fait ressortir une tendance à la baisse du nombre de baux consentis à l'Etat entre 2019 et 2023. En effet, le portefeuille est passé de 295 baux en 2019 à 273 baux en 2023, soit un taux de régression annuel moyen de 1,92% sur la période. On constate que l'évolution a d'abord été marquée par un accroissement moyen annuel de 1,97% traduisant une progression entre 2019 et 2021 avant de se contracter entre 2021 et 2023 avec un taux de régression annuelle moyen de 3,82%. Un pic de 319 baux est constaté en 2021.

La hausse enregistrée entre 2019 et 2021 s'explique entre autres par la création de nouvelles structures publiques et la scission d'anciennes structures entraînant ainsi une hausse des besoins de location en bâtiments. Par contre, la baisse entre 2021 et 2023 est due au fait qu'au cours de la période 5 contrats ont été conclus contre 45 contrats qui ont été résiliés en 2023. Ces résiliations sont essentiellement liées à la mise en œuvre des mesures de rationalisation des dépenses de l'Etat.

En 2023, le nombre de baux consentis à l'Etat est de 273, en baisse de 13,61% par rapport à 2022 où il s'est établi à 316.

■ Evolution en valeur des baux administratifs consentis à l'Etat

Sur la période 2019-2023, les dépenses relatives aux baux administratifs consentis à l'Etat se sont accrues en moyenne annuelle de 7,47%, traduisant ainsi une tendance à la hausse avec un pic de 8 733 millions F CFA constaté en 2021. Cette évolution tendancielle a été marquée par un accroissement annuel moyen de l'ordre de 16,81% entre 2019 et 2021, puis une contraction annuelle moyenne de l'ordre de 1,13% entre 2021-2023.

La hausse tendancielle des dépenses relatives aux baux administratifs s'explique principalement par le fait que les nouveaux contrats de bail ont plus porté sur des bâtiments de grande capacité à loyer élevé. Aussi, on constate que la hausse enregistrée des montants des baux entre 2019-2021 est plus importante que la baisse entre 2021-2023 (16,81% contre 1,13%).

En 2023, le montant total des baux administratifs consentis à l'Etat est de 8 537 millions F CFA contre 8 660 millions F CFA en 2022, soit un repli de 123 millions F CFA (-1,42%) essentiellement imputable aux résiliations des 37 contrats effectuées en 2023.

■ Evolution du taux de satisfaction des demandes de location des bâtiments

Les demandes exprimées sont passées de 27 en 2019 à 21 en 2023, tandis que les demandes approuvées ont variées entre 23 et 0. Tendanciellement sur la période, les demandes exprimées et celles approuvées sont en baisse avec respectivement des taux de régression annuels moyens de 6,09% et 41,93%. Il en ressort une tendance baissière du taux de satisfaction sur la période passant de 85,2% en 2019 à 0% en 2023, avec un taux de régression annuel moyen de 36,28%. Cette tendance baissière s'inscrit dans la dynamique de rationalisation des dépenses liées aux baux administratifs.

En 2023, 21 demandes de location ont été exprimées dont 07 ont été validées par la CNOI. Toutefois, aucune demande de location n'a été approuvée en Conseil des ministres d'où un taux d'approbation nul. Cette situation est principalement liée à la mise en œuvre des mesures de rationalisation des charges locatives de l'Etat.

■ Evolution des dotations budgétaires pour la prise en compte des loyers et charges locatives

Sur la période 2019-2023, les dotations budgétaires initiales pour la prise en charge des baux administratifs enregistrent une tendance haussière, avec une croissance annuelle moyenne de 9,34%. Toutefois, une baisse de la dotation a été constatée en 2021 de l'ordre de 4,5% (-0,27 milliards F CFA).

Sur la même période, les montants exécutés pour la prise en charge des loyers et charges locatives enregistrent une tendance haussière avec un taux d'accroissement moyen annuel de 3,77%.

Entre 2021 et 2022, les montants exécutés sont passés de 6,43 milliards F CFA à 11,41 milliards F CFA, soit un doublement approximatif. Ce résultat est le fait de la prise en charge d'une part importante des arriérés des loués de 2021.

S'agissant du taux d'exécution budgétaire, il affiche une tendance haussière sur la période sous revue avec une variation moyenne annuelle de 2,59%.

En 2023, les dotations initiales se sont situées à 7,86 milliards F CFA, en progression de 21,58% par rapport à 2022, tandis que les montants exécutés se sont situés à 7,42 milliards F CFA, en diminution de 34,97%. L'année 2023 affiche le plus faible taux d'exécution sur la période sous revue (94,40%) imputable à la mise en œuvre des mesures de rationalisation des dépenses de l'Etat.

Il convient de souligner que les montants exécutés dépassant souvent les dotations initiales s'expliquent par une allocation de crédits supplémentaires en cas d'insuffisance de la dotation initiale.

Tableau 18 : Evolution du montant des baux administratifs consentis à l'Etat en millions de FCFA

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Montant total	6 400	7 480	8 733	8 660	8 537

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 19 : Evolution du portefeuille de baux administratifs consentis à l'Etat

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Total	295	307	319	316	273

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 20 : Evolution du nombre de demande de location de bâtiment exprimée et approuvée

	2019	2020	2021	2022	2023
Demande exprimée	27	50	33	15	21
Demande approuvée	23	26	26	5	0
Taux de satisfaction (en %)	85,2	52,0	78,8	33,33	0

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 21 : Evolution des montants prévisionnels des baux administratifs par an (en milliards de F CFA)

	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation initiale	5,5	5,99	5,72	6,47	7,86
Montant exécuté	6,4	5,71	6,43	11,41	7,42
Taux d'exécution (en %)	116,36	95,33	112,41	176,52	94,40

Source : DGAIE/DAIE

3. REPARTITION PAR REGION DES BAUX ADMINISTRATIFS

Points saillants

- *Concentration en nombre et en valeur des baux administratifs dans la région du Centre*
- *Forte prédominance des baux portant sur les bâtiments à usage de bureau*
- *Concentration en nombre des baux administratifs au MATDS*
- *Concentration en valeur des baux administratifs au MEFP*

COMMENTAIRE GENERAL

■ Répartition des baux administratifs par région

Globalement, le portefeuille des baux administratifs a une tendance baissière sur la période 2019-2023 avec un taux de régression annuel moyen de l'ordre de 1,92%.

L'analyse de la répartition des baux administratifs par région révèle que la tendance est à la baisse dans l'évolution du portefeuille des baux administratifs pour 77% des régions (10 régions sur 13). Les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Sud et du Nord affichent par contre une tendance haussière. En outre, il ressort sur ladite période une forte concentration du portefeuille des baux administratifs dans la région du Centre tandis que la plus faible concentration est observée dans le Sahel.

En 2023, le nombre de contrats de bail pour la région du Centre s'est situé à 196, en baisse de 22 contrats (-10,09%) comparativement à 2022. Le nombre de baux en 2023 pour cette région représente 71,79% de l'ensemble des contrats de bail. Cette concentration des bâtiments pris à bail dans la région du Centre s'explique par le fait que ladite région regorge plus de structures publiques et d'agents. La région des Cascades qui enregistre 02 baux administratifs en 2023, représentant 0,73% de l'ensemble des contrats de bail, est la région la moins cotée dans la répartition des baux.

En ce qui concerne, l'évolution du montant des baux administratifs consentis à l'Etat par région sur la période 2019-2023, il ressort que la tendance est à la hausse avec un taux d'accroissement moyen de l'ordre de 7,45%. En effet, sept (7) régions sur 13, soit 53,85% enregistrent une tendance haussière du montant des baux administratifs sur la période sous revue. Il s'agit notamment des régions du Centre, des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, du Nord et du Plateau Central. Quant aux six (6) autres régions, elles affichent une tendance baissière.

En 2023, le montant des baux administratifs consentis dans la région du Centre s'élève à 8 105, 42 millions FCFA, en baisse de 56,46 millions F CFA (-0,69%) par rapport à 2022. Ce montant représente toutefois, 94,94% du montant total des baux administratifs en 2023, contre 5,06% pour les baux consentis dans les douze autres régions.

■ Répartition des baux administratifs par type d'usage

Les bâtiments loués par l'Etat sont destinés généralement à 3 types d'usage. Il s'agit des bâtiments à usage de bureaux, de logements et à usage technique. Sur la période sous revue, la proportion des bâtiments administratifs à usage de bureaux est prédominante comparativement à celle des autres types de bâtiments pris en bail par l'Etat. Les bâtiments à usage de bureaux affichent une légère tendance baissière sur la période en se situant à 222 contrats de bail en 2023 contre 229 contrats de bail en 2019, soit un taux de régression annuel moyen de 0,77%.

Durant la période analysée, l'année 2021 a enregistré le nombre le plus élevé de bâtiments à usage de bureaux, avec 255 unités. En revanche, l'année 2023 a connu le nombre le plus bas, avec 222 bâtiments de ce type. Ce faible nombre est en lien avec la mise en œuvre des mesures de maîtrise du train de vie de l'Etat.

En ce qui concerne les 2 autres types, les bâtiments à usage de logement et à usage technique enregistrent sur la période respectivement leur plus grand nombre en 2019 (64) et en 2022 (4). Sur la même période, ils affichent leur plus faible nombre en 2023 respectivement de 49 et 2.

En 2023, ce type d'usage représentait 81,32% contre 18,68% pour les autres types d'usage. Cela s'explique par une prédominance des demandes de location de bâtiments à usage de bureaux comme celles des années antérieures.

Sur la période de 2019-2023, les dépenses relatives aux baux portant sur les bâtiments à usage de bureaux ont affiché une tendance haussière. En effet, elles se sont accrues en moyenne annuelle de 7,84% en passant de 6 160 millions F CFA en 2019 à 8 330 millions F CFA en 2023.

Comparativement à 2022, les dépenses relatives aux baux administratifs à usage de bureau, de logement et usage technique se sont contractées en 2023 respectivement de 0,70%, 15,49% et 64,44%, essentiellement imputable aux résiliations de contrats de bail.

■ Répartition des baux administratifs par Ministère et Institution

La répartition des baux administratifs par ministère et institution montre que de 2019 à 2023, les ministères en charge de l'administration du territoire, des finances et de l'éducation sont les trois gros détenteurs de contrats de bail, affichant chacun une tendance baissière avec un taux de régression annuel moyen respectivement de 1,21%, 5,11% et 0,87%.

En 2023, le Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité détient le plus grand nombre de contrats de bail, soit 60 sur un total de 273 représentant 21,98% du portefeuille des baux. Il est suivi du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective avec 30 contrats et du Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales avec 28 contrats représentant respectivement 10,99% et 10,26% du portefeuille des baux. Cette forte proportion des baux administratifs pour ces ministères s'explique par le fait qu'ils regorgent d'un plus grand nombre d'agents et de structures déconcentrées

En ce qui concerne le montant des baux administratifs consentis à l'Etat par ministères et institutions en 2023, il est globalement en baisse par rapport à 2022 avec une variation relative de -1,42%. Le ministère en charge des finances vient en tête avec un loyer annuel de 1 526,08 millions F CFA (17,88%) suivi du ministère en charge de la justice avec 812,64 millions F CFA (9,52%) et du ministère en charge de l'administration territoriale avec 780,52 millions F CFA (9,14%). Ce dernier qui se plaçait en première position selon le portefeuille des baux administratifs vient en troisième position en termes de valeur. Cette situation s'explique par le fait que les contrats des baux du ministère en charge de l'administration territoriale portent sur des bâtiments dont le loyer est relativement faible.

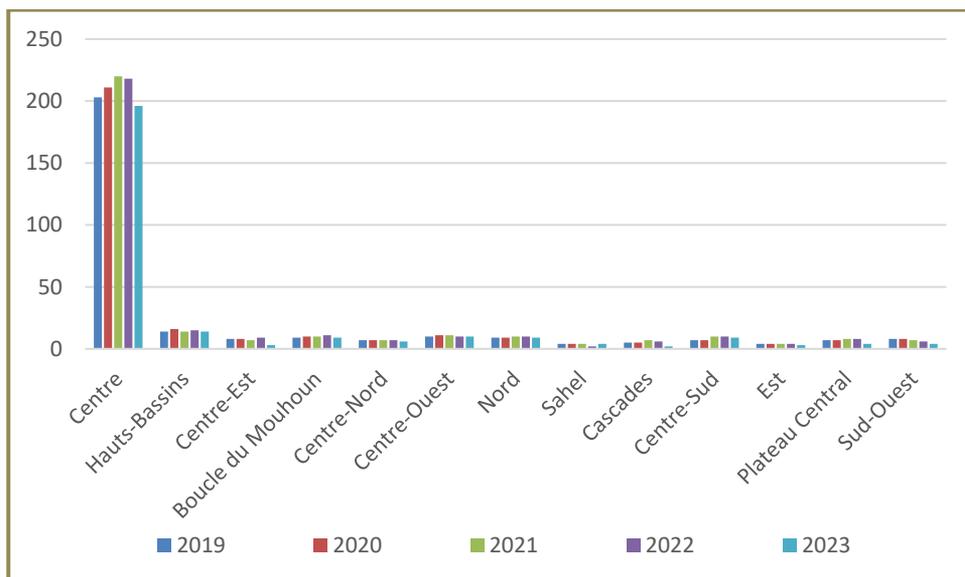
NOTES METHODOLOGIQUES

Contrat de bail : Contrat de location d'immeubles dans lequel l'Etat ou un de ses démembrements est partie contractante.

Bâtiment à usage technique : local administratif affecté par l'Etat aux services publics techniques pour l'exercice de leurs activités professionnelles par exemple : garages, ateliers, laboratoires, établissements scolaires, établissements sanitaires, magasins, etc.

Sources statistiques : Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Équipement de l'Etat

Graphique 6 : Répartition des baux administratifs de 2019 à 2023 par région



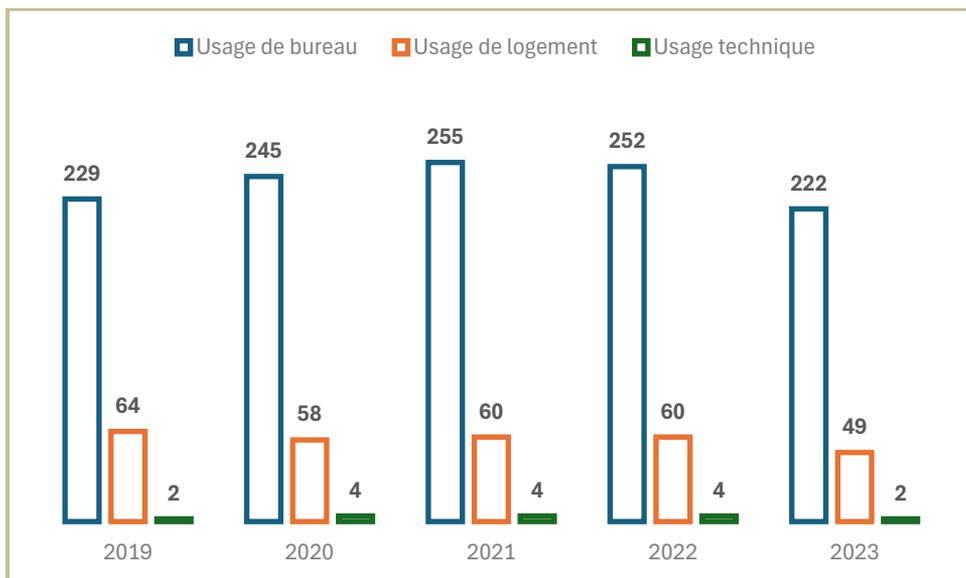
Source : DGAIE/DAIE

Tableau 22 : Répartition du montant des baux administratifs de 2019 à 2023, par région en millions de francs CFA

	2019	2020	2021	2022	2023
Centre	5 961,67	6 940,39	8 235,26	8 161,88	8105,424
Hauts-Bassins	254,23	277,16	270,24	272,46	262,68
Centre-Est	22,56	34,56	25,92	25,32	8,46
Boucle du Mouhoun	19,08	20,28	20,28	23,88	18,66
Centre-Nord	13,88	13,88	13,88	13,88	11,724
Centre-Ouest	32,26	34,65	35,2	32,98	33,096
Nord	23,08	13,88	25,48	25,48	23,676
Sahel	3,78	3,78	3,78	2,82	3,78
Cascades	21,72	21,72	26,88	23,28	13,2
Centre-Sud	14,1	13,62	28,5	32,28	32,16
Est	7,13	7,12	7,13	7,13	5,628
Plateau Central	11,28	11,28	22,56	22,56	8,52
Sud-Ouest	19,32	20,52	18,24	15,96	9,96
Total	6 404,09	7 412,84	8 733,35	8 659,91	8 536,968

Source : DGAIE/DAIE

Graphique 7 : Répartition du nombre des baux administratifs par type d'usage



Source : DGAIE/DAIE

Tableau 23 : Répartition des montants des baux consentis à l'Etat par type d'usage (en millions F CFA)

	2019	2020	2021	2022	2023
Usage de bureau	6 160	7 210	8 462	8 389	8 330
Usage de logement	210	210	226	226	191
Usage technique	30	60	45	45	16
Montant total	6 400	7 480	8 733	8 660	8 537

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 24 : Répartition du portefeuille de baux administratifs consentis à l'Etat par ministère et institution de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
MMEC	3	3	4	4	3
MJDHPC	8	8	13	13	14
MATDS	63	66	64	64	60
MEA	0	0	2	2	2
MAAH	17	17	15	15	12
MUH	2	2	2	2	2
MEFP	37	40	43	45	30
MENA	29	30	32	32	28
MESRSI	12	12	11	11	11
MEEVCC	12	12	12	12	11
MCRP	2	3	4	4	4
MCAT	4	4	5	5	5
MI				1	1
MDNAC	1	1	1	1	0
M.FEMME	21	23	20	20	20
MFONCTION PUBLIQUE	7	8	6	6	3
M JEUNESS	12	14	15	15	11
MS	10	7	6	6	5
MAECBE	6	6	7	7	7
MRAAH	6	6	6	6	3
MSL	9	8	8	8	5
MTMUSR	0	0	8	1	1
MCIA	1	3	3	3	3
MDENP	3	3	3	2	3
PM	7	7	3	5	4
PRESIDENCE	18	19	21	21	21
CSC	1	1	1	1	1
COUR DES COMPTES	1	1	1	1	1
MEDIATEUR	2	2	2	2	1
CNDH	1	1	1	1	1
TOTAL	295	307	319	316	273

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 25 : Répartition du montant des baux administratifs consentis à l'Etat en 2023 par ministère et institution en F CFA

	Montant en 2023	Proportion (en %)
MMEC	210 600 000	2,47
MJDHPC	812 640 000	9,52
MATDS	780 516 000	9,14
MEA	54 000 000	0,63
MAAH	206 760 000	2,42
MUH	20 400 000	0,24
MEFP	1 526 028 000	17,88
MENAPLN	733 452 000	8,59
MESRSI	370 020 000	4,33
MEEVCC	273 552 000	3,20
MCRP	260 400 000	3,05
MI	281 712 000	3,30
MCAT	15 600 000	0,18
MDNAC	-	-
MFSNF	463 368 800	5,43
MFPTPS	428 400 000	5,02
MJFIP	251 880 000	2,95
MS	50 400 000	0,59
MAECBE	270 960 000	3,17
MRAH	140 700 000	1,65
MSL	140 520 000	1,65
MTMUSR	168 000 000	1,97
MCIA	104 460 000	1,22
MDENP	198 000 000	2,32
PM	148 200 000	1,74
PRESIDENCE	521 400 000	6,11
CSC	9 000 000	0,11
COUR DES COMPTES	36 000 000	0,42
MEDIATEUR	12 000 000	0,14
CNDH	48 000 000	0,56
TOTAL	8 536 968 000	100,00

Source : DGAIE/DAIE

II. DEPENSES D'EQUIPEMENTS, EAU, ELECTRICITE ET TELEPHONE ; TRAIN DE VIE DE L'ETAT

1. DEPENSES D'EAU, D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE

Points saillants

- *Hausse tendancielle de la facture globale d'eau, d'électricité et de téléphone (EET) sur la période*
- *Hausse de la facture globale de consommation d'EET de l'Etat en 2023*
- *Hausse relative des factures globales de consommation d'eau et d'électricité en 2023*
- *Légère baisse de la facture de téléphone en 2023*

COMMENTAIRE GENERAL

■ Evolution de la facture globale d'eau, d'électricité et de téléphone de l'Etat

La facture globale d'eau, d'électricité et de téléphone de l'Etat a connu une hausse entre 2019 et 2023 à l'image de la période précédente (2018-2022), principalement portée par la facture d'électricité qui occupe 58,15% des dépenses de consommation de ces trois postes. Cette facture globale est passée de 33 321,37 millions FCFA en 2019 à 36 207,49 millions FCFA en 2023, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,1%.

Sur la période de référence, le montant total des dépenses en eau, électricité et téléphone s'élève à 173 451,51 millions FCFA avec une dépense moyenne annuelle de 34 690,30 millions FCFA. La part des dépenses par poste se présentent comme suit :

- eau : 42 566,09 millions FCFA soit 24,54 % ;
- électricité : 100 865,43 millions FCFA soit 58,15% ;
- téléphone : 30 019,99 millions FCFA soit 17,31%.

Les dépenses globales en EET ont coûté 36 207, 49 millions F CFA en 2023 contre 34 765,12 millions F CFA en 2022, soit une hausse relative de 4,15% attribuée principalement par l'augmentation des dépenses en eau et électricité.

■ Au niveau de la facture d'eau

L'ensemble des factures de consommation d'eau de l'Administration publique a évolué en dents de scie entre 2019 et 2023 et présente une tendance baissière avec un taux d'accroissement annuel moyen de - 0,80%.

Il est passé de 8 706,86 millions en 2019 à 8 433,07 millions de FCFA en 2023 avec une consommation annuelle moyenne de 8 513,22 millions de FCFA. La plus grande dépense a été enregistrée en 2021 mais a connu une diminution relative de 6% en 2022.

Ces dépenses de consommation d'eau de l'Etat en 2023 ont connu une légère augmentation par rapport à 2022 avec un taux de 0,40%.

L'augmentation de la facture d'eau au cours de ces périodes pourrait être liée à plusieurs facteurs tels que les nouveaux abonnements, les fuites d'eau, la facturation des abonnements inactifs, les cas d'utilisations frauduleuses des abonnements d'eau de l'Administration.

Cependant, les baisses des consommations observées au cours de la période peuvent s'expliquer par la mise en œuvre des actions de rationalisation comme les contrôles inopinés, les audits des abonnements d'eau, la résiliation des abonnements inactifs, la sensibilisation et la réalisation de forages. En effet, en 2023, ces contrôles réalisés par la DGAIE ont permis de détecter vingt (20) cas d'utilisation frauduleuse d'eau et d'électricité et de résilier 17 compteurs d'eau. En ce qui concerne l'utilisation frauduleuse d'eau et d'électricité, les premiers responsables des services concernés ont été sensibilisés à la prise de mesures pour interdire leur utilisation par les particuliers. Quant à la réalisation des forages, les structures à forte consommation d'eau ont été identifiées (Ministère en charge de la défense, les universités, les maisons d'arrêt et de correction, etc.) et 21 forages y ont été réalisés au titre de l'année 2023.

L'analyse des consommations d'eau par ministère et institution indique que le ministère en charge de la défense enregistre la plus forte consommation en 2023 avec une part de 34,33% de la facture globale d'eau suivi du ministère en charge de la Santé (17,28%) et la Présidence du Faso (15,67%) de la consommation totale d'eau (cf. Tableau 74).

La consommation cumulée de ces trois structures s'élève à 5 674, 03 millions F CFA soit 67,28% de la consommation totale en eau de l'administration publique. Cette situation pourrait s'expliquer par l'effectif du personnel et le nombre élevé de structures rattachées à ces départements.

■ Au niveau de la facture d'électricité

La facture globale d'électricité a connu une tendance haussière sur la période de 2019 à 2023. Elle est passée de 18 706,71 millions en 2019 à 21 835,37 millions en 2023 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,94%. Cette tendance résulte d'une hausse considérable de plus de deux milliards entre 2019 et 2021 et également plus d'un milliard en 2023 par rapport à 2022.

De 2019 à 2021, la consommation de l'électricité de l'administration publique enregistre une croissance relativement forte. En effet, sur la période de référence, la facture a augmenté de 2 128, 59 millions F CFA soit une variation relative de 11,38%. De même, cette consommation a augmenté de 7,05% entre 2022 et 2023.

Cette hausse peut se justifier par la fourniture de l'électricité à de nouveaux abonnés dû à la mise en place de nouvelles structures administratives, la facturation des compteurs inactifs et l'utilisation d'équipements énergivores.

Par contre, une baisse des consommations d'électricité des services publics de l'Etat a été enregistrée en 2022 par rapport à 2021. En effet, la facture d'électricité de l'Administration publique a connu une variation négative de 2,10% en passant de 20 835,30 millions F CFA à 20 397,45 millions F CFA sur la période indiquée.

La baisse de consommations peut s'expliquer par la mise en œuvre des mesures de rationalisation qui permettent de maîtriser l'évolution des consommations dans des proportions acceptables. Ces mesures de rationalisation se rapportent à l'audit des abonnements publics, aux contrôles inopinés de l'utilisation de ces abonnements qui ont permis l'assainissement des abonnements en électricité, le réajustement des facteurs de puissances de certains abonnés, la résiliation des compteurs inactifs, la déconnexion des branchements de particuliers sur ceux de l'Administration Publique.

En 2023, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique constitue le plus grand consommateur d'électricité avec plus d'un quart (26,87%) de la consommation totale de l'administration publique suivi du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants (14,02%) et du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (11,86%).

Les consommations cumulées de ces trois (03) structures s'élèvent à 11 518,63 millions F CFA et représentent plus de la moitié de la consommation totale de l'administration (52,75%) en 2023. Cette situation pourrait s'expliquer par la forte déconcentration de ces ministères et la nature des prestations fournies qui nécessitent une forte consommation d'énergie.

En 2023, les mesures de rationalisation des dépenses en eau et électricité ont permis de résilier 65 compteurs d'électricité défaillant engendrant une économie annuelle au moins 13,57 millions F CFA. Aussi, les travaux d'ajustement¹ des puissances de polices de compteurs d'électricité ont concerné 652 compteurs et ont permis de dégager une économie annuelle de 1,37 milliards F CFA.

¹ Sur 1189 compteurs d'électricité examinés, 631 d'entre eux ont une puissance supérieure et 21 enregistrent une puissance inférieure aux besoins réels de consommation.

■ Au niveau de la facture de téléphone

D'une manière générale, les dépenses liées aux consommations de téléphone de l'Administration publique ont connu une hausse continue sur la période de 2019-2023 à l'image de la période précédente avec une croissance annuelle moyenne de 0,13%.

Cette hausse est particulièrement soutenue par une augmentation relativement élevée de 5,74% entre 2019 et 2020.

L'augmentation des factures de téléphone des ministères et institutions s'explique par le transfert de la gestion des abonnements d'eau, d'électricité et de téléphone intervenu à partir de 2017 consécutivement à l'implémentation du budget programme qui a entraîné des prises incontrôlées d'abonnements de services d'accès à Internet.

Cependant, ces dépenses présentent une tendance baissière à partir de 2020 passant de 6 246,79 millions de FCFA en 2020 à 5 939,05 millions de FCFA en 2023 soit une diminution annuelle moyenne de 1,67% sur la période.

En 2023, la DGAIE a entamé un processus d'assainissement des lignes téléphoniques fixes de l'Administration publique. Il a permis la suspension de 19 501 lignes téléphoniques des structures publiques dont la redevance annuelle s'élève à 526,94 millions F CFA. Le rétablissement des lignes dont les structures ont réellement besoin se fait à leur demande.

Les plus grands consommateurs sont respectivement le ministère en charge des finances (18,75%), le ministère en charge de la défense (17,29%) et le ministère en charge de l'administration territoriale (12,43%) comme l'indique le tableau III.8.5. Cette situation pourrait s'expliquer par le nombre important des liaisons spécialisées au niveau desdites structures.

Les consommations cumulées de ces trois (03) ministères représentent 48,47% de la consommation globale en téléphone.

Cependant, les dépenses communes interministérielles qui prennent en charge les dépenses liées aux redevances du RESINA et les dotations spécifiques des crédits de communication aux personnalités de l'Etat occupent une place importante avec un taux de 13,69% de la consommation globale en téléphone.

La poursuite des actions de rationalisation des charges de fonctionnement de l'Etat ont permis la stabilisation de la dépense des consommations moyennes mensuelles d'eau, d'électricité et de téléphone par agent public. D'une manière générale, ces consommations moyennes sont en baisse continue depuis 2019 comme l'indique le graphique ci-contre.

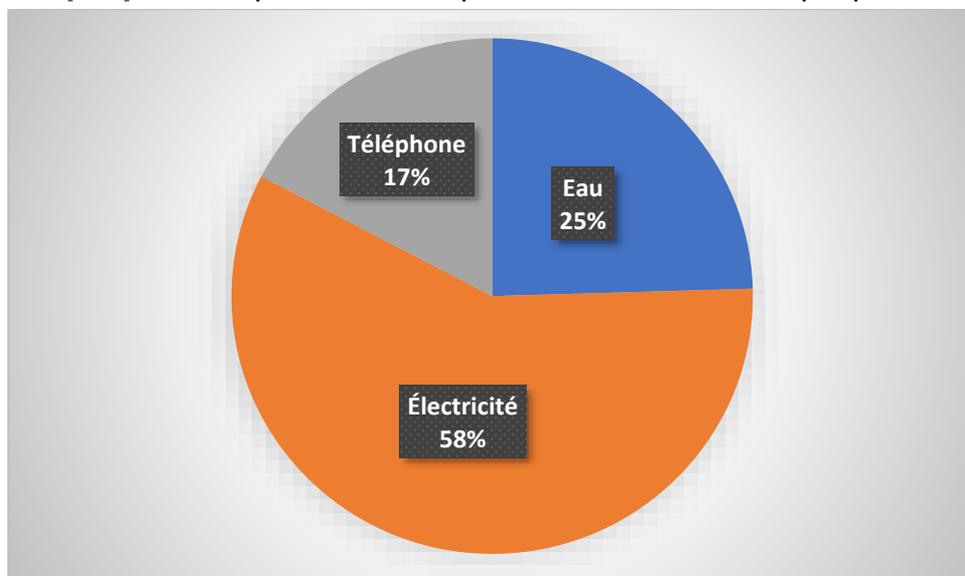
Ces diminutions moyennes annuelles sur la période sont de l'ordre de 5,69% pour l'eau, 2,80% pour l'électricité et 0,73% pour le téléphone.

Tableau 26 : Evolution du montant des factures d'eau, d'électricité et de téléphone en million de F CFA

	2019	2020	2021	2022	2023
Eau (en million F CFA)	8 706,86	8 107,58	8 918,91	8 399,65	8 433,07
Électricité (en million de F CFA)	18 706,71	19 090,59	20 835,30	20 397,45	21 835,37
Téléphone (en million F CFA)	5 907,79	6 246,79	5 958,36	5 968,01	5 939,05
Total	33 321,37	33 444,97	35 712,57	34 765,12	36 207,49

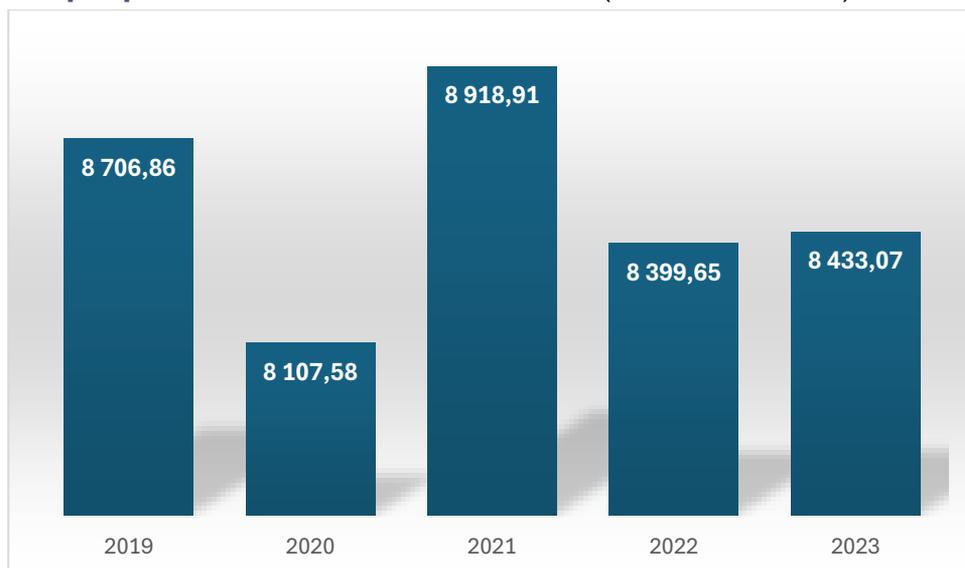
Source : DGAIE/DEDC

Graphique 8 : Répartition des dépenses de consommation par poste



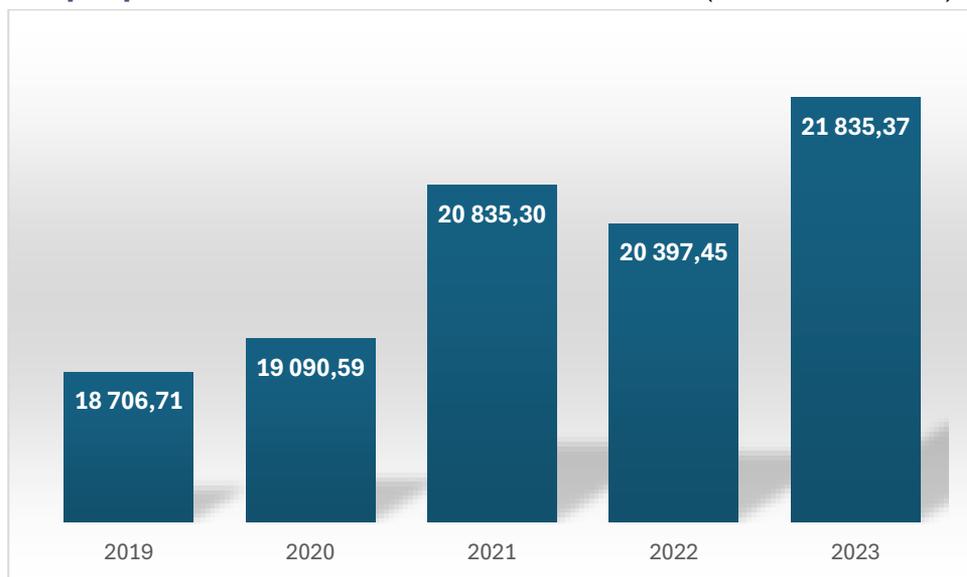
Source : DGAIE/DEDC

Graphique 9 : Evolution de la facture d'eau (en millions F CFA)



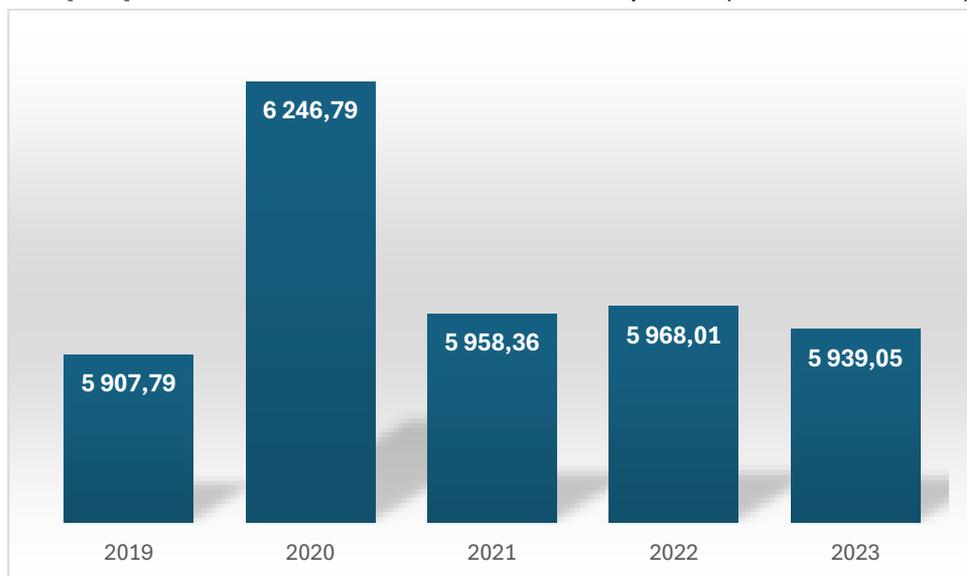
Source : DGAIE/DEDC

Graphique 10 : Evolution de la facture d'électricité (en millions F CFA)



Source : DGAIE/DEDC

Graphique 11 : Evolution de la facture du téléphone (en millions F CFA)



Source : DGAIE/DEDC

2. DEPENSES DE FOURNITURES ET EQUIPEMENTS DE L'ETAT

Points saillants

- *Augmentation des dépenses d'acquisitions de fournitures et d'équipements de l'Etat*
- *Forte prédominance du matériel informatique et péri informatique et du matériel de bureau et de logement*
- *Augmentation d'acquisition des imprimés administratifs et de valeur en 2023*

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Ces dépenses regroupent celles réalisées pour l'acquisition des biens sur le budget de l'Etat ci-après :

- matériels informatiques et péri-informatiques ;
- mobiliers et matériels de bureau et de logement ;
- fournitures de bureau ;
- produits et consommables informatiques et péri-informatiques.

Elles concernent également les dépenses d'acquisition d'imprimés administratifs et de valeur.

Entre 2019-2023, les dépenses globales de fournitures et d'équipements ont connu une tendance baissière avec un taux de régression annuel moyen de 8,22%. Elle est marquée par deux phases de baisse progressive et de forte hausse (pic).

L'année 2020 enregistre une décélération de 38% contre une forte augmentation de 100% enregistré en 2021 suivi d'une baisse de 21% observée en 2022 et un pic de 40% enregistré en 2023.

Au cours de la période considérée, le cumul des dépenses de fournitures et d'équipements s'élève à 32 995 millions F CFA porté particulièrement par celles relatives aux dépenses d'acquisition de matériels informatiques et péri-informatiques. Il est constitué comme suit :

- 36% pour les dépenses d'acquisition de matériels informatiques et péri-informatiques ;
- 31% pour les dépenses d'acquisition de mobiliers et matériels de bureau et de logement ;
- 20% pour celles de fournitures de bureau ;
- 13% pour celles de produits et consommables informatiques et péri-informatiques.

Les dépenses d'acquisition de matériels informatiques et péri-informatiques

Sur la période 2019-2023, les dépenses d'acquisition de matériels informatiques et péri-informatiques ont globalement augmenté passant de 2 884,63 millions F CFA à 3 758,385 millions F CFA, soit un taux d'accroissement moyen de 6,84%. L'année 2020 enregistre une baisse significative de 56,39% par rapport à 2019 contre une légère augmentation de 32,02% en 2021. Les années 2022 et 2023, quant à elles enregistrent respectivement une augmentation de 45,70% et 55,31%.

Les dépenses d'acquisition de mobiliers et matériels de bureau et de logement

Les dépenses d'acquisition de mobiliers, de matériels de bureau et de logement ont connu une hausse passant de 1 105,10 millions FCFA en 2019 à 3 401,26 millions FCFA en 2023 soit une variation annuelle moyenne de 32,45%. Elles ont enregistré une baisse légère de 4,57% en 2020 avant de se stabiliser en 2021 et 2022 avec respectivement 2 294,30 millions F CFA et 2 385,97 millions F CFA. Par contre, l'année 2023 enregistre quant à elle, un pic de 3 401,26 millions F CFA. Cette hausse s'explique par l'instabilité institutionnelle.

Les dépenses d'acquisition de fournitures de bureau

Entre 2019 et 2023, les dépenses d'acquisitions de fournitures ont enregistré une diminution avec un taux de régression moyen annuel de 20,28%. L'année 2020 enregistre une décélération de 53,25% contre une forte augmentation de 186,47% observée en 2021 suivi d'une baisse considérable de 74,39% en 2022. L'année 2023 enregistre quant à elle une légère augmentation de 17,79%.

La tendance baissière observée sur la période sous revue pourrait s'expliquer par la dynamique de digitalisation des processus des structures publiques.

Les dépenses d'acquisition de produits et consommables informatiques et péri-informatiques

Les dépenses d'acquisition de produits et consommables informatiques et péri-informatiques ont observé une hausse de 48% entre 2019 et 2023 avec un taux d'accroissement moyen annuel de 10%. On note une augmentation de 40% en 2020 suivi d'une augmentation plus prononcée en 2021 l'ordre de 95% contre une baisse de 46% observée en 2022. Par contre, l'année 2023 enregistre une stabilité relative.

Evolution des dépenses d'imprimés administratifs et de valeur acquis sur les Dépenses Communes Interministérielles (DCIM)

Elles ne concernent que celles acquises sur les Dépenses Communes Interministérielles (DCIM).

Elles présentent une évolution en dents de scie sur la période 2019-2023 avec une tendance haussière d'un taux d'accroissement annuel moyen de 9,04%. Cette évolution est caractérisée par une augmentation entre 2019 et 2020 d'un taux de progression de 4,21%, une baisse accentuée de 49,18% en 2021 puis une légère hausse en 2022. L'année 2023 enregistre un pic de 1 245,48 millions F CFA dû à l'acquisition à la fois de timbres physiques et numériques d'une part et d'autre part à l'exécution en 2023 des marchés d'acquisition d'imprimés administratifs et de valeur lancés à la fin l'année 2022.

Sur la période 2019-2023, les dépenses pour les timbres fiscaux se chiffrent à 663,04 millions F CFA, soit une dépense moyenne annuelle de 132,61 millions F CFA. Elles ont connu une évolution en dents de scie sur la période 2019-2023. En effet, elles ont connu une tendance baissière d'une manière générale, au cours de la période et marquée par des dépenses nulles en 2019 et 2021 due au non aboutissement des procédures de la commande publique. L'année 2022 est marquée par une reprise et un pic de l'ordre de 277,85 millions FCFA enregistré en 2023.

Dans le cadre de la dématérialisation des processus des structures publiques, les timbres numériques remplaceront progressivement les timbres physiques à travers l'implémentation des e-timbres. Dans ce cadre, la vente des timbres numériques a permis d'enregistrer 81,25 millions de F CFA au 31 décembre 2023.

Les dépenses relatives aux autres Imprimés administratifs (quittances, feuilles d'examen scolaires, etc.), le montant global des acquisitions en imprimés administratifs s'est chiffré à 3 347,96 millions F CFA au cours de période 2019-2023 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,35%. L'évolution de ces dépenses est caractérisée par trois phases :

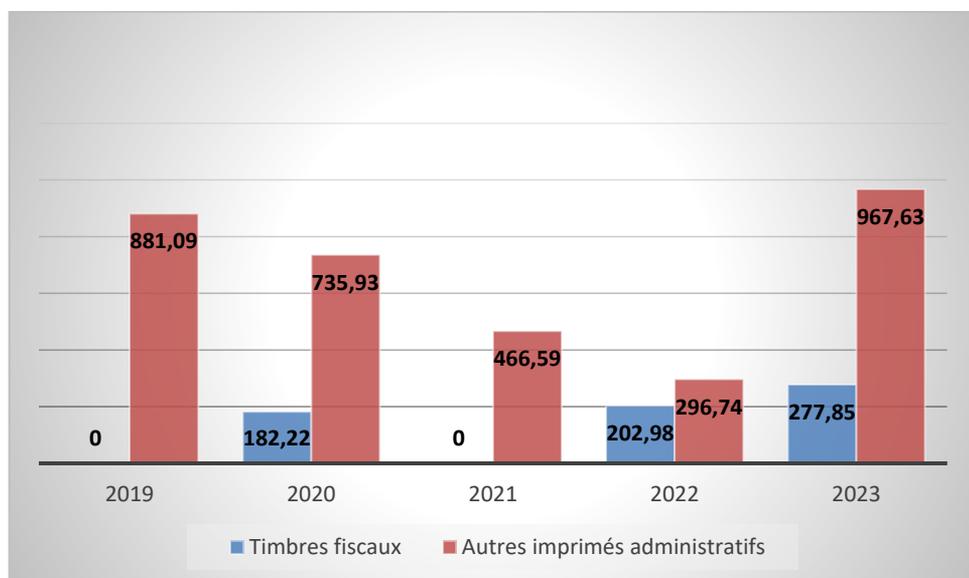
- de 2019 à 2020, une baisse des dépenses dont les montants passent de 881,09 millions F CFA à 735,93 millions F CFA, soit une diminution de 16,48% ;
- de 2020 à 2022, les dépenses des acquisitions des autres imprimés administratifs présentent une baisse continue et sont passées de 735,93 millions F CFA à 296,74 millions F CFA soit une régression annuelle moyenne de 36,50% ;
- l'année 2023 affiche un pic de 967,63 millions FCFA dû aux reports d'engagement et de liquidation des marchés d'acquisition d'imprimés administratifs et de valeur initiés en 2022 et exécutés en 2023.

Tableau 27 : Evolution des acquisitions d'équipements faites par les ministères et institutions (en F CFA)

	2019	2020	2021	2022	2023
Matériels informatiques et péri-informatiques	2 884 639 549	1 258 077 513	1 660 955 132	2 419 963 234	3 758 385 913
Mobiliers et matériels de bureau et de logement	1 105 104 305	1 054 575 593	2 294 296 545	2 385 967 110	3 401 261 669
Fournitures de bureau	1 802 794 626	842 785 342	2 414 338 369	618 314 633	728 289 573
Produits et consommables informatiques et péri-informatiques	540 343 326	755 706 411	1 475 068 154	797 369 531	797 369 531
TOTAL	6 332 881 806	3 911 144 859	7 844 658 200	6 221 558 069	8 685 308 709

Source : construit à partir des données du CID et de SIN@FOLO

Graphique 12 : Evolution des dépenses des timbres fiscaux et des autres imprimés administratifs (en millions F CFA)



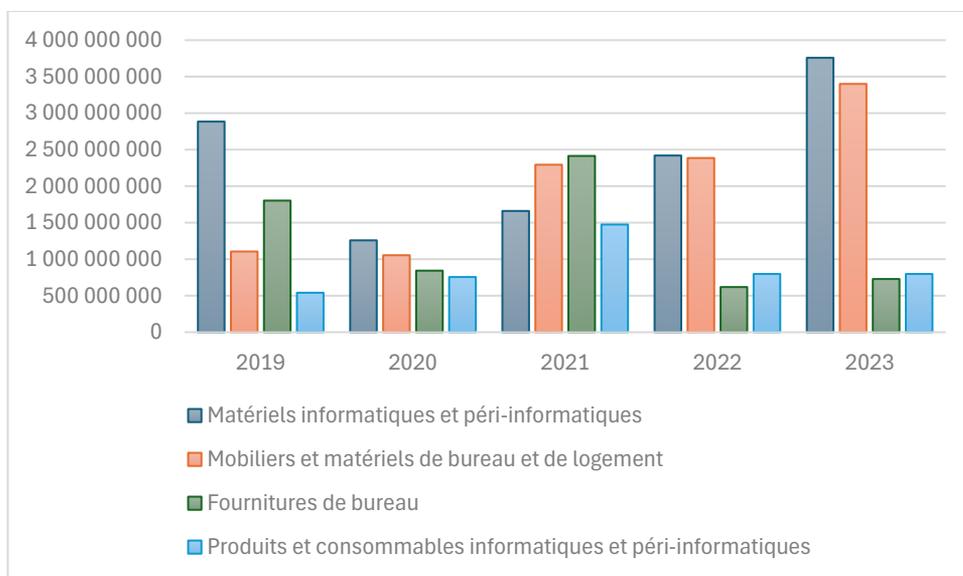
Source : DGAIE/DEDC

Tableau 28 : Situation de la vente des timbres numérique au 31 décembre 2023 (en millions F CFA)

Quotité	Nombre de timbres vendus	Valeur
100	2 223	222 300
200	238 526	47 705 200
300	1 479	443 700
400	4 026	1 610 400
500	2 288	1 144 000
800	57	45 600
1 000	855	855 000
5 000	21	105 000
10 000	16	160 000
15 000	6	90 000
25 000	4	100 000
50 000	2	100 000
Droit de timbres	3 231	28 664 808
Total		81 246 008

Source : DGAIE/DEDC

Graphique I3 : Evolution des dépenses d'équipements par type (en F CFA)



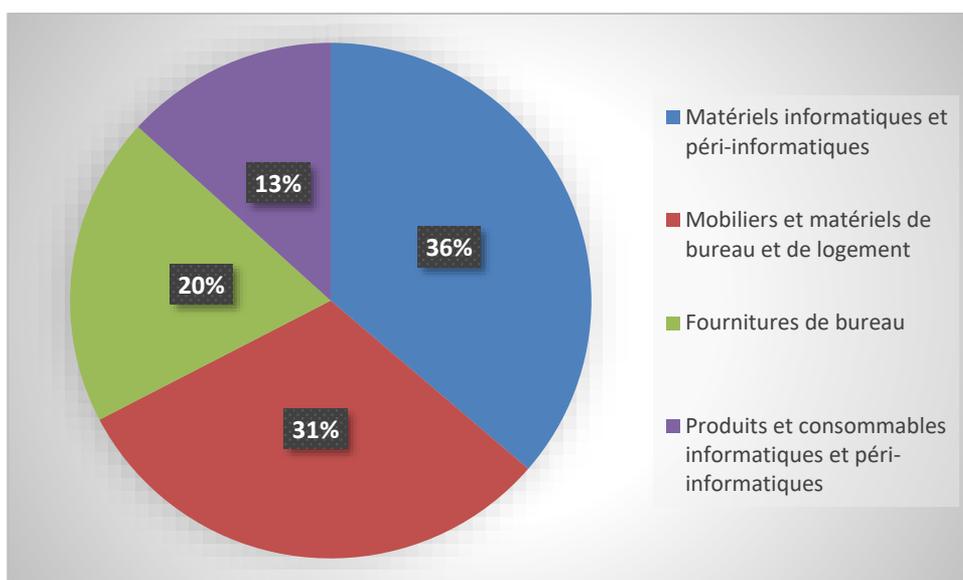
Source : construit à partir des données du CID et de SIN@FOLO

NOTES METHODOLOGIQUES

Les équipements sont généralement composés de matériels et mobiliers (bureau, logement et spécifiques), de matériels informatiques et de fournitures de bureau.

Les imprimés administratifs sont constitués d'imprimés ordinaires et d'imprimés de valeur inactive essentiellement destinés à la mobilisation des ressources financières de l'Etat par les régies de recettes comme la Direction Générale des Transports Terrestre et Maritime (DGTMM), la Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP), etc.

Graphique I4 : Répartition des dépenses d'équipements entre 2019 et 2023



Source : construit à partir des données du CID et de SIN@FOLO

Tableau 29 : Evolution des acquisitions d'imprimés administratifs et de valeur entre 2019 et 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Timbres fiscaux	0	182 215 509	0	202 979 989	277 847 280
Autres imprimés administratifs	881 087 592	735 927 414	466 586 241	296 735 750	967 626 776
Total	881 087 592	918 142 923	466 586 241	499 715 739	1 245 474 056

Source : DGAIE/DEDC

3. LE TRAIN DE VIE DE L'ETAT

Points saillants

- *Augmentation continue des dépenses des acquisitions des Biens et Services et des dépenses de personnel sur la période 2019-2023*
- *Augmentation continue des recettes propres de l'Etat plus que proportionnelle aux dépenses de fonctionnement*
- *Train de vie de l'Etat relativement maîtrisé*

COMMENTAIRE GENERAL

Les dépenses de fonctionnement de l'Etat ont connu une augmentation continue au cours de la période 2019-2023 à l'image de la période précédente (2018-2022) avec un taux d'accroissement annuel moyen de 5,61% passant de 1 049,16 milliards F CFA en 2019 à 1 305,08 milliards F CFA en 2023 (cf. tableau 26). sont soutenues essentiellement par les dépenses

En 2023, les dépenses de personnel représentent 84,05% des dépenses totales de fonctionnement. Celles relatives à l'acquisition de véhicules sont de l'ordre de 0,02% (0,29 milliard F CFA) en baisse par rapport à 2022 (4,61 milliards F CFA). Ce repli des dépenses d'acquisition de véhicules s'explique par la mise en œuvre des restrictions de dépenses conformément aux orientations des autorités sur la gestion de la crise sécuritaire.

Quant aux recettes propres, elles ont connu une hausse importante et continue entre 2019 et 2023 comme la période précédente (2018-2022). Passées de 1 355,77 milliards F CFA en 2019 à 2 553,33 milliards F CFA en 2023, les recettes propres ont enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 17,15%.

Toutefois, en 2020, la survenue de la pandémie liée à la maladie à Coronavirus a négativement affecté les recettes ordinaires. Aussi, les mesures prises pour contenir ladite pandémie ont entraîné un alourdissement des dépenses de fonctionnement. Ce qui a contribué à dégrader l'indicateur relatif au train de vie de l'Etat en 2020.

Le train de vie de l'Etat est relativement maîtrisé sur la période 2019-2023. En effet, le ratio dépenses d'acquisitions de biens et services et des dépenses de personnel (dépenses de fonctionnement) sur les recettes propres de la période, resté relativement stable en 2023 par rapport à 2022 est passé de 77% en 2019 à 51% en 2023 avec un pic de 79% en 2020 avec une baisse annuelle moyenne de 9,85%.

Cet indicateur s'est établi en moyenne à 66% sur la période sous revue, ce qui constitue une amélioration par rapport à la période précédente qui était de 69%. A titre illustratif, sur la période 2019-2023, 100 FCFA de recettes propres recouvrées permettent de prendre en charge la totalité des dépenses d'acquisitions de biens et services et des dépenses de personnel et de dégager une marge de 34 FCFA pour les investissements et les autres natures de dépenses, tandis que la marge était de 31 FCFA pour la période précédente.

Les différentes mesures de réduction du train de vie de l'Etat ces dernières années ont favorisé une amélioration continue de cette marge avec un pic de 49 FCFA à partir de 2022 et ce, malgré l'accroissement des effectifs de l'administration, la prise en charge des questions sécuritaires et humanitaires qui engendrent des charges nouvelles. En effet, cette amélioration du train de vie de l'Etat s'est matérialisée par un gain de la marge de l'ordre de 18 F CFA entre 2021 et 2022. Autrement dit, 100 F CFA de recettes propres mobilisés en 2022 a permis de prendre en charge toutes les dépenses de fonctionnement de 2021 et dégager en plus une marge de 18 F CFA.

Au titre de l'année 2023, le ratio est resté constant et identique à celui de 2022.

Tableau 30 : Evolution du train de vie de l'Etat

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses des ABS et du personnel (en milliards F CFA)	1 045,34	1 073,02	1 155,61	1 218,79	1 /304,79
Dépenses acquisition de véhicules (en milliards F CFA)					
Total des dépenses de fonctionnement (en milliards F CFA)	1 049,16	1 076,00	1 162,39	1 223,40	1 305,08
Recettes propres (en milliards F CFA)					
Ratio fonctionnement/Recettes propres	0,77	0,79	0,69	0,51	0,51

Source : DGAIE/DEDC

* Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2022, au 31 décembre 2022

** Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2023, au 31 décembre 2023

NOTES METHODOLOGIQUES

Dans le cadre du présent annuaire statistique :

Le train de vie de l'Etat s'entend des dépenses relatives au fonctionnement courant des services publics rapportées aux recettes propres.

Le fonctionnement courant intègre essentiellement les dépenses d'acquisition de biens et services et celles du personnel.

Les recettes propres concernent les recettes fiscales et non fiscales.

III. PARC AUTOMOBILE DE L'ETAT

1. TAILLE DU PARC AUTOMOBILE DE L'ETAT

Points saillants

- *Prédominance des véhicules à deux roues sur l'ensemble du parc automobile de l'Etat*
- *Faible proportion de véhicules utilitaires de type pickup et station wagon au niveau régional*
- *Prédominance de véhicules utilitaires de type pickup et station wagon au niveau central*

COMMENTAIRE GENERAL

Le parc automobile de l'Etat, désigne l'ensemble des véhicules motorisés propriété de l'Etat et de ses démembrements. Il est constitué de véhicules utilitaires et de véhicules spécifiques. Parmi ces véhicules, on y distingue les véhicules du parc central de l'Etat destinés aux missions de souveraineté, au transport des experts ainsi qu'à l'appui des structures publiques et les véhicules des parcs des ministères et institutions utilisés par les structures de l'administration publique.

Sur la période sous revue (2019-2023), la taille du parc automobile de l'Etat a connu une hausse perceptible. Elle est passée de 15 161 véhicules toutes catégories et tous types compris à 17 205 soit un accroissement de 2 044 véhicules pour un taux de variation moyen annuel de 3,21%. Cette situation s'explique par l'actualisation des statistiques relatives au matériel roulant de l'Etat entamée en 2022 et qui a concerné dans un premier temps, les véhicules à 4 roues et plus des ministères et institutions. Ce processus se poursuit avec le recensement du matériel roulant à 4 roues et plus dans les établissements publics de l'Etat et au niveau déconcentré. Les données statistiques relatives au matériel roulant notamment celles portant sur les véhicules à 4 roues et plus sont restées inchangées sur les trois (3) dernières années dû à leur non actualisation et partant, la non prise en compte des nouvelles acquisitions réalisées au cours de cette période. Il en est de même pour 2023.

Ainsi, après l'organisation réussie des ventes aux enchères en 2018 du matériel roulant, la taille du parc automobile de l'Etat pour ce qui concerne les véhicules à 4 roues s'était établi à 3 727 véhicules en 2018.

Faute d'actualisation des données, ce chiffre a été régulièrement reporté sur les années 2019, 2020 et 2021, pour s'établir à 5 771 véhicules à 4 roues et plus suite au recensement ayant permis l'actualisation des données en 2022.

La taille du parc automobile de l'Etat en 2023 n'a pas connu d'évolution et est resté le même que celle de 2022, soit 5 771 véhicules à 4 roues et plus. De 2022 à 2023, la taille du parc automobile de l'Etat a enregistré un taux de variation nulle. Ce taux de variation nulle est dû à la non actualisation des données sur cette période. Ainsi, en 2023, le parc automobile de l'Etat s'établit comme suit avec une nette prédominance des véhicules à 2 roues :

- 5 771 véhicules à 4 roues et plus soit 33,54% ;
- 11 434 véhicules à 2 roues soit 66,46%.

Selon la répartition catégorielle en 2023, les véhicules à quatre (04) roues et plus sont ainsi qu'il suit :

- 2 827 pick-up soit (49%) ;
- 1 078 berlines soit (18,67%) ;
- 1 468 stations wagon soit (25,43%) ;
- 398 véhicules spécifiques soit (6,89%) (cars, camions, ambulances, etc.).

Conformément à cette répartition, on note une forte prédominance des véhicules utilitaires de type pickup et station wagon absorbant pour cette catégorie jusqu'à 74,42% de l'ensemble des véhicules à 4 roues. Ces types de véhicules sont plus destinés aux missions interurbaines et aux missions sur le terrain contrairement aux véhicules berlines (18,67%) qui sont destinées aux courses urbaines.

En termes de répartition spatiale en 2023, le parc automobile de l'Etat (tous types compris) se répartit comme suit :

- 8 163 véhicules au niveau central, soit 47,45% ;
- 9 042 véhicules au niveau déconcentré, soit 52,55%

De façon globale, on constate une prédominance des véhicules à 2 roues au niveau déconcentré par rapport aux véhicules à 4 roues. Ce qui n'est pas le cas au niveau central. Ainsi, on enregistre 9 042 véhicules à 2 roues au niveau déconcentré, soit un taux de 52,55% par rapport aux véhicules à 4 roues qui eux s'élèvent à 2 165 véhicules, soit un taux de 12,58%.

Au niveau central, les véhicules à 4 roues s'élèvent à 3 606, soit un taux de 20,96% alors que ceux à 2 roues sont de 2 392, soit un taux de 13,90%, d'où une prédominance des véhicules à 4 roues sur ceux à 2 roues.

En ce qui concerne la répartition géographique des véhicules à quatre (04) roues et plus, elle s'établit ainsi qu'il suit :

- 3 606 au niveau central (Région du Centre), soit 62,48% ;
- 2 165 au niveau régional soit 37,51%.

Au niveau central, sur un total de 3 606 véhicules à 4 roues et plus toutes catégories confondues, on enregistre 925 véhicules de type berline (25,65%), 1 544 véhicules de type pick-up (42,81%). 898 véhicules de type station wagon (24,90%) et 239 véhicules spécifiques (6,62%).

Au niveau déconcentré, le parc automobile se compose de 2 165 véhicules toutes catégories confondues soit 153 de type berline (7,06%), 1 283 de type pick-up (59,26%). 570 de type station wagon (26,32%) et 159 véhicules spécifiques (7,34%).

De 2019 à 2023, la taille du parc automobile de l'Etat a enregistré une tendance à la hausse au niveau régional de même qu'au niveau central. En effet, la taille du PAE enregistré une variation annuelle moyenne de 9,99% plus importante au niveau central que celle enregistrée au niveau régional qui, elle est de 0,32%.

En 2023, le parc automobile central de l'Etat compte 96 véhicules toutes catégories confondues avec une proportion majoritaire constituée de véhicules berlines avec 85,42%. Reporté à l'ensemble du parc automobile de l'Etat, le parc central représente 0,56% des véhicules de l'Etat. Le tableau ci-dessous fait ressortir la situation des véhicules du parc central de l'Etat.

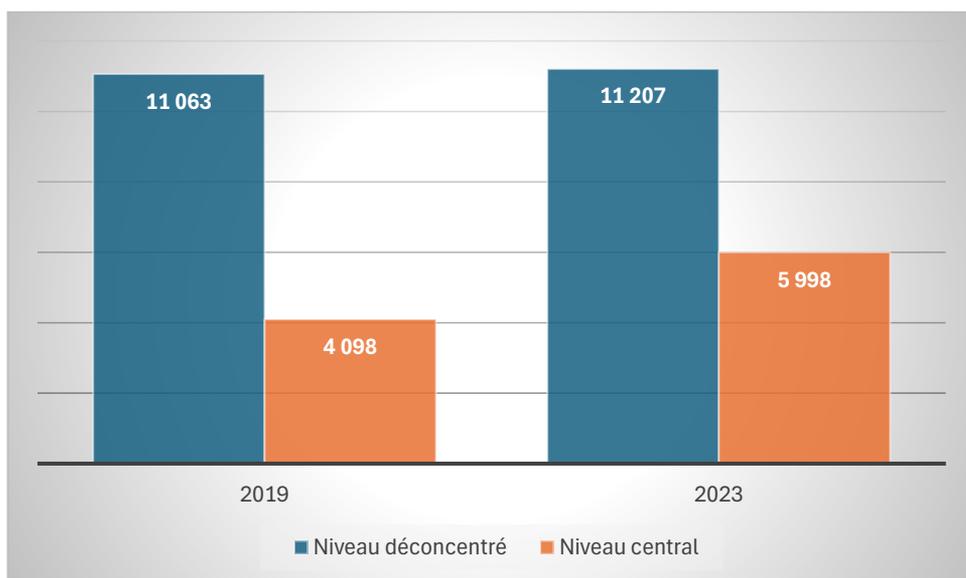
La situation du parc central de l'Etat a connu une baisse entre 2022 et 2023 passant de 148 à 96 véhicules toutes catégories confondues, soit une régression de l'ordre de 35,14%. Cette situation s'explique non seulement par l'absence de nouvelles acquisitions de véhicules mais aussi par les multiples sollicitations de mise à disposition de véhicules venant des ministères et institutions et des autres organismes publics.

Tableau 31 : Evolution du parc automobile de l'Etat au niveau central et déconcentré

	2019	2020	2021	2022	2023
Niveau déconcentré	11 063				11 207
Niveau central	4 098				5 998

Source : DGAIE/DPAE

Graphique 15 : Évolution du parc automobile de l'Etat au niveau central et déconcentré



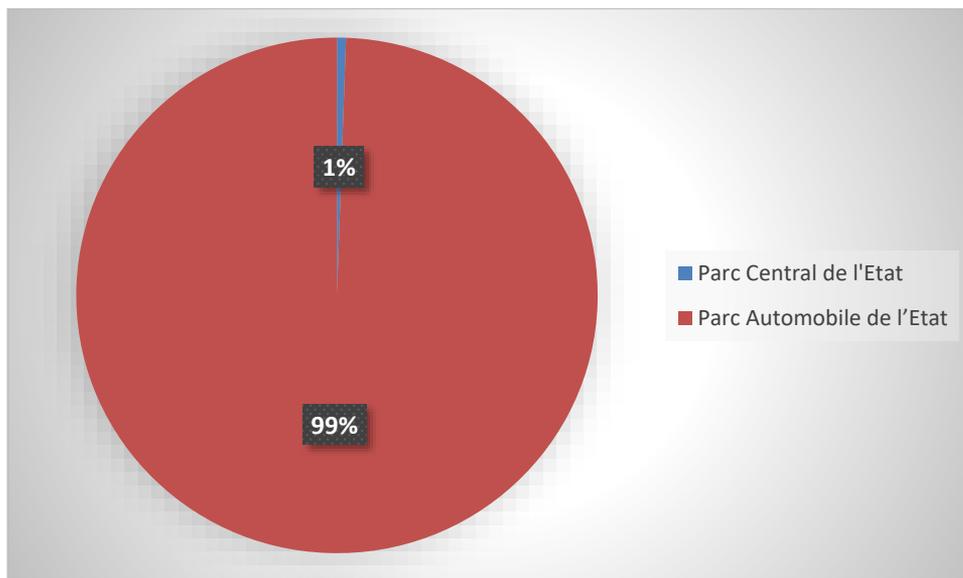
Source : DGAIE/DPAE

Tableau 32 : Situation des véhicules du parc central de l'Etat en 2023

BERLINE	BMW	15
	CAMRY	16
	HYUNDAI SONATA	3
	MERCEDES	24
	RENAULT SANDERO	5
	RENAULT TALISMAN	19
	TOTAL	82
CARS	HUNDAI	5
	MERCEDES	3
	YUTONG	5
	TOTAL	13
CAMIONS	RENAULT	1
	TOTAL	1

Source : DGAIE/DPAE

Graphique I6 : Proportion des véhicules du Parc Central de l'Etat par rapport à l'ensemble des véhicules du parc automobile de l'Etat en 2023



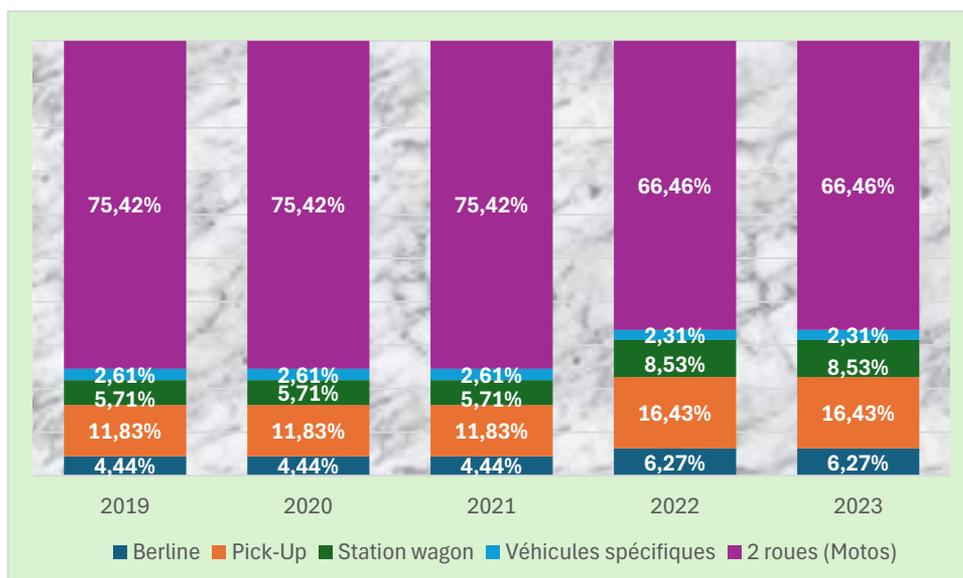
Source : DGAIE/DPAE

Tableau 33 : Situation du Parc Automobile de l'Etat de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
4 roues	3 727	3 727	3 727	5 771	5 771
Berline	673	673	673	1 078	1 078
Pick-Up	1 793	1 793	1 793	2 827	2 827
Station wagon	866	866	866	1 468	1 468
Véhicules spécifiques	395	395	395	398	398
2 roues (Motos)	11 434	11 434	11 434	11 434	11 434
Total	15 161	15 161	15 161	17 205	17 205

Source : DGAIE/DPAE

Graphique I7 : Situation du Parc Automobile de l'Etat de 2019 à 2023



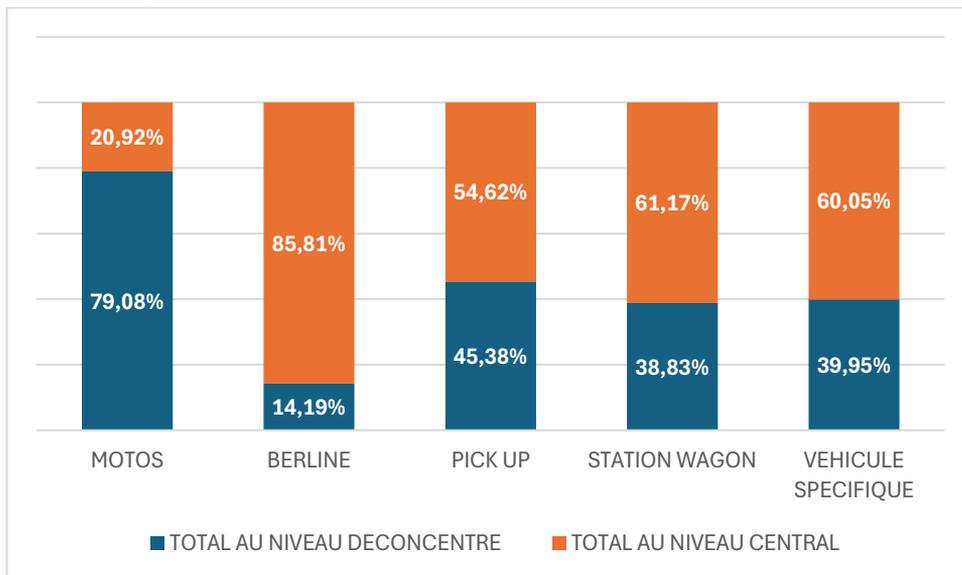
Source : DGAIE/DPAE

Tableau 34 : Situation du parc auto de l'Etat au niveau central et au niveau régional en 2023

	Motos	Berline	Pick-up	Station Wagon	Véhicule spécifique	Total Véhicule
Total au niveau déconcentré	9042	153	1283	570	159	2165
Total au niveau central	2392	925	1544	898	239	3606
Total	11 434	1078	2827	1468	398	5771

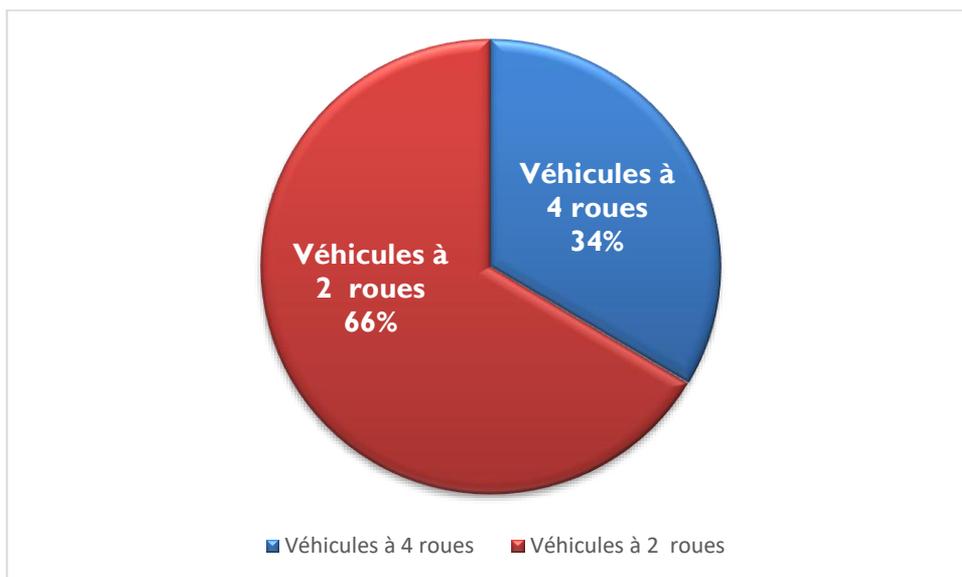
Source : DGAIE/DPAE

Graphique I8 : Situation du parc auto de l'Etat au niveau central et au niveau régional en 2023



Source : DGAIE/DPAE

Graphique I9 : Situation du parc auto de l'Etat au niveau national en 2023



Source : DGAIE/DPAE

2. EVOLUTION DES DEPENSES RELATIVES A LA GESTION DU PARC AUTOMOBILE DE L'ETAT

Points saillants

- *Tendance à la baisse des dépenses relatives à la gestion du matériel roulant*
- *Hausse des dépenses relatives à l'acquisition des véhicules et du carburant*
- *Hausse tendancielle des dépenses d'entretien et réparation*

COMMENTAIRE GENERAL

■ Proportion dominante des dépenses en carburant et lubrifiants

L'analyse du coût de gestion du parc automobile de l'Etat porte sur les dépenses d'acquisition de véhicules, les dépenses en carburant et lubrifiant, les dépenses d'entretien et de réparation.

Sur la période 2019 – 2023, les charges liées au matériel roulant de l'Etat connaissent globalement une évolution tendancielle à la baisse. En effet, les dépenses cumulées en carburant et lubrifiants, en acquisitions nouvelles de véhicules et en entretien et réparation sont passées de 19,80 milliards en 2019 à 16,24 milliards en 2023 pour un taux de variation moyen annuel de moins .4,83%. Cette variation négative est attribuée aux dépenses relatives à l'acquisition de véhicules et celles relatives à l'acquisition de carburant et de lubrifiants qui passent respectivement de 3,82 milliards en 2019 à 0,29 milliards en 2023 et de 13,47 milliards de 2019 et 12,15 milliards en 2023.

Ces dépenses sont notamment passées de 15,88 milliards en 2022 à 16,24 milliards en 2023, soit une hausse de 2,27%. Cette hausse est principalement attribuée à l'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition de carburant et de lubrifiants (12,15 milliards) et d'entretien et réparation des véhicules (3,8 milliards). Aussi, avec la mesure interdisant l'acquisition de nouveaux véhicules ; les structures rencontrent des difficultés à procéder au remplacer de leur matériel roulant amorti et énergivore.

Il ressort du graphique que la courbe liée au carburant et lubrifiants est au-dessus des deux autres courbes c'est-à-dire celles relatives à l'acquisition de véhicules et à l'entretien à réparation de véhicules. Ce qui montre que le cout d'acquisition du carburant et lubrifiants est supérieur aux couts d'acquisition et à l'entretien à réparation des véhicules.

On constate aussi que la courbe liée au carburant et lubrifiants évolue en dent de scie tout comme celle liée à l'acquisition de véhicules. Cela peut s'expliquer par une non maîtrise des dépenses y relatives. Ce qui n'est pas le cas pour les dépenses relatives à l'entretien à réparation où la courbe est presque linéaire.

En effet :

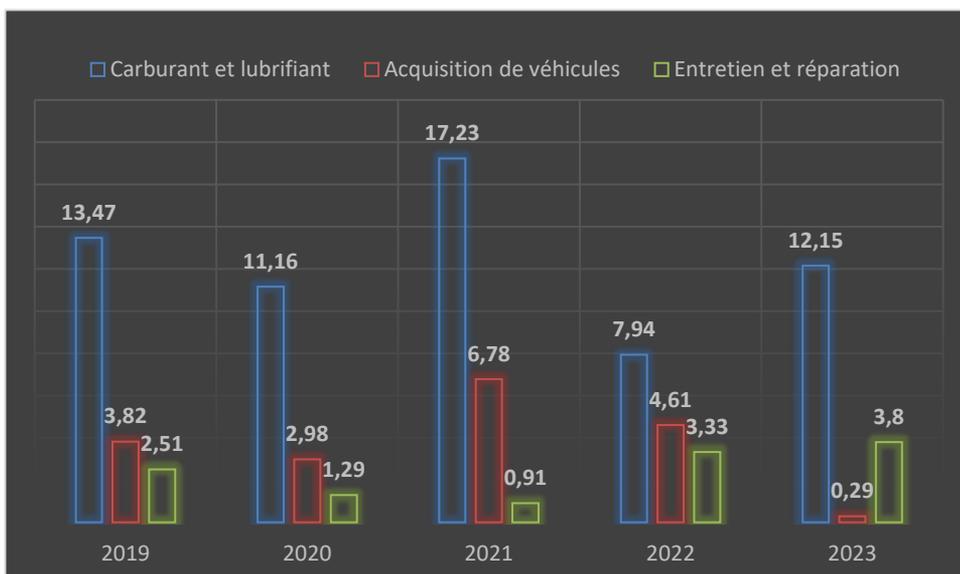
- ✚ Entre 2019 et 2023, les dépenses d'acquisition de carburant et lubrifiants des ministères et institutions ont connu une évolution tendancielle en baisse avec un taux d'accroissement moyen annuel de moins de 2,55%. Elles sont passées de 13,47 milliards de FCFA en 2019 à 11,16 milliards de Francs CFA en 2020, soit une baisse de 17,15%. De 2021 à 2022, les dépenses d'acquisition de carburant et lubrifiants sont passées de 17,23 milliards en 2021 à 7,94 milliards en 2022, soit une baisse de l'ordre de 53,92%. Cette évolution en dent de scie desdites dépenses d'acquisition de carburant et lubrifiant est liée non seulement à l'évolution de l'activité économique, à l'instabilité institutionnelle qui conduit souvent à la création de nouvelles structures ou à la suppression d'autres.
- ✚ Les dépenses d'acquisition de matériel roulant de l'Etat ont connu de 2018 à 2022 une évolution en dents de scie mais moins importante par rapport à celles liées à l'acquisition du carburant et lubrifiants. Ainsi, de 3,82 milliards en 2019, les dépenses d'acquisitions nouvelles de matériel roulant sont passées à 2,98 milliards en 2020, 6,78 milliards en 2021, 4,61 milliards en 2022 pour s'établir à 0,29 en 2023, soit un taux de variation moyen annuel de moins 47,51% sur la période. Cette tendance globale à la baisse des dépenses d'acquisitions de matériel roulant s'explique par la mise en place des mesures interdisant l'acquisition de nouveaux véhicules.
- ✚ S'agissant des dépenses d'entretien et de réparation du matériel roulant de l'Etat, elles connaissent une hausse globale sur la période (2019-2023) pour un taux d'accroissement moyen annuel de 10,92%. De façon détaillée, lesdites dépenses ont connu une baisse entre 2019-2020 de l'ordre de 48,61%, avant de connaître une hausse vertigineuse entre 2021-2022 de l'ordre de 265,93%. Cette hausse s'est poursuivie entre 2022-2023 de l'ordre de 14,11%. La situation de hausse presque continue des dépenses d'entretien peut être s'expliqué par un vieillissement du parc automobile de l'Etat.

Tableau 35 : Evolution des dépenses relatives au matériel roulant des Ministères et Institutions (en milliards de Francs CFA)

	2019	2020	2021	2022	2023
Carburant et lubrifiant	13,47	11,16	17,23	7,94	12,15
Acquisition de véhicules	3,82	2,98	6,78	4,61	0,29
Entretien et réparation	2,51	1,29	0,91	3,33	3,8
Total	19,8	15,43	24,92	15,88	16,24

Source : DGAIE/DPAE

Graphique 20 : Evolution des dépenses relatives au matériel roulant (en milliards de Francs CFA)



Source : DGAIE/DPAE

3. OPERATIONS DE CONTROLE DES VEHICULES DE L'ETAT ET DES AUTRES ORGANISMES PUBLICS

Point saillant

Persistence des cas d'infraction à la réglementation sur l'utilisation des véhicules de l'Etat

COMMENTAIRE GENERAL

Selon les dispositions des articles 55 et 56 du décret n°2023-1056/PRES-TRANS/PM/MEFP/MATDS/MTMUSR du 19 juillet 2023, il est organisé respectivement des opérations spéciales de contrôle de police et des contrôles d'ordre administratif sur l'utilisation des véhicules de l'Etat. Ces opérations de contrôle des véhicules de l'Etat constituent le principal moyen de sensibilisation en matière d'utilisation desdits véhicules.

Les opérations de contrôles effectuées, au cours de la période sous revue, montrent globalement une amélioration de l'utilisation rationnelle et responsable des véhicules de l'Etat et des autres organismes publics. En effet, de 2019 à 2023, sur 1 727 véhicules qui ont fait l'objet de contrôle au cours de quatre (04) périodes d'opérations spéciales (excepté 2019 où il n'y a pas eu d'opérations), seulement 156 ont fait l'objet de verbalisation pour utilisation non conforme à la réglementation sur l'utilisation des véhicules de l'Etat contre 136 en 2022 ; soit un taux d'infraction de 9% sur une moyenne de 432 véhicules contrôlés par opération.

Toutefois, malgré cette situation globale satisfaisante, il convient de relever que les opérations de contrôle de 2023 ont enregistré un fort taux d'infraction soit 13,54%. Ce taux reste en constante augmentation, notamment sur les quatre (4) dernières années 2020 (6,49%), 2021 (8,59%), 2022 (9,09%) et 2023 avec un taux de 13,54%. Cette situation à la hausse s'explique notamment par un certain relâchement dans l'établissement des documents d'utilisation des véhicules de l'Etat.

■ Situation des sollicitations des véhicules du parc central de l'Etat

Selon les dispositions de l'article 26 du décret n°2023-0889/PRES-TRANS/PM/MEFP/MATDS/MTMUSR du 19 juillet 2023, les véhicules du parc central de l'Etat sont destinés à pallier un besoin urgent ou ponctuel de l'Etat. A ce titre, le parc central est régulièrement saisi pour des mises à dispositions de véhicules au profit de structures de l'administration publique aussi bien à titre gratuit qu'à titre onéreux à travers les locations de véhicules.

La location des véhicules du parc central de l'Etat aux termes des dispositions de l'arrêté n°2023-559/MEFP/SG/DGPE/DPAE du 14 novembre 2023 portant tarification et modalités de perception et de répartition des recettes issues de certaines prestations de la Direction du Parc Automobile de l'Etat, est également ouverte aux personnes physiques et morales privées.

Au titre de l'année 2023, la DGAIE a pu satisfaire à plus de 417 demandes de sollicitations de véhicules sur un total de 581 demandes enregistrées, soit un taux de satisfaction de 86,09%. C'est un taux appréciable compte tenu des difficultés que rencontre la DPAE.

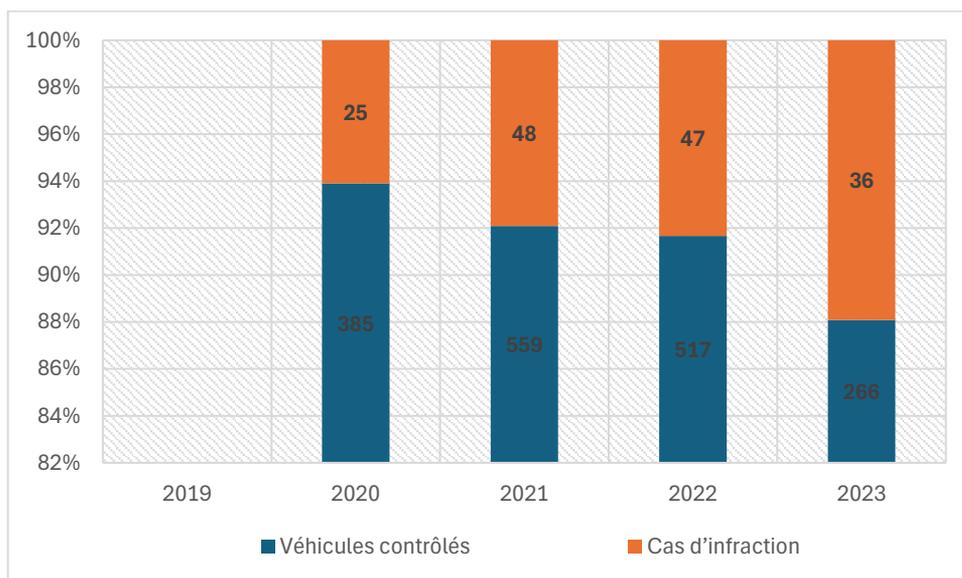
Malgré les moyens mis à la disposition de la structure pour acquérir les moyens roulants, le besoin auxdits moyens roulants reste d'actualité. En effet, le PAE ne dispose pas de moyens roulants conséquent et adaptés aux besoins actuels de l'administration publique. La vétusté dudit PAE combinée au ralentissement des activités à tous les niveaux compte tenu de la crise sécuritaire du pays constitue un frein à l'atteinte des objectifs.

Tableau 36 : Synthèse des opérations de contrôle des véhicules de l'Etat (2019-2023)

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Véhicules contrôlés		385	559	517	266	1 727
Cas d'infraction		25	48	47	36	156
Taux d'infraction (en %)		6,49	8,59	9,09	13,54	9,03

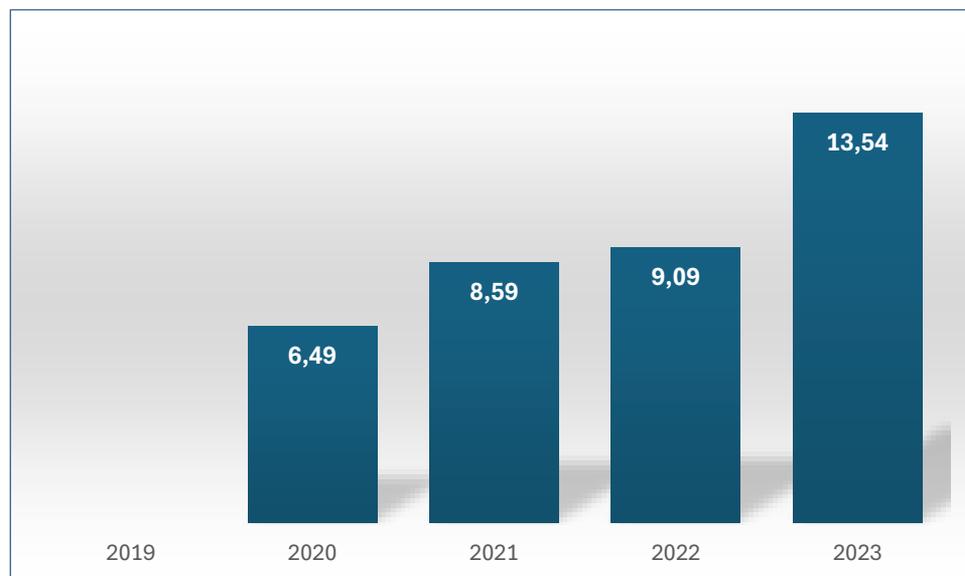
Source : DGAIE/DPAE

Graphique 21 : Synthèse des opérations de contrôle des véhicules de l'Etat (2019-2023)



Source : DGAIE/DPAE

Graphique 22 : Evolution des taux d'infraction dans le cadre de l'utilisation des véhicules de l'Etat de 2019 à 2023



Source : DGAIE/DPAE

Tableau 37 : Situation des demandes de sollicitation des véhicules du parc central de l'Etat

	Demande satisfaites	Demande de non satisfaites	Demandes traitées	Taux de satisfaction
Total	417	359	58	86,09%

Source : DGAIE/DPAE

Tableau 38 : Détermination du ratio nombre de véhicules/chauffeur

Nombre de chauffeurs	Nombre de véhicules	Ratio véhicule/chauffeur
1 768	5 771	3,26

Source : DGAIE/DPAE

IV. COMPTABILITE MATIERES

1. RECEPTIONS DES COMMANDES PUBLIQUES

Points saillants

- *Baisse du nombre de dossiers d'invitation aux réceptions des commandes publiques*
- *Forte baisse du montant des marchés réceptionnés sur la période*

COMMENTAIRE GENERAL

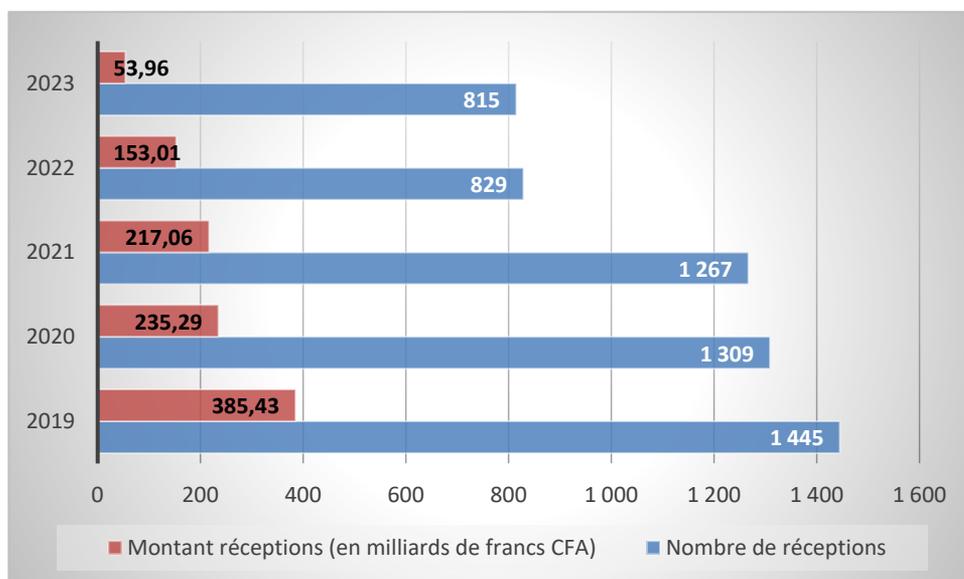
La Direction Générale des Affaires Immobilières et de l'Équipement de l'État (DGAIE) participe aux réceptions des commandes publiques organisées par les différents ministères, institutions et autres organismes publics au niveau central, pour des montants supérieurs à 10 millions de F CFA, à l'exception des marchés à commandes.

La réception formalise le transfert de propriété des biens et services à l'État. En 2023, la DGAIE a participé à 815 réceptions de commandes publiques, enregistrant une baisse de 1,69% par rapport à l'année précédente. Le nombre de dossiers de réceptions reçus par la DGAIE connaît une diminution continue, avec un taux de régression annuel moyen de 13,34% sur la période 2019-2023.

Cette diminution de la participation de la DGAIE aux réceptions en 2023 est attribuée à l'opérationnalisation des bureaux comptables matières dans les ministères et institutions et à l'inaccessibilité de certaines zones en raison de l'insécurité.

Le montant annuel de ces commandes est de 385,43 milliards F CFA en 2019 et de 53,96 milliards F CFA en 2023, marqué par une baisse continue sur la période. La moyenne annuelle de décroissance est estimée à 38,83%.

Graphique 23 : Evolution du nombre de dossiers et des montants des réceptions



Source : DGAIE/DCM

2. REFORME DES BIENS DE L'ETAT

Points saillants

- *Nombre de véhicules réformés tendanciellement en hausse*
- *Prédominance des engins à quatre (04) roues dans les véhicules réformés en 2023*

COMMENTAIRE GENERAL

La réforme des matières constitue une procédure de sortie définitive des biens meubles et immeubles de l'Etat et des autres organismes publics, lorsque ceux-ci ne sont plus susceptibles d'emploi ou de réemploi, en raison de leur degré d'altération ou d'usure, ou lorsque les coûts de maintenance deviennent excessivement onéreux pour l'Etat. La réforme des matières s'applique aux biens immobiliers, au matériel roulant, volant, et au petit matériel de l'Etat et des autres organismes publics. Cette réforme suit impérativement le processus suivant :

- proposition de mise à la réforme des matières ;
- approbation par les autorités compétentes, notamment l'ordonnateur des matières ;
- proposition de la nouvelle destination des matières par une commission de réforme.

Sur la période sous revue, les réformes des matières de l'Etat sont tendanciellement à la hausse avec une progression annuelle moyenne de 10,72% et sont majoritairement constitués de matériels roulants avec 53,02% de véhicules à 4 roues et plus, et 46,98% de véhicules à 2 roues.

Au cours de l'année 2023, un total de 1 258 véhicules, comprenant à la fois des deux (2) roues et des quatre (4) roues et plus, ont été réformés. L'analyse de la répartition dudit matériel par type de véhicules indique une prépondérance des véhicules à quatre (4) roues (64,31%), à l'inverse de l'année précédente où les véhicules à deux roues étaient majoritaires (72,14%).

En outre, une quantité notable de lots, principalement constitués de matériels de bureau et de logements inutilisables ainsi que de mobiliers de bureau et de logements hors d'usage, ont également été réformés.

La forte augmentation du nombre de véhicules à quatre (4) roues et plus, réformés entre 2022 et 2023, avec une variation absolue de 646, est due à l'opération spéciale de réforme (2022) et de retrait de véhicules dans les garages privés (2023).

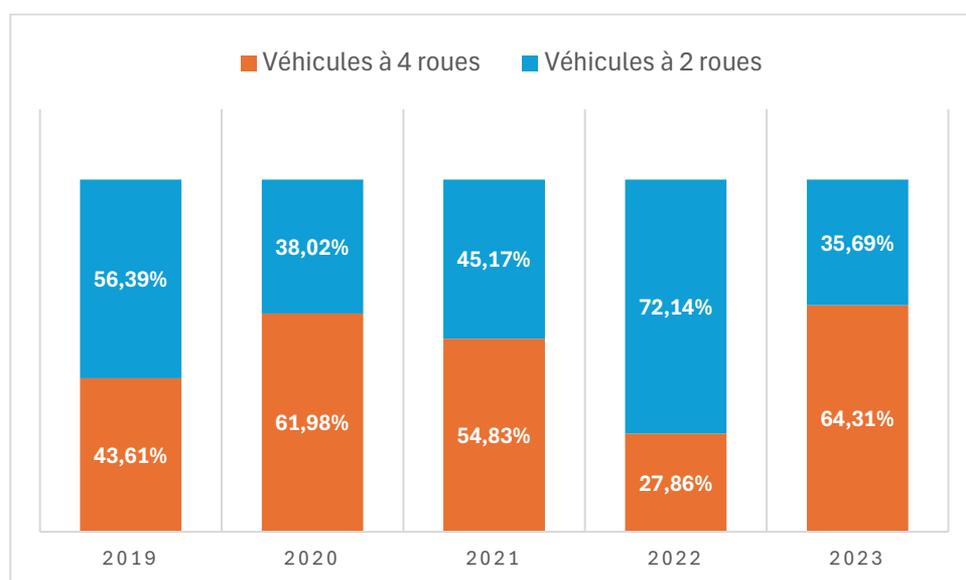
Au cours de l'année 2023 ; deux (02) Boeings de la Présidence du Faso ont fait l'objet de réforme. Il en est de même pour le bâtiment de l'Etat major général de l'armée (bâtiment des ambassades à Paris, Bruxelles et New-York).

Tableau 39 : Evolution du nombre de véhicules reformés

	2019	2020	2021	2022	2023
Véhicules à 4 roues	365	450	568	163	809
Véhicules à 2 roues	472	276	468	422	449
Total	837	726	1 036	585	1 258

Source : DGAIE/DCM

Graphique 24 : Evolution du nombre de véhicules reformés



Source : DGAIE/DCM

3. DEVOLUTION DES BIENS DES PROJETS ET PROGRAMMES EN FIN D'EXECUTION AU BURKINA FASO

Points saillants

- *Diminution du nombre d'opérations de dévolution des biens des projets et programmes en fin d'exécution*
- *Baisse du nombre de biens issus de dévolution des projets et programmes en fin d'exécution en 2023*

COMMENTAIRE GENERAL

La DGAIE est chargée de conduire la dévolution des biens des projets et programmes en fin d'exécution à travers la commission interministérielle de dévolution des biens.

Les biens acquis sur financement des projets et programmes demeurent la propriété desdits projets et programmes jusqu'à leur transfert ou cession. Ces biens font l'objet de dévolution à la clôture des projets et programmes.

Le nombre de biens des projets et programmes ayant connu une dévolution est tendanciellement en hausse sur la période 2019-2023 avec une progression moyenne annuelle de 7,70% et un effectif passant de 2 459 en 2019 à 3 308 en 2023.

Le nombre de biens dévolus en 2023 a connu une baisse comparativement à celui de 2022 passant de 4 369 à 3 308.

Par ailleurs, le nombre de projets et programmes dont les biens ont été dévolus en 2023 est en légère baisse comparativement à celui de 2022. En effet, ce nombre est passé de 21 projets et programmes en 2022 à 8 projets en 2023. Cela s'explique par les difficultés de financement des activités de la commission interministérielle de dévolution des biens et services et la non maîtrise du portefeuille des projets et programmes devant faire objet de dévolution.

La dévolution permet de réaffecter des biens au profit des structures publiques. En effet, sur la période 2019-2023, 411 bâtiments à usage de bureaux, 2 719 ordinateurs de bureau, 2 560 imprimantes, 2 349 ordinateurs portables, 7 233 chaises, 3 171 fauteuils, 2 404 bureaux, 2 165 armoires et 43 groupes électrogènes ont été réaffectés. Pour ce qui est du matériel roulant, 1 625 motos, 67 berlines, 241 stations wagon, 493 pick-up et 30 véhicules spécifiques ont été reversés dans le patrimoine de l'Etat.

Tableau 40 : Situation des biens dévolus des projets et programmes entre 2019-2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Bien immobilier					
Bâtiments	22	8	56	250	75
Matériel informatique					
Ordinateur de bureau	336	424	1 094	759	106
Imprimante	387	384	1 042	669	78
Ordinateur portable	242	360	881	681	185
Mobilier de bureau					
Chaise	1 324	1 015	2 818	1 719	357
Fauteuil	258	216	1 894	677	126
Bureau	299	203	1 366	431	105
Armoire	310	221	1 147	437	50
Matériel roulant					
Moto	280	500	406	327	112
Berline	19	9	12	21	6
Station wagon	71	49	33	64	24
Pick-Up	226	36	166	20	45
Véhicule spécifique	3	0	15	9	3
Matériel et outillage spécifique des mines et énergies					
Groupe électrogène	6	0	0	24	13
Total	2 459	2 410	2 663	4 369	3 308

Source : DGAIE/DCM

4. DEPLOIEMENT DE LA COMPTABILITE DES MATIERES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Points saillants

- *Implémentation progressive de la comptabilité matières dans l'administration publique depuis 2019*
- *Forte implantation dans les ministères et institutions*
- *Baisse tendancielle du nombre de personnes formées et sensibilisées*

COMMENTAIRE GENERAL

La dynamique de l'implantation de la comptabilité des matières dans les administrations publiques a connu une hausse générale sur la période 2019-2023. L'implémentation de la comptabilité des matières consiste à la réalisation des activités de sensibilisations, formations, et réalisation des inventaires, ainsi qu'à la responsabilisation des acteurs chargés de la gestion du patrimoine non financier de l'Etat.

Sur la période 2019-2023, le nombre de structures bénéficiaires de l'implantation de la comptabilité des matières a augmenté annuellement en moyenne de 29,60%. Cette hausse s'explique par la responsabilisation de 53 comptables principaux des matières dans les ministères et institutions. Toutefois, il est resté statique sur les deux dernières années de la période sous revue (189). Cela s'explique d'une part par la situation sociopolitique et sécuritaire et d'autre part la non tenue des sessions annuelles de formation au profit des acteurs des EPE et de CT en 2022 et 2023.

Il faut noter qu'aucune collectivité territoriale n'a bénéficié de l'implantation de la comptabilité des matières entre 2022 et 2023. En ce qui concerne les EPE, 20 comptables matières ont été nommés sur la dernière sous période. Pour les collectivités territoriales, l'implantation est en fonction de leur initiative.

■ Opérationnalisation des bureaux comptables matières

Sur la période 2019-2023, l'opérationnalisation des bureaux comptables matières a concerné les ministères, les institutions et les EPE. Les bureaux comptables des ministères et institutions ont tous été opérationnalisés par la nomination et l'installation des comptables principaux des matières à l'exception de la CENI et de l'assemblée nationale. Pour les EPE, vingt (20) comptables principaux des matières ont été nommés et installés entre 2022 et 2023. Au total sur la période, 53 bureaux comptables matières ont été opérationnalisés.

■ Formation et sensibilisation des acteurs de la comptabilité des matières

Le processus de déploiement de la comptabilité des matières intègre aussi la formation, la sensibilisation des acteurs de la comptabilité des matières sur le cadre juridique de la comptabilité des matières ainsi que sur les techniques de gestion de matières et de tenue de la comptabilité des matières.

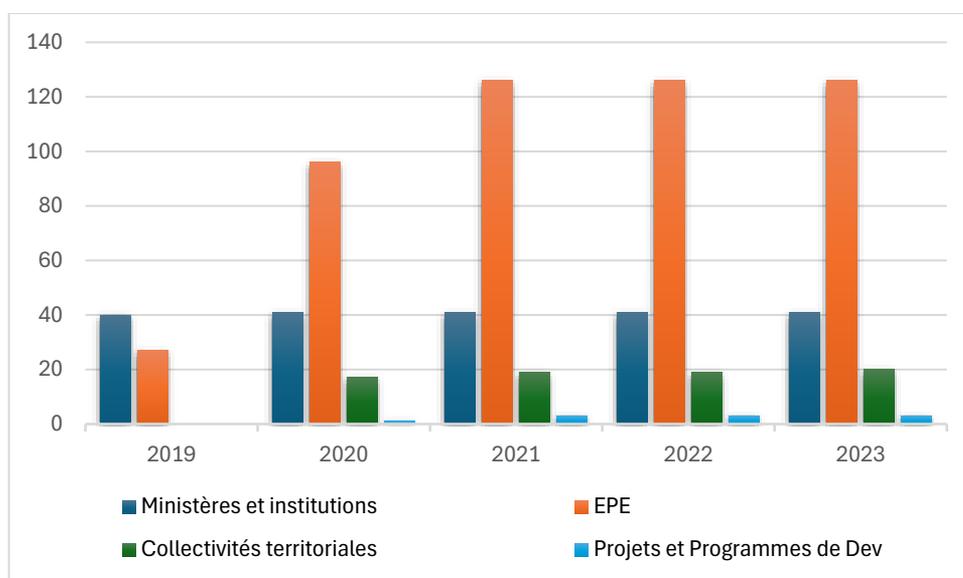
À ce titre, 2 875 personnes ont bénéficié d'une formation (ou sensibilisation) relative à la comptabilité des matières sur la période 2019-2023 soit une moyenne annuelle de 575 personnes. Entre 2022 et 2023, le nombre de personnes formés est en baisse de 50% passant respectivement de 600 à 300. Cela s'expliquerait par la baisse des ressources allouées à l'implémentation de la comptabilité des matières en 2023.

Tableau 41 : Evolution du nombre de structures bénéficiaires de l'implantation de la comptabilité des matières

	2019	2020	2021	2022	2023
Ministères et institutions	40	41	41	41	41
EPE	27	96	126	126	126
Collectivités territoriales	0	17	19	19	20
Projets et Programmes de Dev	0	1	3	3	3
Total	67	155	189	189	189

Source : DGAIE/DCM

Graphique 25 : Evolution du nombre de structures bénéficiaires de l'implantation de la comptabilité des matières



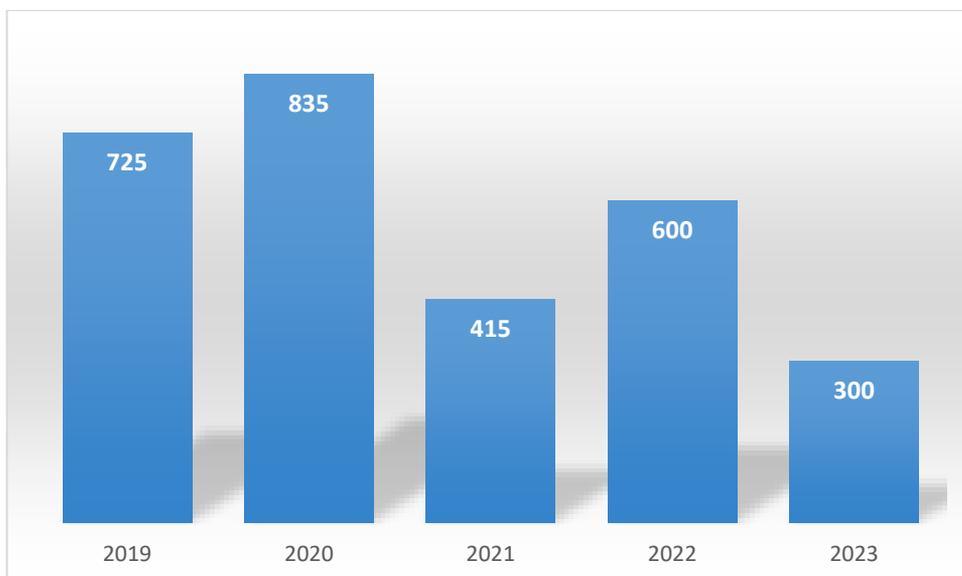
Source : DGAIE/DCM

Tableau 42 : Evolution du nombre d'acteurs formés et sensibilisés sur la comptabilité des matières et la gouvernance des biens publics

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'acteurs	725	835	415	600	300

Source : DGAIE/DCM

Graphique 26 : Evolution du nombre d'acteurs formés et sensibilisés sur la comptabilité des matières et la gouvernance des biens publics



Source : DGAIE/DCM

V. RECETTES DE SERVICE

RECETTES DE SERVICE

Points saillants

- *Baisse tendancielle des recettes de service*
- *Baisse tendancielle des recettes des ventes aux enchères*
- *Hausse tendancielle des recettes de location de véhicules*

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Les recettes de service de la DGAIE sont constituées essentiellement des produits issus de la vente aux enchères publiques, des fiches d'immatriculation, de l'agrément technique pour la maintenance du matériel roulant de l'Etat, des locations de véhicules du parc central et des immeubles de l'Etat.

Sur la période 2019-2023, les recettes de service enregistrent une tendance baissière. Elles sont passées de 547,72 millions F CFA en 2019 à 167,84 millions F CFA en 2023, soit un taux de régression moyen annuel de 25,60% porté à plus de 92,62% par les ventes aux enchères.

L'analyse du mouvement de ces recettes sur cette période laisse apparaître une évolution en trois phases. Dans la première, une progression des recettes est constatée entre 2019 et 2020, marquée par une variation relative de l'ordre de 205,21% attribuable à une vaste opération de ventes aux enchères d'envergure nationale réalisée en 2020. Dans la deuxième phase, une baisse des recettes de service est observée entre 2020 et 2022, marquée par un taux de régression annuel moyen de 69,76%. Ce résultat s'explique par la non réalisation des ventes sous plis fermés qui constituent le grand pourvoyeur des recettes de service.

La période sous revue affiche un pic des recettes de service. La troisième phase affiche une reprise timide des recettes de service avec une hausse de l'ordre de 9,76%. La période sous revue affiche un pic des recettes de service en 2020 d'un montant de 1 671,71 millions F CFA. Par contre, le plus faible niveau de recettes sur la période est enregistré en 2022 (152,91 millions F CFA).

En 2023, les recouvrements des recettes de service se sont situés à 167,84 millions F CFA, en hausse de 14,93 millions F CFA (9,76%) comparativement à 2022. Ce résultat est la conséquence de la baisse des recettes des ventes aux enchères en 2023 (85,12%), atténué toutefois par la hausse des recettes de location de véhicule (+200,42%) et l'instauration des frais de dossier d'octroi ou de renouvellement de l'agrément technique pour la maintenance du matériel roulant de l'Etat.

En effet, conformément à l'arrêté n°2023-559/MEFP/SG/DGPE/DPAE du 14 novembre 2023 portant tarification et modalités de perception et de répartition des recettes issues de certaines prestations de la Direction du Parc Automobile de l'Etat, ladite direction a mobilisé en 2023, 40,5 millions F CFA pour l'octroi et le renouvellement de l'agrément technique, soit 24,13% des recettes totales de service.

■ Les recettes des ventes aux enchères

La tendance des recettes des ventes aux enchères est baissière sur la période 2019-2023. En effet, les recettes sont passées de 470,99 millions F CFA en 2019 à 17,01 millions F CFA en 2023, soit un taux de régression moyen annuel de 56,41%. Les recettes de ces ventes ont connu un pic de 1 651,4 millions F CFA en 2020 et ont enregistré le plus faible montant sur la période en 2023 (17,01 millions F CFA). Les recettes enregistrées en 2020 sont principalement imputables à l'opération spéciale de réforme du matériel roulant ayant conduit à leur vente aux enchères. Plusieurs raisons notamment la non appropriation du Sylep par les clients, la suspension des ventes aux enchères, la nature (petit matériel) et la faible quantité de biens proposés à la vente expliquent la contre-performance enregistrée en 2023. Entre 2021 et 2023, les recettes des ventes ont fortement chuté en moyenne annuelle de 89,25% passant de 143,25 millions F CFA en 2021 à 17,01 millions F CFA en 2023, soit une régression moyenne annuelle de 67,68%. Cette forte baisse est imputable à l'absence d'opérations de vente aux enchères sous plis fermés au cours des années 2022 et 2023.

■ Répartition des recettes issues des ventes aux enchères entre structures

Les recettes issues des ventes sont encadrées par l'arrêté n°2021-209/MINEFID/SG/DGAIE/DAIE du 14 avril 2021 portant tarification et modalités de perception et de répartition des recettes relatives aux prestations de la Direction des Affaires Immobilières de l'Etat. En 2023, les recettes issues des ventes aux enchères n'ont concerné que celles provenant de la vente du matériel et mobilier de l'Etat. Les collectivités territoriales, les EPE et les sociétés d'Etat n'ont pas réalisé de ventes aux enchères durant l'année 2023. Il en résulte que les recettes recouvrées de la vente aux enchères (17 014 439 F CFA) reviennent en totalité à l'Etat conformément à l'arrêté de répartition.

Graphique 27 : Evolution des recouvrements des recettes de service de la DGAIE en millions F CFA entre 2019 et 2023



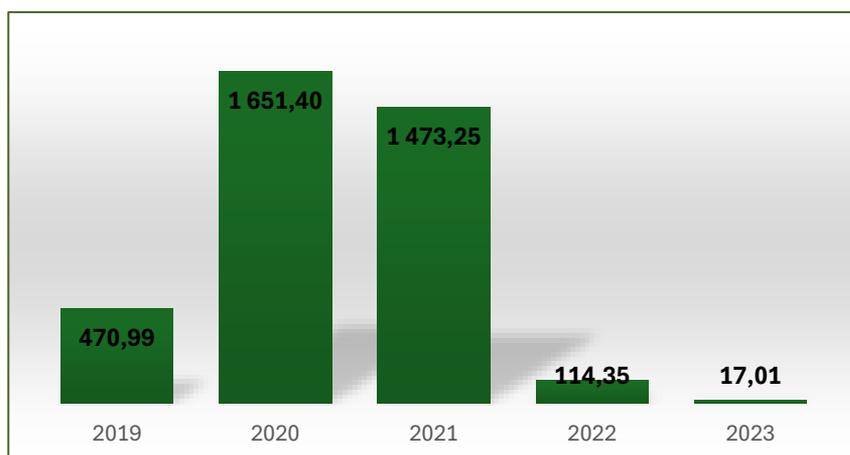
Source : DGAIE/DAIE

Tableau 43 : Evolution des recouvrements des recettes de service de la DGAIE en millions F CFA de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Vente aux enchères	470,99	1 651,4	1 473,25	114,35	17,01
Location d'immeuble	3,1	0	0	0,36	0
Vente de fiche d'immatriculation	5,3	3,77	1,09	2,46	2,96
Location de véhicule	68,33	16,54	9,3	35,74	107,37
Agrément technique	-	-	-	-	40,5
Total	547,72	1 671,71	1 483,64	152,91	167,84

Source : DGAIE/DAIE

Graphique 28 : Evolution des recouvrements des recettes de la vente aux enchères de la DGAIE en millions F CFA entre 2019 et 2023



Source : DGAIE/DAIE

TROISIEME PARTIE :

**QUELQUES STATISTIQUES DES AFFAIRES
IMMOBILIERES ET DE L'EQUIPEMENT DE L'ETAT**

I. STATISTIQUES SUR LE PERSONNEL DE LA DGAIE

Tableau 44 : Répartition des effectifs la DGAIE par structure en 2023

STRUCTURE	NOMBRE	PROPORTION (%)
Direction Générale et services rattachés	44	25,14
Direction des Affaires Immobilières de l'Etat	41	23,43
Direction de la Comptabilité Matières	34	19,43
Direction de l'Équipement de l'Etat et des Dépenses Communes	30	17,14
Direction du Parc Automobile de l'Etat	26	14,86
Total	175	100,00%

Source : DGAIE/SRH

Tableau 45 : Répartition du personnel de la DGAIE par catégorie

ANNÉE	CATÉGORIE				
	A	B	C	D	E
2019	47	60	54	7	53
2020	47	60	54	6	50
2021	46	60	52	5	45
2022	44	58	52	5	40
2023	41	51	44	4	35

Source : DGAIE/SRH

Tableau 46 : Evolution du personnel par tranche d'âge

CATÉGORIE	2019	2020	2021	2022	2023
23 à 30 ans	33	28	14	7	4
31 à 36 ans	42	40	47	45	35
37 à 40 ans	36	46	41	36	27
41 à 45 ans	51	51	50	52	50
46 à 50 ans	23	21	33	37	41
51 à 55 ans	26	26	19	16	13
56 à 60 ans	10	5	4	6	5
Total	221	217	208	199	175

Source : DGAIE/SRH

Tableau 47 : Répartition annuelle de l'effectif selon le genre (2019-2023)

DÉSIGNATION	2019		2020		2021		2022		2023	
Genre masculin	171	77%	168	84%	154	74,04%	144	72,36%	127	72,57%
Genre féminin	50	23%	49	16%	54	25,96%	55	27,64%	48	27,43%
Total	221	100%	217	100%	208	100%	199	100%	175	100%

Source : DGAIE/SRH

Tableau 48 : Répartition de l'effectif par ancienneté

TRANCHE D'ANCIENNETE	EFFECTIF	POURCENTAGE
]0 – 5]	4	2,29%
]5 – 10]	54	30,86%
]10 – 15]	55	31,43%
]15 – 20]	45	25,71%
]20 – 25]	8	4,57%
]25 – 30]	1	0,57%
]30 – 35]	5	2,86%
]35 – 40]	3	1,71%
Total	175	100%

Source : DGAIE/SRH

Tableau 49 : Couverture des besoins en ressources humaines

BESOIN EXPRIMÉ	DEPARTS					ECART
	EFFECTIF RECU	AFFECTATION	RETRAITE	DISPONIBILITÉ	STAGE DE FORMATION	
62	12	25	5	1	6	-87

Source : DGAIE/SRH

II. STATISTIQUES SUR LES RESSOURCES MATERIELLES ET IMMATERIELLES

Tableau 50 : Situation du nombre d'agents par bureau (en unités)

DÉSIGNATION	NOMBRE D'AGENTS (A)	NOMBRE DE BUREAUX (B)	RATIO (A/B)
DG et services rattachés	44	17	3
DAIE	23	11	2
DCM	34	16	2
DEDC	30	19	2
DPAE	26	15	2
UV/DCIM	14	5	3
Total	171	83	2

Source : DGAIE / BCMS

Tableau 51 : Taille du parc auto de la DGAIE

DÉSIGNATION	2019	2020	2021	2022	2023
Moto	9	9	9	9	9
Berline	9	9	8	7	6
Pick-up	5	5	2	2	2
Station wagon	3	3	3	5	5
Camion	1	1	1	1	1

Source : DGAIE / Rapports d'inventaire annuels

Tableau 52 : Parc informatique de la DGAIE

DÉSIGNATION	2019	2020	2021	2022	2023
Ordinateur de bureau	133	171	176	186	186
Imprimante	99	121	134	162	156
Ordinateur portable	9	8	11	16	29
Photocopieuse	ND	16	20	20	14

Source : DGAIE / Rapports d'inventaire annuels

III. STATISTIQUES SUR LES ARCHIVES ET LA DOCUMENTATION

Tableau 53 : Situation des archives traitées entre 2019 et 2023

STRUCTURES	2019			2020			2021			2022			2023		
	Qte traitée (m/l)	Qte conservée (m/l)	Qte d' éliminables (m/l)	Qte traitée (m/l)	Qte conservée (m/l)	Qte d' éliminables (m/l)	Qte traitée (m/l)	Qte conservée (m/l)	Qte d' éliminables (m/l)	Qte traitée (m/l)	Qte conservée (m/l)	Qte d' éliminables (m/l)	Qte traitée (m/l)	Qte conservée (m/l)	Qte d' éliminables (m/l)
DG et Services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3	1
DCM	0	0	0	0	0	0	13	8	5	0	0	0	0	0	0
DEDC	12,84	3	9,84	0	0	0	0	0	0	16	2	14	2	0,3	1,7
DAIE	16,13	5	11,13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DPAE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	4	18
UV/DCMEF	0	0	0	18	10	8	13	0	0	0	0	0	23	15	8
Total	28,97	8	20,97	18	10	8	13	8	5	16	2	14	51	22,3	28,7

Source : DGAIE/SAD

Tableau 54 : évolution de la consultation des archives et des ouvrages

STRUCTURES	2019	2020	2021	2022	2023
Ouvrages	0	0	0	0	0
Archives	0	6	3	10	8
Total	0	6	3	10	8

Source : DGAIE/SAD

**Tableau 55 : Situation des archives évaluées et transférées entre 2019 et 2023
(Qté en m/l)**

STRUCTURE	ANNÉE									
	2019		2020		2021		2022		2023	
	Qté (m3)	Qté (m/l)								
DG et Secrétariat	0	0	0,2	2,5	0,4	5	0	3	0	0
SRH	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	1,5
SFM	0	0	0	0	0,2	2	0	0	0	0
CCI-SE	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
CAT	0	0	0,1	1	0	0	0	0	0	0
DAIE	0	0	0	0	0,8	10	0	0	0	0
DEDC	0	0	0	0	1,6	19	0	2	0	0
DCM	0	0	1,5	19	1,1	13	0	0	0	0
DPAE	0	0	0	0	0	0	2	22	0	0
DCMEF/UV	0	0	0	0	0	0	2	23	0	0
TOTAL	0	0	1,8	22	4,1	49	4	51	0,1	1,5

Source : DGAIE/SAD

IV. STATISTIQUES SUR LES RESSOURCES FINANCIERES

Tableau 56 : situation d'exécution des dotations budgétaires et des recettes de la DGAIE de 2019 à 2023

DESIGNATION	Prévisions	Exécution	Taux en %
2 019			
Budget de l'Etat	620 519 000	555 637 000	89,54
Fonds d'Equipement	367 525 551	237 921 030	64,74
Compte DGAIE "Activités Spécifiques"			
Total 1	988 044 551	793 558 030	80,32
2 020			
Budget de l'Etat	1 142 696 733	1 120 348 233	98,04
Fonds d'Equipement	471 251 801	296 866 337	63,00
Compte DGAIE "Activités Spécifiques"			
Total 2	1 613 948 534	1 417 214 570	87,81
2 021			
Budget de l'Etat	875 300 600	454 206 426	51,89
Fonds d'Equipement	205 103 371	182 210 370	88,84
Compte DGAIE "Activités Spécifiques"			
Total 3	1 080 403 971	636 416 796	58,91
2 022			
Recettes			
Budget de l'Etat	368 159 250	368 159 250	100
Fonds d'Equipement	369 247 311	51 503 653	13,94
Sous total recettes	737 406 561	419 662 903	56,91
Dépenses			
Budget de l'Etat	368 159 250	336 836 265	91,49
Fonds d'Equipement	369 247 311	50 887 160	13,78
Sous total dépenses	737 406 561	387 723 425	52,57
2 023			
Recettes			
Budget de l'Etat	1 818 157 488	1 818 157 488	100
Fonds d'Equipement	182 497 833	122 973 952	67,38
Sous total recettes	2 000 655 321	1 941 131 440	97,02
Dépenses			
Budget de l'Etat	1 818 157 488	1 078 504 984	59,32
Fonds d'Equipement	182 497 833	122 573 952	67,16
Sous total dépenses	2 000 655 321	1 201 078 936	60,03

Source : DGAIE/SF

V. STATISTIQUES SUR LES BATIMENTS ET BAUX ADMINISTRATIFS DE L'ETAT

Tableau 57 : Situation des bâtiments administratifs de l'Etat par type d'usage

	2019	2020	2021	2022	2023
Usage de bureaux	302	626	805	805	1 221
Usage de logement	151	162	246	246	338
Usage technique	4	26	34	34	64
Total	457	814	1 085	1 085	1 623

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 58 : Situation de la répartition des bâtiments dans les chefs-lieux de région au 31/12/2023

Chef-lieu de régions	Nombre de bâtiment	Valeur intrinsèque des parcelles (en millions F CFA)	Valeur intrinsèque des bâtiments (en millions F CFA)	Valeur totale (parcelle + bâtiment) (en millions F CFA)
Ouagadougou	357	143 058,73	44 912,40	187 971,12
Bobo	274	82 559,63	8 724,40	91 284,04
Ziniaré	114	4 770,89	3 696,56	8 467,45
Gaoua	101	6 468,04	720,89	7 188,93
Tenkodogo	156	10 502,08	5 520,95	16 023,03
Koudougou	115	8 816,57	3 939,97	12 756,54
Manga	82	4 601,61	622,30	5 223,91
Banfora	133	8 208,32	4 159,68	12 368,01
Kaya	153	13 173,90	4 881,14	18 055,05
Dédougou	138	15 588,24	4 399,77	19 988,01
Total	1 623	297 748,01	81 578,07	379 326,08

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 59 : Evolution des dépenses de constructions nouvelles en millions F CFA

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de constructions nouvelles	5 040	3 750	5 373	7 667	18 597

Source : DGAIE/DCM**Tableau 60** : Evolution du montant et du nombre de contrats de réhabilitation (en millions F CFA)

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de contrats	23	11	23	23	4
Montant en F CFA	1 519,90	1 038,88	792,19	1 358,30	472,33

Source : DGAIE/DAIE**Tableau 61** : Evolution du portefeuille de baux administratifs consentis par l'Etat de 2019-2023

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Total	295	307	319	316	273

Source : DGAIE/DAIE**Tableau 62** : Evolution du montant des baux administratifs consentis à l'État en millions de F CFA

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Montant total	6 400	7 480	8 733	8 660	8 537

Source : DGAIE/DAIE**Tableau 63** : Evolution du nombre de demande de location de bâtiment exprimée et approuvée

	2019	2020	2021	2022	2023
Demande exprimée	27	50	33	15	21
Demande approuvée	23	26	26	5	0
Taux de satisfaction (en %)	85,2	52,0	78,8	33,33	0

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 64 : Répartition des baux administratifs de 2019 à 2023 par région

	2019	2020	2021	2022	2023
Centre	203	211	220	218	196
Hauts-Bassins	14	16	14	15	14
Centre-Est	8	8	7	9	03
Boucle du Mouhoun	9	10	10	11	09
Centre-Nord	7	7	7	7	06
Centre-Ouest	10	11	11	10	10
Nord	9	9	10	10	09
Sahel	4	4	4	2	04
Cascades	5	5	7	6	02
Centre-Sud	7	7	10	10	09
Est	4	4	4	4	03
Plateau Central	7	7	8	8	04
Sud-Ouest	8	8	7	6	04
Total	295	307	319	316	273

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 65 : Répartition du montant des baux administratifs de 2019 à 2023, par région en millions de francs

	2019	2020	2021	2022	2023
Centre	5 961,67	6 940,39	8 235,26	8 161,88	8 105,424
Hauts-Bassins	254,23	277,16	270,24	272,46	262,68
Centre-Est	22,56	34,56	25,92	25,32	8,46
Boucle du Mouhoun	19,08	20,28	20,28	23,88	18,66
Centre-Nord	13,88	13,88	13,88	13,88	11,724
Centre-Ouest	32,26	34,65	35,2	32,98	33,096
Nord	23,08	13,88	25,48	25,48	23,676
Sahel	3,78	3,78	3,78	2,82	3,78
Cascades	21,72	21,72	26,88	23,28	13,2
Centre-Sud	14,1	13,62	28,5	32,28	32,16
Est	7,13	7,12	7,13	7,13	5,628
Plateau Central	11,28	11,28	22,56	22,56	8,52
Sud-Ouest	19,32	20,52	18,24	15,96	9,96
Total	6 404,09	7 412,84	8 733,35	8 659,91	8 536,968

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 66 : Répartition du nombre de baux par type d'usage

	2019	2020	2021	2022	2023
Usage de bureaux	229	245	255	252	222
Usage de logement	64	58	60	60	49
Usage technique	2	4	4	4	2
Total	295	307	319	316	273

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 67 : Répartition des montants des baux consentis à l'Etat par type d'usage (en millions de FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2023
Usage de bureau	6 160	7 210	8 462	8 389	8 330
Usage de logement	210	210	226	226	191
Usage technique	30	60	45	45	16
Montant total	6 400	7 480	8 733	8 660	8 537

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 68 : Répartition du portefeuille de baux administratifs consentis à l'Etat par ministère et institution de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
MMEC	3	3	4	4	3
MJDHPC	8	8	13	13	14
MATDS	63	66	64	64	60
MEA	0	0	2	2	2
MAAH	17	17	15	15	12
MUH	2	2	2	2	2
MEFP	37	40	43	45	30
MENA	29	30	32	32	28
MESRSI	12	12	11	11	11
MEEVCC	12	12	12	12	11
MCRP	2	3	4	4	4
MCAT	4	4	5	5	5
MI				1	1
MDNAC	1	1	1	1	0
M.FEMME	21	23	20	20	20
MFONCTION PUBLIQUE	7	8	6	6	3
M JEUNESS	12	14	15	15	11
MS	10	7	6	6	5
MAECBE	6	6	7	7	7
MRAAH	6	6	6	6	3
MSL	9	8	8	8	5
MTMUSR	0	0	8	1	1
MCIA	1	3	3	3	3
MDENP	3	3	3	2	3
PM	7	7	3	5	4
PRESIDENCE	18	19	21	21	21
CSC	1	1	1	1	1
COUR DES COMPTES	1	1	1	1	1
MEDIATEUR	2	2	2	2	1
CNDH	1	1	1	1	1
Total	295	307	319	316	273

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 69 : Répartition du montant des baux administratifs consentis à l'État en 2023 par Ministère et institution en FCFA

	Montant en 2023	Pourcentage (en %)
MMEC	210 600 000	2,47
MJDHPC	812 640 000	9,52
MATDS	780 516 000	9,14
MEA	54 000 000	0,63
MAAH	206 760 000	2,42
MUH	20 400 000	0,24
MEFP	1 526 028 000	17,88
MENAPLN	733 452 000	8,59
MESRSI	370 020 000	4,33
MEEVCC	273 552 000	3,20
MCRP	260 400 000	3,05
MI	281 712 000	3,30
MCAT	15 600 000	0,18
MDNAC	-	-
MFSNF	463 368 800	5,43
MFPTPS	428 400 000	5,02
M JFIP	251 880 000	2,95
MS	50 400 000	0,59
MAECBE	270 960 000	3,17
MRAH	140 700 000	1,65
MSL	140 520 000	1,65
MTMUSR	168 000 000	1,97
MCIA	104 460 000	1,22
MDENP	198 000 000	2,32
PM	148 200 000	1,74
PRESIDENCE	521 400 000	6,11
CSC	9 000 000	0,11
COUR DES COMPTES	36 000 000	0,42
MEDIATEUR	12 000 000	0,14
CNDH	48 000 000	0,56
Total	8 536 968 000	100,00

Source : DGAIE/DAIE

VI. STATISTIQUES SUR LES DEPENSES D'EQUIPEMENTS, D'EAU, D'ELECTRICITE, DE TELEPHONE ET DU TRAIN DE VIE DE L'ETAT

Tableau 70 : Evolution du montant des factures d'eau, d'électricité et de téléphone en million de F CFA

	2019	2020	2021	2022	2023
Eau (en million F CFA)	8 706,86	8 107,58	8 918,91	8 399,65	8 433,07
Électricité (en million de F CFA)	18 706,71	19 090,59	20 835,30	20 397,45	21 835,37
Téléphone (en million F CFA)	5 907,79	6 246,79	5 958,36	5 968,01	5 939,05
Total	33 321,37	33 444,97	35 712,57	34 765,12	36 207,49

Source : DGAIE/DEDC

Tableau 71 : Evolution des acquisitions d'équipements faites par les ministères et institutions (en F CFA)

	2019	2020	2021	2022	2023
Matériels informatiques et péri-informatiques	2 884 639 549	1 258 077 513	1 660 955 132	2 419 963 234	3 758 385 913
Mobiliers et matériels de bureau et de logement	1 105 104 305	1 054 575 593	2 294 296 545	2 385 967 110	3 401 261 669
Fournitures de bureau	1 802 794 626	842 785 342	2 414 338 369	618 314 633	728 289 573
Produits et consommables informatiques et péri-informatiques	540 343 326	755 706 411	1 475 068 154	797 369 531	797 369 531
TOTAL	6 332 881 806	3 911 144 859	7 844 658 200	6 221 558 069	8 685 308 709

Source : construit à partir des données du CID et de SIN@FOLO

Tableau 72 : Evolution des acquisitions d'imprimés administratifs et de valeur entre 2019 et 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Timbres fiscaux	0	182 215 509	0	202 979 989	277 847 280
Autres imprimés administratifs	881 087 592	735 927 414	466 586 241	296 735 750	967 626 776
Total	881 087 592	918 142 923	466 586 241	499 715 739	1 245 474 056

Source : DGAIE/DEDC

Tableau 73 : Situation de la vente des timbres numérique au 31 décembre 2023 (en millions F CFA)

Quotité	Nombre de timbres vendus	Valeur
100	2 223	222 300
200	238 526	47 705 200
300	1 479	443 700
400	4 026	1 610 400
500	2 288	1 144 000
800	57	45 600
1 000	855	855 000
5 000	21	105 000
10 000	16	160 000
15 000	6	90 000
25 000	4	100 000
50 000	2	100 000
Droit de timbres	3 231	28 664 808
Total		81 246 008

Source : DGAIE/DEDC

Tableau 74 : Evolution du train de vie de l'Etat

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses des ABS et du personnel (en milliards F CFA)	1 045,34	1 073,02	1 155,61	1 218,79	1 304,79
Dépenses acquisition de véhicules (en milliards F CFA)					
Total des dépenses de fonctionnement (en milliards F CFA)	1 049,16	1 076,00	1 162,39	1 223,40	1 305,08
Recettes propres (en milliards F CFA)					
Ratio fonctionnement/Recettes propres	0,77	0,79	0,69	0,51	0,51

Source : DGAIE/DEDC

* Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2022, au 31 décembre 2022

** Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2023, au 31 décembre 2023

VII. STATISTIQUES SUR LE PARC AUTOMOBILE DE L'ETAT

Tableau 75 : Evolution du parc automobile de l'Etat au niveau central et déconcentré

	2019	2020	2021	2022	2023
Niveau déconcentré	11 063				11 207
Niveau central	4 098				5 998

Source : DGAIE/DPAE

Tableau 76 : Situation des véhicules du parc central de l'Etat en 2023

BERLINE	BMW	15
	CAMRY	16
	HYUNDAI SONATA	3
	MERCEDES	24
	RENAULT SANDERO	5
	RENAULT TALISMAN	19
	TOTAL	82
CARS	HUNDAI	5
	MERCEDES	3
	YUTONG	5
	TOTAL	13
CAMIONS	RENAULT	1
	TOTAL	1

Source : DGAIE/DPAE

Tableau 77 : Situation du parc auto de l'Etat au niveau central et au niveau régional en 2023

	Motos	Berline	Pick-up	Station Wagon	Véhicule spécifique	Total Véhicule
Total au niveau déconcentré	9042	153	1283	570	159	2165
Total au niveau central	2392	925	1544	898	239	3606
Total	11 434	1078	2827	1468	398	5771

Source : DGAIE/DPAE

Tableau 78 : Situation du Parc Automobile de l'Etat de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
4 roues	3 727	3 727	3 727	5 771	5 771
Berline	673	673	673	1 078	1 078
Pick-Up	1 793	1 793	1 793	2 827	2 827
Station wagon	866	866	866	1 468	1 468
Véhicules spécifiques	395	395	395	398	398
2 roues (Motos)	11 434	11 434	11 434	11 434	11 434
Total	15 161	15 161	15 161	17 205	17 205

Source : DGAIE/DPAE

Tableau 79 : Evolution des dépenses relatives au matériel roulant des Ministères et Institutions (en milliards de Francs CFA)

	2019	2020	2021	2022	2023
Carburant et lubrifiant	13,47	11,16	17,23	7,94	12,15
Acquisition de véhicules	3,82	2,98	6,78	4,61	0,29
Entretien et réparation	2,51	1,29	0,91	3,33	3,8
Total	19,8	15,43	24,92	15,88	16,24

Source : DGAIE/DPAE

Tableau 80 : Evolution Synthèse des opérations de contrôle des véhicules de l'Etat (2019-2023)

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Véhicules contrôlés		385	559	517	266	1 727
Cas d'infraction		25	48	47	36	156
Taux d'infraction (en %)		6,49	8,59	9,09	13,54	9,03

Source : DGAIE/DPAE

Tableau 81 : Situation des demandes de sollicitation des véhicules du parc central de l'Etat

	Demande satisfaites	Demande de non satisfaites	Demandes traitées	Taux de satisfaction
Total	417	359	58	86,09%

Source : DGAIE/DPAE

Tableau 82 : Détermination du ratio nombre de véhicules/chauffeur

Nombre de chauffeurs	Nombre de véhicules	Ratio véhicule/chauffeur
1 768	5 771	3,26

Source : DGAIE/DPAE

VIII. STATISTIQUES SUR LA COMPTABILITE MATIERES

Tableau 83 : Evolution du nombre de réceptions des commandes publiques et de leur montant

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de réceptions	1 445	1 309	1 267	829	815
Montant réceptions (en milliards de francs CFA)	385,43	235,29	217,06	153,01	53,96

Source : DGAIE/DCM

Tableau 84 : Evolution du nombre de véhicules reformés

	2019	2020	2021	2022	2023
Véhicules à 4 roues	365	450	568	163	809
Véhicules à 2 roues	472	276	468	422	449
Total	837	726	1 036	585	1 258

Source : DGAIE/DCM

Tableau 85 : Evolution du nombre de structures bénéficiaires de l'implantation de la comptabilité des matières

	2019	2020	2021	2022	2023
Ministères et institutions	40	41	41	41	41
EPE	27	96	126	126	126
Collectivités territoriales	0	17	19	19	20
Projets et Programmes de Dev	0	1	3	3	3
Total	67	155	189	189	189

Source : DGAIE/DCM

Tableau 86 : Situation des biens dévolus des projets et programmes entre 2019-2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Bien immobilier					
Bâtiments	22	8	56	250	75
Matériel informatique					
Ordinateur de bureau	336	424	1094	759	106
Imprimante	387	384	1 042	669	78
Ordinateur portable	242	360	881	681	185
Mobilier de bureau					
Chaise	1 324	1 015	2 818	1 719	357
Fauteuil	258	216	1 894	677	126
Bureau	299	203	1 366	431	105
Armoire	310	221	1 147	437	50
Matériel roulant					
Moto	280	500	406	327	112
Berline	19	9	12	21	6
Station wagon	71	49	33	64	24
Pick-Up	226	36	166	20	45
Véhicule spécifique	3	0	15	9	3
Matériel et outillage spécifique des mines et énergies					
Groupe électrogène	6	0	0	24	13
Total	2 459	2 410	2 663	4 369	3 308

Source : DGAIE/DCM

Tableau 87 : Evolution du nombre d'acteurs formés et sensibilisés sur la comptabilité des matières et la gouvernance des biens publics

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'acteurs	725	835	415	600	300

Source : DGAIE/DCM

IX. STATISTIQUES SUR LES RECETTES DE SERVICE

Tableau 88 : Evolution des recouvrements des recettes de service de la DGAIE en millions F CFA de 2019 à 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Vente aux enchères	470,99	1651,4	1473,25	114,35	17,01
Location d'immeuble	3,1	0	0	0,36	0
Vente de fiche d'immatriculation	5,3	3,77	1,09	2,46	2,96
Location de véhicule	68,33	16,54	9,3	35,74	107,37
Agrément technique	-	-	-	-	40,5
Total	547,72	1 671,71	1 483,64	152,91	167,84

Source : DGAIE/DAIE

Tableau 89 : Répartition des recettes de la vente aux enchères en 2023 en millions de francs CFA

Structures	Montant	Part (en %)
Etat	17,01	100
Etablissement Public de l'Etat (EPE)	0	0
Collectivités Territoriales (CT)	0	0
Société d'Etat (SE)	0	0
Total	17,01	100

Source : DGAIE/DAIE

GLOSSAIRE

CONCEPTS	DÉFINITIONS
Archives	Le service d'archives ou la structure chargée de gérer les archives.
Archives	Ensemble des documents quel que soit leur date, leur forme, leur support matériel produits ou reçus par toute personne physique ou morale, par un organisme public ou privé dans l'exercice de ses activités.
Bail administratif	Contrat de location d'immeubles dans lequel l'Etat ou un de ses démembrements est partie contractante.
Comptabilité des matières	La comptabilité des matières a pour objet le recensement et le suivi, sous le double aspect quantité et valeur, de tous les biens, meubles et immeubles autres que les deniers et valeurs de l'Etat et des autres organismes publics régis par les règles de la comptabilité publique. Elle dresse l'inventaire et permet le suivi des immobilisations corporelles et incorporelles, des stocks et des objets remis en dépôt.
Comptable des matières	Fonctionnaire ou agent régulièrement habilité à tenir la comptabilité des matières des organismes publics soumis aux règles de la comptabilité publique.
Fongible	Se dit d'un bien qui, dans l'usage qui en est fait, peut se substituer à un autre bien, de même nature, de même qualité ou de valeur égale.
Hôtel administratif	Bâtiment administratif à niveaux à usage de bureau, d'une grande capacité d'accueil, destiné à abriter plusieurs services publics à la fois. C'est un outil du gouvernement pour améliorer le cadre de travail des agents publics et accroître l'urbanité des chefs-lieux de régions.
Immeuble (immobilier)	Bien qui ne peut être déplacé.
Indemnité de remise en Etat (IRE)	Indemnité de remise en Etat (IRE) est une somme que l'Etat doit verser au bailleur après la résiliation d'un contrat de bail en réparation des dégradations subies par ledit bâtiment du fait de l'occupation.
Inventaire	Comptage physique du nombre (ou mesurage physique de la quantité) de matières existantes
Les équipements	Les équipements sont généralement composés de matériels et mobiliers (bureau, logement et spécifiques), de matériels informatiques et de fournitures de bureau

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT

Direction Générale des Affaires Immobilières
et de l'Équipement de l'Etat